

Deux morts, un million de dommages

Le gouvernement québécois promet son aide aux sinistrés de Maniwaki

par Elie Lalancette

MANIWAKI (PC) — Une tornade soudaine a causé la mort de deux personnes, en a blessé onze autres, détruit une dizaine de maisons et causé pour environ \$1 million de dommages à la ville de Maniwaki, peu avant six heures samedi soir.

Les deux personnes qui ont péri sont Mme Jacques Lacroix, 38 ans, et son fils Roger, 19 ans, dont la maison mobi-

le a été transportée sur une distance de quelque 200 pieds avant de s'écraser sur une autre maison mobile.

Deux blessés reposent dans un état très grave. Ce sont Hélène Boutin, 7 ans, et Yves Lacroix, 9 ans. Six autres personnes sont hospitalisées à l'hôpital St-Joseph de Maniwaki.

Maniwaki est située à environ 90 milles d'Ottawa. Selon le maire, M. L.P.

Larocque, jamais un désastre n'a frappé aussi durement cette municipalité d'environ 5,000 personnes.

Précédée de pluies torrentielles, la tornade s'est abattue sans avertissement. Se frayant un chemin de 200 pieds de large, elle a emporté des maisons, un toit de garage en béton et emporté plus d'une cinquantaine de voitures les unes sur les autres comme des

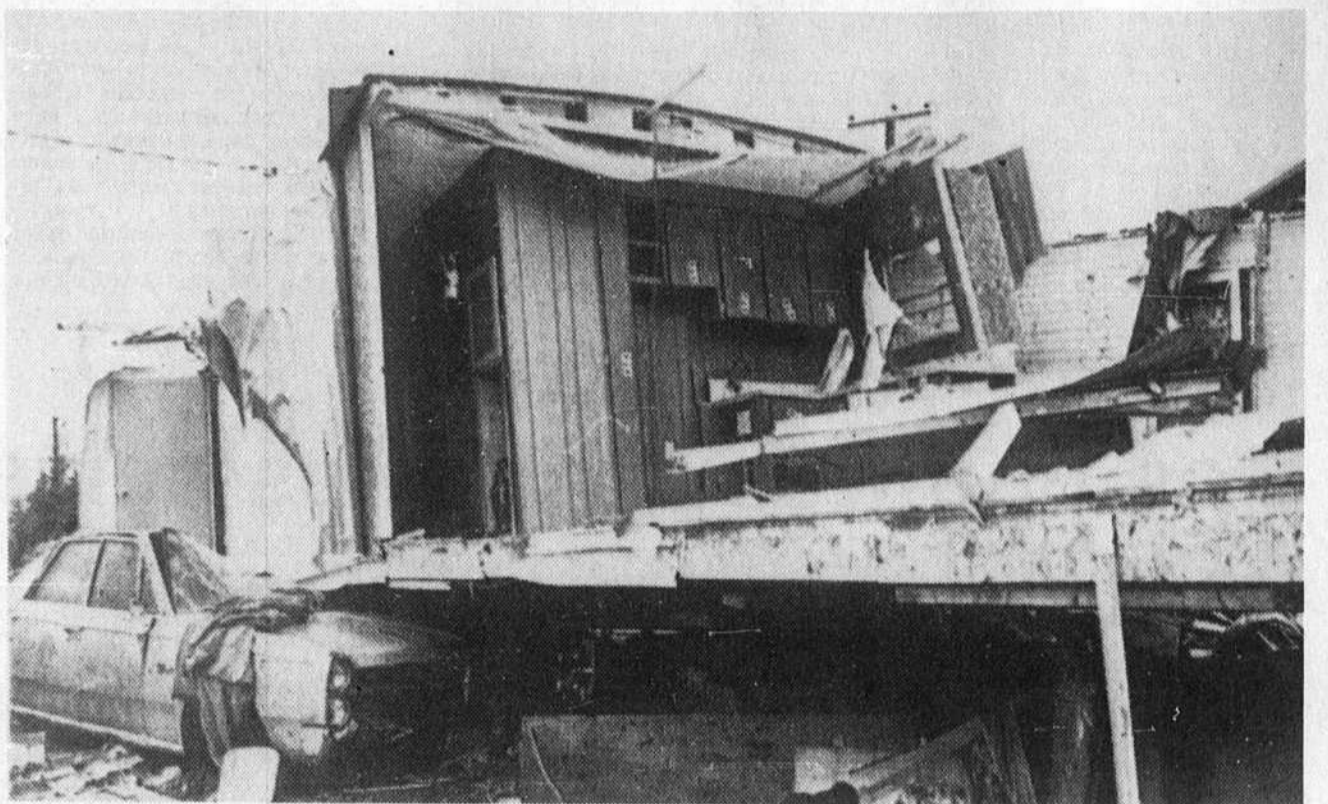
jouets d'enfants. Les dégâts s'étendent sur environ cinq milles.

Une vingtaine d'autres maisons ont eu leur toit arraché et plusieurs centaines d'arbres ont été fauchés.

Les fils électriques et téléphoniques ont été rompus et n'ont été réparés que quelques heures plus tard.

Une vingtaine d'employés de l'Hydro-

Voir page 6: Maniwaki



Maniwaki après le passage de l'ouragan. En haut: des carcasses défoncées offertes à la curiosité des passants. C'est tout ce qui reste des voitures neuves exposées dans un stationnement. En bas: le toit d'une maison mobile, emporté par la tempête, est allé s'écraser sur une voiture arrêtée à 500 pieds de là. Deux des quatre occupants de la maison ont trouvé la mort dans le sinistre. (Téléphotos CP)

la météo

Nuageux et possibilité d'une averse. Maximum de 70 à 75.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office ferial

VOL. LXIII - NO 145

Montréal, lundi 26 juin 1972

15 CENTS

Pierre Elliott Trudeau:

Un référendum sur l'indépendance, une idée "simplette"

par Donat Valois

OTTAWA (PC) — M. Trudeau ne s'opposerait pas "des pieds et des mains" à la tenue d'un référendum sur l'indépendance du Québec, tel que le suggérerait récemment le chef d'Unité-Québec, M. Gabriel Loubier.

Le premier ministre du Canada ne favorise toutefois pas cette suggestion. "Je trouve que c'est une solution un peu simpliste ou simplette", a-t-il déclaré hier lors d'une entrevue à Radio-Canada.

Il faudrait aussi savoir, a-t-il poursuivi, où aurait lieu le référendum et comment.

"Par exemple, est-ce que le référendum serait seulement dans le Québec ou est-ce qu'il serait dans l'ensemble du pays, qui s'intéresse aussi à l'avenir du Canada? Et même à supposer que ce serait uniquement dans le Québec, est-ce que ce serait un référendum pour l'ensemble du territoire ou est-ce qu'on pourrait morceler ce territoire?"

"Autrement dit, supposons que l'Abitibi et le Témiscamingue massivement disaient: Nous on est pour le Canada, alors que le Saguenay et le Lac Saint-Jean disaient massivement: Nous on est

pour l'indépendance du Québec. Qu'est-ce qu'on ferait?" Poursuivant, le premier ministre a précisé qu'assurément Westmount, l'ouest et le sud-ouest du Québec opéreraient pour le maintien du Canada actuel.

Ce référendum permettrait-il de "démantibuler" le Québec de la même façon qu'il autoriserait à le faire pour le Canada? a demandé le premier ministre, notant:

"Il faudrait que les séparatistes réfléchissent un peu à ça. Parce que, d'accord, les frontières canadiennes ne sont pas éternelles, mais pourquoi les frontières du Québec le seraient-elles?"

Plus tôt, le premier ministre a réitéré qu'il considérait toujours l'indépendance du Québec comme une "hypothèse".

"Je n'ai pas constaté que, pour le moment, la population du Québec se soit massivement détournée de ses gouvernements élus, qu'il s'agisse de notre gouvernement à Ottawa ou du gouvernement Bourrassa au niveau provincial."

D'autre part, le premier ministre a dit que c'est de l'injustice faite aux Québécois et aux Canadiens français qu'est née l'idée de la séparation.

"La langue française, a-t-il souligné, à titre d'exemple, c'est clair qu'elle n'a pas été respectée dans l'ensemble du pays et pas même au gouvernement fédéral dans le passé comme langue officielle: et c'est à cause de ça que les gens se sont tannés et qu'ils ont dit à un moment donné: si vous ne voulez pas qu'on soit chez nous dans ce pays-ci, on va se séparer."

Il a admis que cette situation constituait un problème.

Bilan d'une tournée

Lévesque croit avoir réussi une ouverture sur la gauche

de notre envoyé spécial, Guy Deshaies

PARIS — "Pour nos amis français, le Québec est désormais représenté par ce que nous représentons et j'ai la conviction que les liens entre nos deux pays, une fois le Québec indépendant, seront très féconds."

Telles ont été les paroles du président du Parti québécois, M. René Lévesque, en guise de mot de la fin de sa tournée européenne entreprise il y a quinze jours et qui s'est terminée en fin de semaine. Devant une cinquantaine de journalistes

français et canadiens réunis dans les salons de l'hôtel Lutetia, à Paris, vendredi, M. Lévesque a résumé son voyage et il a répété, sous diverses formes, sa satisfaction et sa surprise devant l'accueil chaleureux que lui avaient réservé les Français dans tous les milieux.

Il a dit comprendre fort bien l'embaras dans lequel il aurait pu mettre certains personnages officiels et il a expliqué ainsi la grande discrétion qui a en-

Voir page 2: Le bilan

Voir page 6: Un référendum

Exubérance pacifique dans le quartier du Vieux-Montréal

par Pierre Richard

Des dizaines de milliers de Montréalais ont envahi samedi soir le Vieux-Montréal pour fêter dans l'exubérance et la paix la Saint-Jean et le Québec français.

La sortie du maire Jean Drapeau contre le caractère des festivités et l'escarmouche politique qui s'en suivit aurait pu compromettre la réussite de cette fête ou du moins en vicier l'esprit. Rien de cela ne s'est produit alors que la foule, presque aussi nombreuse que l'an dernier, a célébré dans la détente sa fête nationale; aucun incident majeur n'a terni cette célébration.

En fin de soirée, au quartier-général du comité des Fêtes, établi au deuxième plancher de l'hôtel Iroquois, les organisateurs épuisés parlaient de "succès éclatant".

Rendant hommage aux organisateurs Yvan Canuel et René Charette, M. Gilles Pelletier, président des Fêtes 1972, a souligné la grande sérénité de la soirée. Quant à l'attaque du maire Drapeau contre le comité des Fêtes, M. Pelletier a déclaré: "Pour moi, c'est une chose du passé. Le point important, c'est que les Montréalais ont célébré en grand nombre. Je ne suis pas un politicien et je ne suis pas pour m'épancher sur les propos d'un petit politicien."

Pour sa part, M. François-Albert Angers, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, a affirmé que la preuve vient d'être faite que la fête populaire du 24 juin ne s'adresse pas qu'à un "petit groupe" et qu'en ce sens, elle constitue un échec pour le maire Drapeau.

Quelques heures avant le début des réjouissances, rien ne laissait prévoir une soirée aussi gaie. Sous la pluie, des travailleurs bénévoles se sont affairés tout l'après-midi à bâtir des kiosques de fortune et à installer des systèmes d'amplification.

Vers 16h30 le soleil perceait l'épaisse couche de nuages et à 17h15 s'ébranlait, du parc Laurier, un défilé plus ennuageux et déprimant que la pluie. Organisée par le Front pour la défense de la langue française et ouverte par la

"folklorique" Milice républicaine du Québec, cette marche, qui a rassemblé quelque 600 jeunes, s'est dirigée sans enthousiasme vers le Vieux-Montréal. De temps à autre, comme par acquis de conscience, les marcheurs lançaient quelques slogans usés.

Ce n'est que quelques heures plus tard, sous un ciel moins menaçant, avec l'arrivée d'autres jeunes et aussi de moins jeunes, que le Vieux-Montréal a pris une atmosphère de fête, principalement

Voir page 3: La Saint-Jean

Un quadruple meurtre

Quatre employés du restaurant Ben Ash Delicatessen ont été tués hier matin à la Plaza Côte-des-Neiges et un cinquième a été blessé au cou. La police détient un suspect, mais n'a divulgué ni le nom des victimes ni celui du suspect.

Vers 3h30, la police recevait un appel de l'agent de sécurité de l'immeuble l'avisant qu'un individu armé cherchait à pénétrer dans l'établissement qui était alors fermé. A leur arrivée sur les lieux, les policiers trouvèrent l'agent de sécurité gisant dans son sang dans un fauteuil, le cou transpercé d'une balle de revolver.

Les policiers découvrirent aussi les cadavres de trois employés que l'assailant avait entraînés dans le grand réfrigérateur avant de les abattre. Un quatrième grièvement blessé, fut transporté d'urgence à l'hôpital Saint Mary's où il devait succomber à ses blessures à 10 heures, hier matin.

L'agent de sécurité, dont l'état est considéré comme sérieux mais non critique, a pu identifier son assaillant qui serait un ancien employé du restaurant, vraisemblablement aussi un ancien agent de sécurité. Le suspect a été appréhendé hier après-midi.

Voir page 6: La livre

Les Sept s'interrogent

La livre est dévaluée, mais de combien?

Comment ouvrir les marchés des changes fermés vendredi matin quelques heures après l'annonce du flottement de la livre sterling sans affronter une nouvelle vague de spéculation impossible à contenir?

C'est le problème majeur que vont avoir à résoudre ce matin à Luxembourg les ministres des finances des Sept, soit les Six du Marché commun plus la Grande-Bretagne.

La décision prise vendredi matin par le gouvernement britannique de laisser flotter la livre équivaut dans la pratique à une dévaluation de fait de la devise britannique. Libre de fluctuer selon le cours du marché, le nouveau taux de la livre correspondant à sa parité réelle n'apparaîtra que mardi matin à la rouverture du marché de Londres.

Cette décision fait suite à une semaine d'intenses spéculations sur la livre qui

cause en somme une véritable hémorragie dans les réserves monétaires britanniques.

À titre de première mesure de sauvegarde, le trésor britannique avait annoncé jeudi dernier un relèvement du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre de 5 à 6%. Mais le cours de la livre fixé officiellement à \$2.6057 avec le dollar était tombé au cours de la journée à 3 cents

Voir page 6: La livre



Parmi ce tas de joueurs, il y a sur le plancher des vaches du parc Jarry un gérant Gene Mauch, des Expos de Montréal, et un lanceur Steve Carlton, des Phillies de Philadelphie, qui, hier après-midi, se battaient à qui mieux mieux. L'incident est survenu à la 4ème manche après que Carlton eut atteint Tim Foli, des Expos, à la tête avec un lancer. (Photo Le Devoir par Delor)

mini-loto TIRAGE: VENDREDI, 23 juin 1972

11327
21 GAGNANTS DE \$5000

1327
168 GAGNANTS DE \$500

327
1701 GAGNANTS DE \$100

SUPER-LOTO 500 Place d'Armes, Montréal, Québec
Tel.: 873-5350 et 873-5353

LE PREMIER NUMÉRO COMPLET	6 4 7 8 1 7	GAGNE \$200,000.
LES BILLETS SE TERMINANT PAR	4 7 8 1 7	GAGNENT \$10,000.
LES BILLETS SE TERMINANT PAR	7 8 1 7	GAGNENT \$2,000.
LES BILLETS SE TERMINANT PAR	8 1 7	GAGNENT \$400.

TIRAGE: Vendredi, 23 juin 1972

690,188 BILLETS VENDUS EN PRIX

Le deuxième numéro complet	GAGNE \$100,000.	3 4 8 8 2 5
LES billets se terminant par	GAGNENT \$200.	8 2 5
Le troisième numéro complet	GAGNE \$50,000.	2 3 0 7 9 1
LES billets se terminant par	GAGNENT \$150.	7 9 1
Le quatrième numéro complet	GAGNE \$25,000.	6 3 7 6 3 8
LES billets se terminant par	GAGNENT \$100.	6 3 8

Le bilan d'une tournée

Suite de la première page

tour certaines de ces rencontres. "Quant à nous, a-t-il dit, nous avons redécouvert la France en quelque sorte: nous l'avons trouvée économiquement saine et dynamique, surtout par rapport à notre stagnation."

"Je suis allé de ravissement en ravissement", de dire M. Lévesque à qui l'on prête volontiers quelques vagues sentiments francophobes parfois. "J'ai réajusté mon image de la France."

En évoquant les quelques assemblées publiques qu'il a tenues notamment à Caen, en Normandie, à Lyon et Grenoble, M. Lévesque a dit: "Mais on se sentait chez nous ici."

Ajoutons tout de suite que M. Lévesque a répété plusieurs fois aux Français et aux Belges qu'il a rencontrés que le Québec était et serait un pays différent de leur, composé de Nord-Américains et que l'indépendance du Québec n'allait être décidée que par les Québécois.

Et il a parlé, d'une manière parfois prématurée, au nom du Québec. Il est vrai que les 24% des suffrages que M. Lévesque a obtenus aux élections de 1970 lui confèrent en Europe le statut d'un porte-parole extrêmement important de l'entité politique québécoise.

En réalité, tout en expliquant souvent qu'il ne représentait pas le gouvernement du Québec et que sa position était donc délicate, M. Lévesque s'est comporté comme s'il l'était ou, en tout cas, plus comme un chef d'Etat que comme un chef de parti. Il a rencontré des financiers pour leur parler de son programme de rapatriement des institutions financières et de son code des investissements; il a parlé avec des hommes politiques, dont au moins deux ministres du cabinet Pompidou, de relations internationales futures. A Bruxelles il n'a pas épargné ses commentaires sur le statut de la délégation du Québec, etc.

Mais ce qui l'a étonné le plus, et il l'a dit aux journalistes français, hier,

c'est ce qu'il a appelé "l'évolution du cas québécois en France".

Il a expliqué, à ce sujet, que tous les milieux qui l'avaient invité n'avaient pas paru se surprendre le moindre de l'idée de l'indépendance du Québec et avaient montré, en revanche, une excellente connaissance de la question québécoise.

Des amis du Québec, que ce soit dans les milieux politiques, financiers, littéraires ou autres, M. Lévesque en a parlé brièvement et il a évoqué notamment, et non sans quelque émotion, l'invitation qu'il a reçue de l'amiral Philippe de Gaulle, fils du général de Gaulle, avec qui du reste il a déjeuné jeudi midi.

Mais, selon M. Lévesque, un autre objectif du voyage a été atteint: un rapprochement avec la gauche politique française.

Il s'est félicité de "l'ouverture vers la gauche" qu'il avait réussie notamment auprès du Parti communiste français, du parti socialiste de M. Mitterrand et du PSU. C'était là un des objectifs du voyage de M. Lévesque.

On sait que le PC l'a accueilli la semaine dernière. Il rencontrait vendredi pour la deuxième fois M. François Mitterrand. Aussi M. Rocard, du PSU.

Le chef du PQ a déclaré à ce sujet qu'il avait dû bien expliquer à ses hôtes socialistes que son parti n'était pas une invention du général de Gaulle mais qu'il correspondait à une volonté populaire.

M. Lévesque a dit que, comme plusieurs fédéralistes canadiens-anglais, les socialistes français étaient devenus soudainement plus sympathiques au Parti québécois au lendemain de la crise d'octobre à cause des réactions du gouvernement fédérale de M. Trudeau. "Mais, de dire M. Lévesque, si la gauche française n'a jamais été a priori contre l'autodétermination des Québécois, elle voyait dans le parti indépendantiste une

sorte de création gaulliste issue du voyage de De Gaulle en 67 au Québec."

M. Lévesque a déclaré, encore là, que depuis la crise d'octobre, la perception du "cas québécois" avait notamment évolué chez les gens de la gauche à qui le leader indépendantiste a expliqué en substance son programme socio-démocrate.

Par conséquent, le chef du PQ a répété que l'accueil qu'il avait reçu et en France et en Belgique avait dépassé largement ses espérances et il a ajouté que le PQ avait établi en France des "coordonnées permanentes" qui seraient désormais entretenues par des prochains voyages de MM. Landry, Jacques-Yvan Morin, Claude Morin, Jacques Parizeau et autres "éminences grises" de son parti. M. Lévesque a dit qu'il ne prévoyait pas revenir en France pour l'instant.

Il a dit qu'il regrettrait de ne pas être allé à Londres où il devait rencontrer M. Arnold Smith, secrétaire général du Commonwealth, des représentants de deux banques et où il devait être reçu par la Délégation générale du Québec à Londres. A ce sujet il a dit que c'était peut-être avec soulagement que les fonctionnaires du Québec avaient appris qu'il ne pouvait se rendre à Londres à cause de la grève des pilotes puisque le dévouement des fonctionnaires de la Délégation du Québec en France, tel que noté par les journaux bien informés, avait pu, hélas, leur créer des difficultés. Et il a expliqué aux Français: "Les fonctionnaires québécois et surtout les nouveaux cadres ne peuvent pas s'empêcher de participer à notre démarche. Je m'en excuse auprès des fonctionnaires de la délégation qui ont pu avoir des ennuis à cause de la chaleur naturelle de l'accueil qu'ils m'ont réservé."

Enfin, M. Lévesque a confirmé le fait qu'il avait eu des rencontres secrètes à divers niveaux et dans divers milieux



"L'ouverture à gauche" dont parle M. Lévesque a commencé à Mezdidon, en Normandie, où il a rencontré M. François Mitterrand chef du Parti socialiste français. De gauche à droite MM. Mitterrand, le maire socialiste de Mezdidon, un personnage non identifié, le poète exilé grec Mikis Theodorakis et René Lévesque.

(Photo Le Devoir par Pierre Romero)

mais il a dit que ces liens dépendaient largement de la discrétion dont ils devaient être entourés.

Il a dit de l'Agence de coopération technique et culturelle, que dirige M. Jean-Marc Léger, qu'elle avait besoin d'un Québec défini et indépendant pour prolonger ses excellentes amorces dans le monde de la francophonie diversifiée et pour avoir un nouveau chantier de travail dynamique.

Interrogé sur sa rencontre avec les hauts personnages de la finance, à Paris, jeudi, M. Lévesque a répété que certaines discussions devaient rester se-

crètes mais qu'il pouvait dire que les financiers ne se faisaient aucune illusion sur les investissements à court terme dans un Québec indépendant. "Nous sommes une société mal développée, mais développée, et ces milieux aussi le savent parfaitement et ne se font aucune illusion, pas plus que nous."

Bref, un René Lévesque radieux, optimiste, ayant meilleure mine que son étroit costume marine qui survivait vaillamment au périple, en fin de semaine. Un chef du PQ qui affichait succès en

énumérant ainsi ses réalisations:

- 1) Le PQ représente désormais le Québec pour les Français acquis à l'idée de l'indépendance du Québec et son chef en est l'interlocuteur valable;
- 2) Des contacts permanents sont établis avec des milieux nouveaux et diversifiés;
- 3) Ouverture vers la gauche française qui a maintenant une nouvelle perception du "cas québécois";
- 4) Intérêt nouveau pour le Québec suscité chez les Français et les Belges;
- 5) Bonne publicité pour le PQ au Québec.

Un colloque international à Paris

Des finalités nouvelles certes, mais quelles finalités?

par Jean-Pierre Bonhomme

PARIS - Après Stockholm, Paris. Après la grande rencontre internationale qui a réuni en Suède les experts mondiaux en matière de pollution, la France a tenu son propre colloque international sur l'économie.

Le ministre des finances, M. Valéry Giscard d'Estaing, a en effet réuni la semaine dernière pendant trois jours, au Palais de l'Unesco, une trentaine de penseurs à la mode pour discuter du sujet le plus à la mode actuellement en Europe, celui de la croissance économique dans les pays industrialisés. Un grand débat "à la française" largement publicisé et très couru en somme.

Les Français, cela ne fait pas de doute, sont maintenant sensibilisés au problème universel de la pollution et de la

"surchauffe" des économies des pays développés. Les journaux et les magazines font le plus large écho aux thèses les plus disparates sur ce sujet et, notamment, aux propos exprimés récemment par le président de la commission de la Communauté économique européenne, M. Sicco Mansholt, qui multiplie les mises en garde sur les dangers de maintenir le niveau actuel de la consommation et de la production.

Bien que plusieurs participants aient ainsi brandi la menace de l'épuisement à court terme des ressources naturelles mondiales, le plus grand nombre d'entre eux ont reconnu que les économies nationales doivent continuer de se développer. Même M. Mansholt, qui prévoit l'épuisement des minéraux "dans quelques dizaines d'années" et qui craint un déséquilibre prochain dans le domaine de l'agriculture, époux le principe de la "croissance".

Les penseurs, comme on s'en doute bien, se séparent sur la manière d'assurer cette croissance et sur les motivations qui doivent déterminer l'activité humaine. Le débat se situant au niveau des principes, il ne fallait pas s'attendre à ce que les participants énumèrent des recettes pratiques de développement. Tout se passe, en France comme ailleurs, comme si la question de la pollution était abordée d'une manière un peu abstraite et détachée.

Les intellectuels, tout comme les gens ordinaires, ont de la peine à concevoir qu'ils sont personnellement concernés et responsables de la surconsommation. Il est du reste difficile d'aller au fond des choses. Au fond, il s'agit rien de moins que de réorienter la consommation en fonction d'une finalité nouvelle qui ne serait plus, comme c'est le cas actuellement, la satisfaction automatique des besoins. Mais, quelle finalité?

Lors de la première journée où l'on a posé le "diagnostic", la plus intéressante à cet égard, l'on a pu percevoir le dilemme par le biais de... l'automobile.

Le parc automobile français - le journaliste et professeur Bertrand de Jovenel l'a souligné - est, du point de vue territorial, neuf fois plus dense que celui des Etats-Unis. Il est évident que l'automobile étouffe la France. Il est évident également que les Français, par ailleurs incontestablement très civilisés et raffiniés, n'ont pas l'intention de se départir de ce moyen de locomotion pour lequel ils ont une sorte de vénération. Aucun participant n'a expliqué ce phénomène ni n'a proposé le moindre remède.

Le futurologue américain Herman Kahn constate simplement dans le même sens que les Sud-Américains ont une passion insatiable pour l'automobile. Il prédit que le parc

automobile mondial actuel, qui est de 200 millions d'unités passera prochainement à un milliard d'unités.

Cette éventualité n'est pas pour lui déplorable puisque l'on inventera prochainement des moteurs électriques ou à gaz naturel rentables. Il n'a pas expliqué comment l'on règlera le problème de la pollution industrielle engendré par la fabrication d'autant de véhicules.

Cela a naturellement porté l'économiste John Kenneth Galbraith à se demander en vertu de quel principe, dans ces conditions, on refuserait aux citoyens de l'Inde le même droit d'avoir une automobile, ce qui est d'évidence proprement ridicule.

Cette éventualité n'est pas pour lui déplorable puisque l'on inventera prochainement des moteurs électriques ou à gaz naturel rentables.

Le futurologue allemand Robert Jungk, quant à lui, a sou-

tenu que la propagation de "l'évangile de la croissance des biens matériels" est un cheval de Troie qui mène l'univers à sa perte et que les citoyens d'aujourd'hui ne sont pas plus heureux qu'en 1945. Ils forment même une "société neurosée", a-t-il lancé. Pour lui, l'automobile est tout simplement un "gadget idiot": tout cela fait partie d'une angouisse universelle que le ministre des finances français a décrit comme "un pessimisme ambiant diffus à travers l'Occident".

Quelques intervenants ont proposé, bien que timidement, des solutions dans l'ordre de l'esprit.

La communication la plus pertinente à cet égard - la plus appréciée aussi par ce milieu de cadres supérieurs - a été celle du professeur marxiste Roger Garaudy qui a rompu ses liens avec le parti communiste en 1970, comme on le sait.

M. Garaudy rejette les deux modèles actuels de la société: le capitalisme "qui concitue une jungle" et le communisme "qui impose des solutions d'en haut". Il a proposé un changement de conscience du projet de civilisation. Il rejette en somme le dualisme et la "transcendance que les théologues ne proclament même plus pour Dieu".

C'était l'une des rares interventions "spiritualistes" de la rencontre. L'une des plus concrètes aussi puisque cette réforme des consciences pourrait porter, selon lui, la société à abandonner la forme actuelle de propriété privée des ressources naturelles et, dans le domaine du travail, à élargir les tâches et à approfondir les fonctions.

M. Garaudy soutient en réalité qu'une forme d'autogestion des entreprises pourrait établir la finalité du travail en fonction des véritables besoins

de l'homme qui cesserait ainsi d'être un simple instrument de consommation.

Quoi qu'il en soit, les interventions les plus alarmistes ont toutes été appuyées sur le rapport que le Club de Rome a commandé au Massachusetts Institute of Technology (MIT) rapport largement diffusé en Europe et que les commentateurs apprennent à toutes les sauces. Le rapport propose essentiellement de réduire la croissance des économies à zéro si l'on veut que l'humanité survive.

Le ministre des finances de France, M. Giscard d'Estaing, a saisi l'occasion du colloque pour se dissocier du rapport du MIT. Il reproche essentiellement à cette étude de ne pas tenir compte d'une variable dominante et libre, celle de la population, de la découverte et donc de la continuité intellectuelle - en 1872, qui aurait pu prévoir ce qui arri-

ve aujourd'hui, a-t-il demandé - et de ne pas avoir creusé la question du chômage devant une réduction du développement économique.

M. Giscard d'Estaing affirme par ailleurs que le monde actuel est en face d'un problème moral nouveau, que ce problème est collectif et qu'il ne touche pas la morale individuelle. Ce problème, a-t-il soutenu, pourra être résolu par le moyen des finances publiques qui possèdent les instruments fiscaux utiles.

Il est évident qu'il faut des solutions collectives aux problèmes collectifs mais c'est pourtant par l'établissement d'un consensus d'individus "soucieux de passer de l'aliénation à la création et à l'espérance", selon le mot de Garaudy, et sous l'autorité du premier ministre que les expériences les plus pertinentes de combat contre le développement débridé sont réalisées en France.

Depuis 1966 en effet, le gouvernement français a mis en place neuf missions d'aménagement pluridisciplinaires de villes nouvelles dans le pays, dont cinq dans la région parisienne. Il s'agit d'établir des pôles de croissance ordonnée pour combattre l'envasement inconsideré des zones agricoles par les développeurs et pour servir d'exemple dans le reste du pays.

La nouvelle ville de Cergy Pontis, par exemple, vient d'accueillir ses premiers habitants nouveaux dans des logements neufs. Les installations communautaires sont réalisées. Cette ville devrait compter 350.000 habitants d'ici la fin du siècle.

Tous les citoyens de la ville seront nécessairement logés près du lieu de leur travail et le lien avec Paris sera assuré par aérotrain de sorte que l'homme y sera libéré de l'automobile.

"Quoique le dessin architectural des habitations et de certains édifices soit quelque peu terne, le cadre de vie sera vraisemblablement agréable puisqu'on y a conservé certains liens avec le passé et que l'on a tenu compte du mode de vie personnalisé des Français. Il tend, en tout cas, à donner une direction, un sens collectif, au développement des villes et il se pourrait ainsi que le citoyen redevenne fier du milieu dans lequel il s'insère.

Au terme du colloque de l'Unesco, le premier ministre de Suède, M. Olaf Palme, a souligné que le salut réside dans des décisions politiques de ce genre qui créent une forme de société mue par les forces de solidarité plutôt que par celles de l'antagonisme.

Les cinq nouvelles villes de la région parisienne accueillent environ un million et demi de nouveaux citoyens d'ici la fin du siècle. On sait de source certaine que la population de cette région passera de huit à quatorze millions d'habitants dans le même laps de temps.

Réussira-t-on à intégrer cette population avant que l'automobile n'étouffe complètement la ville? On ne le sait pas. On sait simplement que l'on pourra sauver une partie du patrimoine par l'utilisation consciente et solidaire des instruments d'action collectifs.

Tranquillement très vite

L'Église du Québec vue de France

Sous le titre, "Le Québec: tranquillement très vite", la revue française "Les Informations catholiques internationales" a consacré huit pages et la couverture de son numéro du 15 juin dernier à un dossier sur l'évolution de l'Église et de la société québécoise.

Sous la signature de M. Alain Woodrow, on y trace à grands traits l'histoire canadienne, la révolution tranquille, la crise d'octobre et le défi de la survie française au Québec. On s'attache plus particulièrement à la crise religieuse (baisse des vocations et de la pratique religieuse) tout en prêtant attention aux signes de renouveau: le rapport Dumont, Chantier 72, les Opérations Dignité, le Bureau des laïcs du diocèse de Saint-Jean, le synode diocésain de Rimouski, l'apparition des communautés de base, etc.

Quoiqu'un peu schématique, le portrait semble assez exact. Le seul point important laissé dans l'ombre semble être l'orientation vers le socialisme des mouvements syndicaux. L'auteur est aussi manifestement sympathique au parti québécois qu'il défend contre "ses détracteurs". Il rappelle le renouveau de la vie artistique québécoise malgré les divers facteurs qui mettent en danger la survie du fait français.

Sur le plan religieux, on signale le verdict très dur du rapport Dumont en le colorant avec le film "tranquillement pas vite". L'idée qui s'en dé-

gage est que l'évolution a été extrêmement rapide et que l'Église catholique, naguère omniprésente, a maintenant perdu beaucoup de son influence.

"Les évêques, écrit-on, quand ils ne restent pas muets par peur de se tromper, sont moins écoutés qu'un René Lévesque (leader du parti québécois) ou qu'un Claude Ryan (directeur du grand journal montréalais "Le Devoir"). Ce n'est pas pour rien, d'ailleurs, qu'on a surnommé ce dernier "le pape".

"L'épiscopat paraît manquer de grands leaders, ajoute-t-on plus loin, et les archevêques de Montréal, Mgr Grégoire, et de Québec, le cardinal Roy, sont surtout connus pour leur discrétion." Dans ce contexte, la masse des

chrétiens qui veulent le rester semble plutôt désorientée et perplexes. On la retrouve dans l'attitude de Mme Riel, dans le film Tranquillement pas vite.

Mais tout cela, pour M. Woodrow, c'est un peu comme le dégel qui annonce le printemps même si les routes deviennent alors impraticables. Il signale certaines expériences nouvelles indiquant que, un peu partout, "des gens se sont mis à penser par eux-mêmes pour essayer d'en sortir."

Ayant rencontré les évêques les plus progressifs, l'auteur note la tolérance de la plupart de ses interlocuteurs et leur souci de ne pas interdire les expériences avant qu'elles aient fait leurs preuves. "Les laïcs sont de plus

Lister Sinclair nommé vice-président à R-Canada

OTTAWA (PC) - Radio-Canada a annoncé la nomination de M. Lister Sinclair au poste de vice-président exécutif de la Société.

M. Sinclair, âgé de 51 ans, est un "vétérain" de l'information. Sa carrière compte huit années de radiodiffusion et 20 au service de la télévision.

Sa nomination, qui prendra effet le 1er août, a été annoncée par M. Laurent Picard qui a lui-même été nommé président de la société, également à partir du 1er août. Ces nominations font suite à la démission de M. George David-

son de la direction de Radio-Canada.

M. Sinclair est né à Bombay, en Inde, et il a poursuivi ses études en Angleterre, à Vancouver et à Toronto. La réputation internationale du nouveau vice-président de Radio-Canada est bâtie sur les nombreuses années pendant lesquelles il s'est distingué à titre d'auteur, acteur, producteur, commentateur et conférencier dans les domaines les plus variés.

M. Sinclair est bien connu à la télévision par des programmes tels que Man at the Centre, The Nature of Things, et des documentaires importants sur une variété de sujets.

Il a joué un rôle de premier plan dans l'organisation et l'administration de l'Association canadienne des artistes de la radio et de la télévision. Il est présentement vice-président de l'Association des producteurs.

DESIGNER D'INTÉRIEURS

LAURENT LAMY
Designer d'intérieurs
788, Wilder
Montréal 154
373-1955

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, BEAULAC & ass.
Consultants en décoration
Designers en aménagement intérieur
5995 boul. Monkland
Montréal 261
Tél.: 488-2561

ARCHITECTES

LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2785 boul. LAURIER
QUÉBEC 10-P.Q.
TÉL.: 651-0982

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

Les architectes
**LONGPRE MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART BOURKE**
MONTREAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

PAESANO
Le Restaurant Italien de Montréal - 731-8221

LA CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS

VOTRE VOITURE EST-ELLE ATTEINTE DE LA

DÉCÈS

BELANGER (Joseph), A Montréal, le 24 juin 1972, à l'âge de 72 ans, est décédé. Joseph Belanger, ex-policier de la Cité de Montréal. Époux de Elianne Lizotte demeurant rue Lebrun. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants Céline, Mme Georges Eloy (Thérèse), Roland époux de Claire Drolet, Jean-Paul époux de Mariette Maranda, Dr Marcel époux de Madeleine Denis, Mme Gilbert Pinet (Yvette), ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mardi 27 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Giguère et Tomasso Inc. No 8989 rue Hochelaga à 2 heures, pour se rendre à l'église St-Bernard, où le service sera célébré à 2-30 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-JEAN, A Outremont, le 23 juin 1972 à l'âge de 84 ans, est décédé, Emilia Bastien, épouse de feu Joseph St-Jean. Elle laisse dans le deuil sa belle-fille Mme Emile St-Jean, ses deux frères Gustave et Raymond, son neveu Roger Lamer et trois petites filles, Mme Jean Marie Trudel (Louise) Mme Francine Gagné, Mme Pierre Morisset (Aude) et six arrière petits-enfants. Les funérailles auront lieu le mardi 27, le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire Inc. No 1111 rue Laurier O. et J.S. Vallée Ltée à 10 heures 30, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Rien d'autre à faire que de consulter le seul spécialiste contre les vibrations à Montréal LANTHIER LALONDE!

La plupart des vibrations des voitures proviennent de roues et de pneus imparfaits. Même un alignement et un balancement parfaits n'y peuvent rien. Nous sommes les seuls parfaitement équipés pour prendre soin des "vibrates" de toutes les marques de voitures.

Lanthier & Lalonde
automobile inc.

MERCURY LINCOLN
TÉL.: 526-4411
4411 Papineau (près Mont-Royal)

À l'Hydro-Québec

Le médiateur s'attelle à la tâche; 40 clauses demeurent en suspens

C'est demain vers 14 heures à Montréal que le médiateur désigné jeudi soir par le ministère du travail, M. Yvon Dansereau, entreprendra la tâche de rapprocher les parties en conflit à l'Hydro-Québec, dont 8.500 employés syndiqués (hommes de métier, employés de bureau et techniciens) ont observé une grève de 40 heures à la fin de la semaine dernière.

Selon M. Jacques Brûlé, directeur pour le Québec du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP, FTQ), tous les employés qui étaient de service étaient de retour au travail à minuit

vendredi soir; quant aux autres, qui bénéficiaient du long week-end de la Saint-Jean, leur rentrée demain matin ne devrait causer aucune difficulté, a ajouté M. Brûlé.

Quelques équipes d'irréductibles avaient mis du temps vendredi à répondre à l'appel de retour au travail, cherchant des garanties d'une reprise sérieuse des négociations ou d'une amorce de règlement; les chefs syndicaux, a indiqué M. Brûlé, ont dû leur expliquer que le retour au travail était précisément la condition jointe — et acceptée — à la nomination du médiateur. Le seul con-

tact entre celui-ci et la partie syndicale portait d'ailleurs, vendredi, sur la réalisation de cette condition.

D'après les derniers rapports reçus, a révélé en outre M. Brûlé, tous les services électriques qui avaient été affectés par la grève et le souffle affaibli de l'ouragan Agnès sont maintenant rétablis.

M. Brûlé précise que 40 clauses demeurent en suspens; elles concernent notamment les conditions salariales, la langue de travail et les contrats forfaitaires. Au chapitre des salaires, les trois syndicats réclament des hausses

respectives de 31%, 24% et 19% pour les techniciens, les employés manuels et les employés de bureau (il s'agit d'un contrat de trois ans); les dernières offres patronales équivalent à une augmentation annuelle de 3,8% pour chaque catégorie.

A propos de la langue de travail, M. Brûlé explique que le problème concerne particulièrement les techniciens de la baie James, que les nombreuses firmes américaines présentes sur les lieux "forcent à travailler en anglais". Quant aux contrats forfaitaires, la par-

suite à la page 6: Le médiateur

La CECM sommée de s'expliquer

Les autorités de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) devront justifier publiquement leur décision de fermer sept écoles françaises dans le sud-ouest de l'île de Montréal.

Le Front populaire du sud-ouest a en effet fait parvenir un télégramme aux dirigeants de la CECM leur demandant de venir s'expliquer à une réunion publique convoquée pour demain soir.

Cette assemblée publique fait suite à une première opération de distribution de tracts pour alerter les parents du sud-ouest de Montréal sur les conséquences pour leurs enfants de la fermeture d'écoles françaises par la CECM.

Alléguant la baisse de clientèle à l'élémentaire, la CECM a annoncé la fermeture des sept écoles suivantes: les deux écoles de Saint-Jean-Damascène, l'école Connaught et l'école de Lévis à Ville-Émard; l'école Saint-Paul à Côte-Saint-Paul; l'école d'Iberville à Sainte-Cunégonde et l'école Sainte-Croix à Pointe-Saint-Charles.

Le Front populaire accuse la CECM d'avoir procédé à la fermeture de ces écoles sans consulter les parents et sans leur donner le temps de se préparer aux conséquences qui s'en suivront pour les

suite à la page 6: La CECM



Précédés de la camionnette de la Milice républicaine du Québec, quelque 600 marcheurs, réunis sous la bannière du Front commun pour la défense de la langue française, ont quitté le parc Laurier, en fin d'après-midi samedi, pour se diriger vers le Vieux-Montréal où se dérouleront les festivités de la Saint-Jean. (Photo Le Devoir par Bernard Lauzé).

La Saint-Jean: exubérance pacifique

Suite de la première page

Place Jacques-Cartier et Champs-de-Mars.

Toute la soirée durant, la présence policière a été des plus discrètes quoique des groupes de policiers en tenue anti-émeute étaient garés, ici et là, dans des rues adjacentes au Vieux-Montréal.

Peu après minuit et demi, les directeurs de la police de la Communauté urbaine de Montréal et de la Ville de Montréal, MM. René Daigneault et Jacques Saulnier, en tenue civile, se sont présentés à l'hôtel Iroquois et ont discuté plus de 30 minutes avec les organisateurs de la fête. A 3h30, c'était au tour de l'inspecteur-chef De Luca à se présenter au quartier-général du comité des Fêtes pour discuter des quelque 1.500 personnes s'attendant Place Jacques-Cartier.

Seulement quelques incidents mineurs ont été signalés. Vers une heure du matin, une auto-patrouille et deux autobus bondés de policiers en tenue anti-émeute ont tenté de pénétrer, on ne sait pas pourquoi, sur la rue Notre-Dame près de Saint-Laurent. Accueillis par des projectiles de toutes sortes, les policiers ont décidé de rétrograder.

Un peu plus tard, vers 2h45 une auto-pompe du service d'incendie, escortée de six motocyclistes de la police, a fait son apparition Place Jacques-Cartier et s'est dirigée vers la ruelle séparant l'hôtel Nelson et le terrain de station-

nement La Dauversière où des fêtards avaient allumé un feu.

Ce n'est qu'avec peine que les pompiers et les policiers ont pu atteindre le brasier alimenté de poutres qui faisaient partie d'un échafaudage. Puisant à même les jardinières municipales, quelques fêtards ont copieusement saupoudré les policiers de terre. Avec l'intervention de quelques organisateurs, cette opération a pu se terminer sans affrontement.

La foule étant concentrée Place Jacques-Cartier, c'est principalement à cet endroit que la fête a eu lieu. Ailleurs, des gens se rassemblaient autour des 14 kiosques disséminés dans le Vieux-Montréal. Entre ces points de ralliement que les amplificateurs ne parvenaient pas à relier, un vague sentiment d'attente semblait dominer ces gens qui déambulaient, qui s'arrêtaient ici et là pour acheter une bière, qui s'amusaient à pousser du pied des cannettes de bière vides, qui s'attroupaient autour de troubadours improvisés.

Ce sentiment d'attente était encore plus manifeste après 2h, alors que les musiciens avaient plié bagage depuis une heure et que la majorité des participants avaient quitté les lieux. Quelque 1.500 fêtards attardés ont continué à flâner pendant quelques heures sur la Place Jacques-Cartier avant de

se disperser.

Un feu d'artifices improvisé a surpris la foule vers 12h30 alors que des pétards ont éclaté à la chaîne aux quatre coins de la Place Jacques-Cartier.

D'abord compromise par le refus de la Ville de Montréal d'assurer son aide technique, la Saint-Jean 72, sous le thème Québec français, aura donc réuni plusieurs dizaines de milliers de Montréalais joyeux et pacifiques.

Le congrès de la CEQ s'ouvre à Sainte-Adèle

par Gérald LeBlanc

Les assises annuelles de la Corporation des enseignants du Québec (CEQ) auxquelles sont convoqués quelque 700 délégués des 44 syndicats regroupant les 65.000 membres de la CEQ s'ouvrent aujourd'hui à l'hôtel-Motel Chantrelere de Sainte-Adèle.

On prévoit un congrès plus calme et moins chargé que celui de l'an dernier qui avait duré plus d'une semaine et qui avait donné lieu à une lutte acharnée des partisans de l'action socio-politique pour se faire accepter par l'ensemble des délégués.

Rencontré hier à Montréal, le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a déclaré ne pas s'attendre à semblable polarisation autour de l'action socio-politique cette année. Il considère que la nécessité d'une action dépassant le strict syndicalisme est maintenant acceptée par la grande majorité des enseignants.

Dans la ligne du livre blanc d'action socio-politique publié au dernier congrès, les délégués auront à se prononcer sur un document intitulé "L'école au service de la classe dominante".

On y invite les enseignants à prendre conscience de l'école comme instrument privilégié du maintien des intérêts de la classe dominante de notre société capitaliste.

Le président de la centrale, qui reprendra ce thème dans son rapport moral, invitera les enseignants à commencer leur action politique au niveau de l'école qui doit être transformée quotidiennement.

La question d'une hausse de cotisation qui avait occupé les deux derniers jours du congrès et qui avait divisé les délégués l'an dernier, n'est pas à l'ordre du jour cette année.

Il y aura cependant élection à six des onze postes du conseil d'administration. M. Charbonneau sollicitera pour sa part un deuxième mandat de deux ans. Le mouvement qui s'était dessiné dans la région métropolitaine pour faire échec à sa réélection semble s'éteindre graduellement.

En plus des dossiers habituels de rétrospective et de prospective ainsi que du dossier "L'école au service de la classe dominante", les délégués seront saisis de documents sur les problèmes de la main-d'oeuvre dans le système scolaire et sur l'éducation permanente.

Fidèle à sa tradition d'abondance au chapitre de la littérature, la CEQ a déjà fait parvenir plus de 600 pages de documentation aux délégués qui participeront au congrès qui devrait normalement se terminer vendredi soir.

Déjà lancée par M. Charbonneau, l'idée d'une éventuelle fusion CEQ-CSN-FTQ rebondira sans doute au congrès. Il faudra cependant d'abord décider des modalités à prendre pour transformer la CEQ en véritable centrale syndicale sur le plan légal. Adoptée au dernier congrès cette mesure n'a pas encore été mise en pratique.

Deuxième séminaire de librairie à Montréal

QUEBEC (PC) — Le président de l'Association des libraires de Québec, Raymond Carignan, a annoncé l'organisation du deuxième séminaire de librairie au Québec du 26 juin au 8 juillet. Grâce au concours financier du gouvernement français et du ministère des affaires culturelles du Québec, cette initiative de l'ALQ se tiendra à Montréal et groupera une soixantaine de participants représentant les librairies de toutes les régions du Québec.

Des subventions du Québec et de la France permettront à des stagiaires de suivre un cours en librairie réparti sur trois années. Cinq spécialistes français et trois Québécois dispenseront l'enseignement.

NE L'OUBLIEZ PAS LA CROIX-ROUGE AGIT EN VOTRE NOM



Des dizaines de milliers de Montréalais ont fêté la Saint-Jean dans le Vieux-Montréal. Ici et là, des groupes se formaient autour de petits feux improvisés et chantaient leur exubérance (Photo Le Devoir par Patrice Puiborneau)

Communications

Le comité Ontario-Québec s'est déjà fixé un programme en huit points

de notre envoyé spécial, Gilles Constantineau

TORONTO — Les six membres du comité d'échanges en matière de communications mis sur pied par le Québec et l'Ontario, se sont déjà entendus sur un programme d'action.

Announced vendredi par les ministres des communications du Québec et de l'Ontario, MM. Jean-Paul l'Allier et Gordon Carton, la création de ce comité donnait suite à deux jours d'entretiens entre les deux ministres et représentait l'aboutissement de plusieurs mois de consultations entre les hauts fonctionnaires des deux ministères.

En mars dernier, en effet, à sa cinquième assemblée, la Commission permanente des relations Québec-Ontario qui avait été constituée en 1969, avait résolu d'étudier de très près la possibilité de créer un organisme d'échanges en matière de communications. "Une politique de communications ne peut être une politique d'isolement", déclarait vendredi, M. l'Allier en annonçant la création du comité d'échanges entre les deux provinces.

Le Devoir a pu apprendre que les six membres du comité s'étaient déjà mis d'accord sur un programme d'action portant sur huit points distincts qui sont:

- 1) La jurisprudence constitutionnelle. En ce domaine, le Québec marque une nette avance sur la province voisine: la question des conflits de juridiction avec le gouvernement fédéral représente l'un des plus lourds dossiers du ministère des communications.
- 2) L'autre part M. Carton a clairement exprimé, vendredi, bien qu'en termes mesurés, sa conviction que les télécommunications appartiennent entièrement à l'arsenal du développement socio-économique et que celui-ci constitue un terrain d'action strictement provincial.
- 3) La téléinformatique. On étudiera de façon extrêmement minutieuse les problèmes de la coordination entre les réseaux de communication et de traitement de données.
- 4) La téléphonie. Les deux ministères mettront en commun la connaissance qu'ils ont des différents réseaux de téléphone ainsi que l'expérience acquise dans leur rapport avec eux, de façon à pouvoir examiner la possibilité d'une politique conjointe en ce domaine.
- 5) La télévision éducative. En ce domaine où le Québec reconnaît son retard mais où les communications assument quand même le rôle capital du mécanisme de transport, tous les échanges sont encore à faire.
- 6) La radiodiffusion. Il est dès à présent entendu qu'on se penchera sur la question de la coopération en matière de télécommunautaire pour diffusion par câble.
- 7) Les droits d'auteur. On n'entend

pas ouvrir le dossier complet mais en examiner les chapitres qui concernent la diffusion par les moyens audio-visuels.

7) L'emploi des satellites. Sous ce rapport, le Québec est également fort en avance, ayant déjà pris la décision de procéder prochainement à des expériences de communication par l'entremise de satellites du réseau international Intelsat, expériences dont l'Ontario suivra attentivement le déroulement.

8) Le maintien des échanges. On veillera de plus à soutenir les mécanismes de consultation non seulement avec le gouvernement ontarien, mais aussi avec le gouvernement fédéral.

Les co-directeurs du comité des communications sont, pour le Québec, le conseiller-cadre François Lortot, du ministère des communications, et, pour l'Ontario, M. W. A. Rathbun, directeur de la section communications du ministère des transports et communications. Les autres membres sont, pour le Québec, MM. Guy Julien, même ministre, M. Maurice Beaudry, de

suite à la page 6: Le Comité

JUSQU'AU 30 JUIN

VOUS PAYEZ \$12. AU LIEU DE \$20.

RÉDUCTION DE

40%

SUR \$20.

RÉDUCTION DE 40% SUR CHAQUE ACHAT D'AU MOINS \$20. AU MAGASIN SEULEMENT

LIBRAIRIE TRANQUILLE

67, Ste-Catherine ouest

COURS DE LECTURE RAPIDE

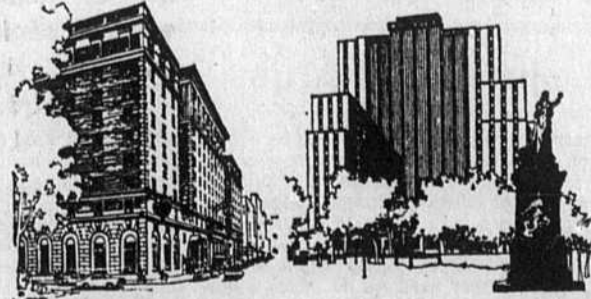
Début du cours intensif d'été! **10 juillet**

Renseignements et inscriptions: **Tél.: 681-4545**

Centre de lecture rapide

Sheraton à Montréal.

Quand vos amis ou associés d'affaires visitent Montréal, faites leur penser qu'il y a deux grands Hôtels Sheraton.



Sheraton Mt-Royal
1445 rue Peel. En plein centre des magasins et des affaires.
7 restaurants et bar-salons incluant le fameux Kon-Tiki.
Limousine à l'aéroport. Accès direct au métro. Stationnement gratuit pour la nuit.
Simple à partir de \$15.00

Hôtel Laurentien
1000 chambres avec vue sur parc Carré Dominion.
Stationnement gratuit.
Tv couleur.
Air climatisé.
Simple à partir de \$13.00

POUR RÉSERVATIONS À MONTRÉAL, APPELEZ 842-5861

Ou contactez votre agent de voyages.



Sheraton à Montréal

1453 rue Peel, 842-7777 Carré Dominion, 866-4571.
SHERATON HOTELS AND MOTOR INNS, A WORLDWIDE SERVICE OF I.T.T.

éditorial

Un rapport qui sent trop le statu quo

Au terme des nombreuses séances qu'elle consacrait l'automne dernier à l'examen du mode de scrutin, la commission parlementaire de la réforme électorale chargeait un groupe d'experts de lui soumettre, dans les plus brefs délais, un rapport devant comprendre:

- 1) une appréciation du présent mode de scrutin québécois;
 - 2) un schéma des principaux modes possibles;
 - 3) des alternatives possibles pour le Québec, dans l'hypothèse où il faudrait envisager des changements.
- Le groupe d'étude fut malheureusement privé en février dernier de l'un de ses membres les plus éminents, le professeur Jean Meynaud, décédé prématurément. Il a néanmoins tenu, pendant le premier semestre de 1972, huit séances de travail. Sans fournir rien de vraiment original, il a tiré de ces échanges un rapport préliminaire. Autant ce document est éclairant quant au diagnostic qu'il livre sur l'expérience des huit dernières élections générales au Québec, autant il ouvre, par contre, des perspectives peu encourageantes quant à la possibilité de modifications importantes avant le prochain rendez-vous électoral.

De 1944 à 1970, le Québec a connu huit élections générales sous le système de scrutin uninominal majoritaire à un tour.

On pourrait scruter les résultats de chaque élection à la lumière d'une bonne dizaine de critères différents, allant de la qualité des élus à la stabilité gouvernementale, de la représentativité de l'assemblée à l'impact du vote sur la formation des tiers partis. Mais cela exigerait un travail long et coûteux que le groupe d'étude n'avait ni le temps ni les moyens d'entreprendre.

A défaut de ces précisions, le groupe d'étude a comparé, en pourcentages, les voix et les sièges parlementaires remportés par chaque parti aux huit élections tenues depuis 1944. Les constatations qu'il a tirées de son étude indiquent, même si le comité n'ose pas le dire nettement, qu'il y a lieu d'envisager très sérieusement des modifications avant le prochain scrutin.

De 1944 à 1970, il n'y eut, à vrai dire, que l'élection de 1960 qui donna lieu à la formation d'un parlement assez représentatif de l'état réel des forces en présence. Le Parti libéral obtint cette année-là 51,4% des suffrages et 52,6% des sièges; l'Union nationale obtint, pour sa part, 46,7% des suffrages et 42,2% des sièges. La marge était si mince entre la volonté exprimée des électeurs et la composition de l'assemblée que nul ne songea à s'en plaindre.

A toutes les autres élections, on assista, par contre, à de sérieuses déviations. Les élections de 1944 et de 1966 sont, à cet égard, particulièrement éloquentes: el-

les donnèrent chaque fois le pouvoir à un parti qui avait obtenu moins de voix que son plus proche rival. Aux autres élections, les déviations furent moins spectaculaires: on vit néanmoins, à plusieurs reprises, le parti gagnant s'approprier un nombre de sièges souvent fort supérieur à la proportion des voix obtenue et des partis nouveaux ou marginaux obtenir une représentation parlementaire sensiblement inférieure à leur popularité réelle auprès des électeurs.

Aussi longtemps que régnait dans notre société un "consensus" assez large, ces déséquilibres ne scandalisaient pas trop les esprits. On les percevait comme des accidents de parcours typiques des joutes sportives que constituait alors les élections. Plutôt que d'exiger un chambardement du système, le perdant préférait encaisser son échec et garder ouvertes ses chances de profiter à son tour la fois suivante des hasards du jeu. On peut rire après coup de cette attitude. Tant que les citoyens plaçaient au premier rang la nécessité d'un gouvernement fort et stable, et que rien ne les divisait profondément, cette convention n'était pas si bête.

On a cependant vu, au lendemain de l'élection d'avril 1970, que les conventions d'hier n'avaient plus cours. Parce qu'il avait conscience d'incarner une conception radicalement nouvelle de la politique et du destin québécois, le PQ cria avec raison à l'injustice devant un système qui lui avait permis de recueillir 23% des voix mais ne lui laissait que 6,5% des sièges.

C'est à la suite de cet "accident" que la commission parlementaire fut pressée de se pencher sur le mode actuel de scrutin. Or, tout indique que, loin de diminuer, le risque d'une répétition de l'accident sera accentué par l'adoption éventuelle de la nouvelle carte électorale proposée par le comité Drouin. Cette carte, en effet, semble devoir jouer en faveur du parti libéral plutôt que du PQ. Rien ne permet de croire que, cette hypothèse se réalisant, ce dernier protesterait avec moins de véhémence que la dernière fois.

Faut-il, devant ces perspectives, faire le jeu de l'autruche et maintenir le statu quo avec l'espoir que le système actuel réussira de nouveau, comme il l'a fait maintes fois par le passé, à absorber les énergies qui se sont exprimées en marge des partis dominants à l'élection de 1970? Sans le dire ouvertement, le groupe de travail pourrait être soupçonné de pencher dans ce sens, ne serait-ce qu'en raison de l'insistance qu'il met à souligner qu'aucune conclusion ne saurait être prise avant qu'on ait procédé à des études très approfondies.

Il nous semble, au contraire, qu'il serait très dangereux de laisser venir les prochaines élections sans apporter au préalable

d'importants correctifs à un système dont les injustices sont désormais explosives. On aimerait partager à ce sujet la placide tranquillité du groupe de travail, lequel, après avoir aligné les résultats du mode actuel de scrutin, ne trouve rien de mieux à faire que de chercher refuge dans une conclusion qui ne dit rien. Mais le groupe de travail succombe, en ce faisant, à un académisme facile. Un système électoral, pour jouer son rôle, doit reposer sur la confiance des électeurs ou, à défaut de celle-ci, sur des règles tellement rationnelles que nul ne puisse les contester. Comment une proportion importante des électeurs québécois pourront-ils avoir confiance à un système s'ils savent à l'avance que celui-ci doit favoriser indûment l'un des partis en présence?

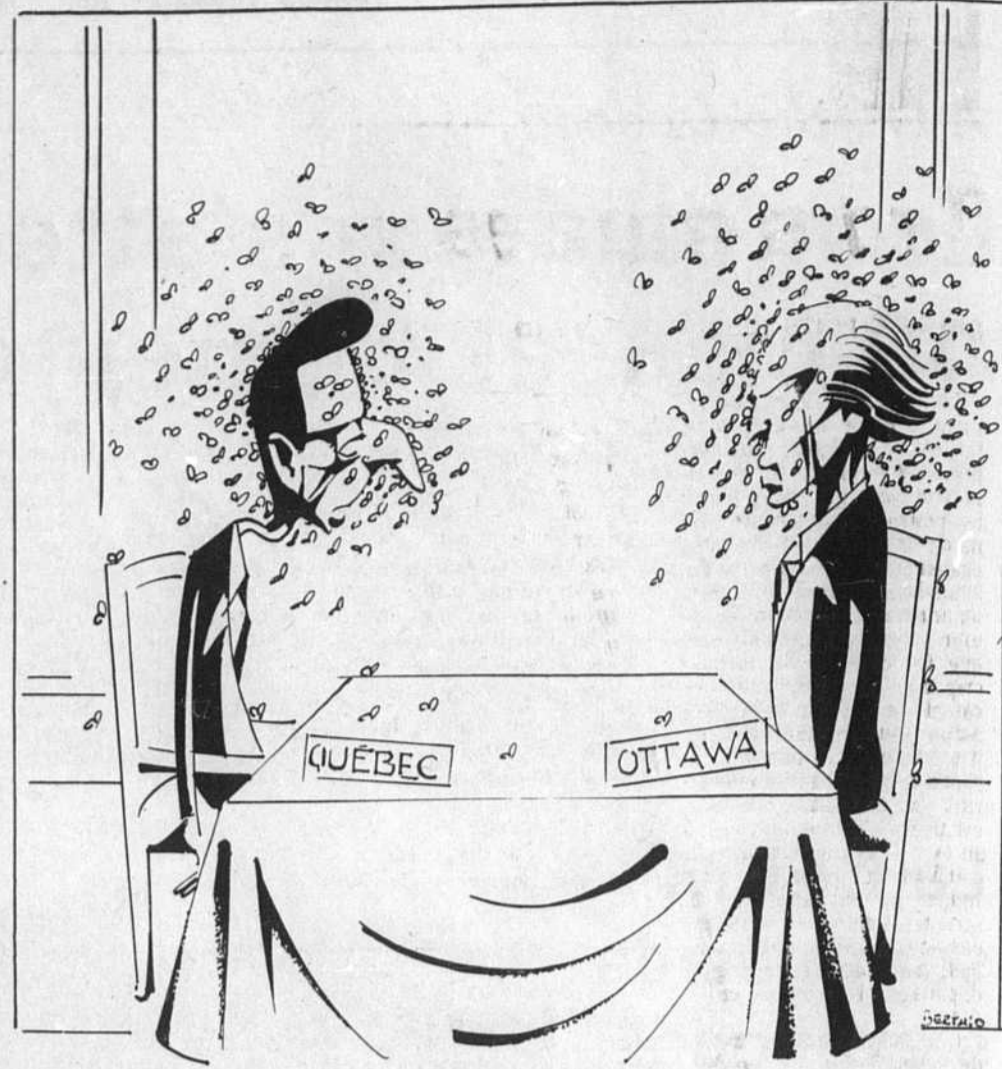
Plutôt que de se laisser impressionner par les difficultés techniques que multiplie comme à plaisir le groupe de travail, la commission parlementaire devrait aborder de front, dans les plus brefs délais, la question centrale que lui adresse le rapport déposé la semaine dernière: le mode de scrutin doit-il avant tout assurer la représentativité irréprochable de l'assemblée ou doit-il viser prioritairement à engendrer des gouvernements stables?

Cette question est essentiellement éthique et politique, au sens le plus élevé du terme. Si l'on répond en faveur de la représentativité du parlement, on doit accepter, en corollaire, des corrections substantielles au mode actuel de scrutin. Seule une convention non écrite comme celle qui existait naguère entre les forces politiques pourrait justifier une conclusion contraire: cette convention n'existant plus, le maintien du statu quo équivaudrait au maintien de privilèges indus en faveur du parti régissant.

Une fois la question de fond tranchée, la commission parlementaire pourrait s'en remettre au groupe de travail du soin de proposer, parmi les trois formules de rechange retenues, celle qui répondrait le mieux aux besoins du Québec. Le groupe de travail semble considérer que, même à ce niveau, le travail serait long et complexe. Nous osons croire, au contraire, que si l'on voulait compléter le système actuel et non le chambarder de fond en comble, il serait possible d'y apporter à temps des correctifs acceptables.

A un gouvernement qui serait résolu à ne pas modifier le mode actuel de scrutin, le rapport Drouin-Lalande-Lemieux pourrait servir de prétexte commode. Il serait déplorable, cependant, qu'on renvoie de nouveau cette question aux calendes grecques. Si tel devait être le cas, il faudrait en blâmer non seulement le gouvernement, mais aussi les experts dont le dernier rapport sent un peu trop le statu quo.

Claude RYAN



Les chiures de mouches

Le manifeste du MQF

Le Mouvement Québec français proclame le droit pour le peuple québécois de penser, de vivre et de travailler dans sa langue. Quatre siècles d'histoire nationale et deux siècles de luttes linguistiques ont renforcé la détermination du Mouvement Québec français de lutter sans répit pour redonner au français la place qui lui revient au Québec. L'honneur, le bon sens et le principe de la libre disposition des peuples l'exigent.

Le Mouvement Québec français connaît l'importance des autres combats que mène actuellement le peuple québécois. Il a choisi de lutter pour la défense de la langue parce qu'il constate que la domination linguistique, qui obscurcit la pensée et habitue à l'asservissement est solidaire des autres dominations dont elle constitue la garantie la plus sûre. La libération linguistique porte en elle la promesse de libérations plus profondes: libérer la langue, c'est déjà libérer ceux qui la parlent.

L'immense majorité du peuple québécois réclame la libération de sa langue. Seule une poignée de soi-disants dirigeants se donnant pour Québécois, entravent pour quelque temps encore cette volonté collective. Mais l'imposture est maintenant dénoncée: le peuple fait déjà entendre sa grande voix franche et française et dénonce Trudeau, qui tente désespérément, par sa vaine politique de bilinguisme continental, de distraire le Québec de l'essentiel, Bourassa qui cherche péniblement à se donner les allures d'un homme de gouvernement francophone, les nombreux députés de l'Assemblée nationale qui ne pourront faire oublier la trahison du bill 63, et les autres, tous ces journalistes et éditorialistes d'une presse domestiquée qui répètent fidèlement ce qu'on leur a appris à dire, et ces subtils alliés de l'économie que sont nos hommes d'affaires qui empruntent leurs idées à leurs intérêts.

Nous du Québec français, dénonçons les méfaits du bilinguisme généralisé, qui ravale le français au rang de langue secondaire et permet l'anglicisation massive des immigrants, le plus sûr moyen de réduire les Québécois à l'état de minorité dans leur propre pays.

Nous du Québec français, affirmons qu'il est impérieux de mettre l'Etat québécois au service de la majorité. Nous du Québec français, assurons la minorité anglaise qu'elle aura droit à la protection de l'Etat le jour où, cessant d'être l'instrument de domination étrangère, elle sera devenue véritablement québécoise.

Qu'ébécois, il n'est pas vrai que l'anglais soit la seule lan-

■ A l'occasion de la fête du 24 juin, le Mouvement Québec français a rendu public son manifeste. En voici le texte intégral.

■ Le Mouvement Québec français proclame le droit pour le peuple québécois de penser, de vivre et de travailler dans sa langue. Quatre siècles d'histoire nationale et deux siècles de luttes linguistiques ont renforcé la détermination du Mouvement Québec français de lutter sans répit pour redonner au français la place qui lui revient au Québec. L'honneur, le bon sens et le principe de la libre disposition des peuples l'exigent.

■ Nous du Québec français, affirmons qu'il est impérieux de mettre l'Etat québécois au service de la majorité. Nous du Québec français, assurons la minorité anglaise qu'elle aura droit à la protection de l'Etat le jour où, cessant d'être l'instrument de domination étrangère, elle sera devenue véritablement québécoise.

■ Nous du Québec français, dénonçons les méfaits du bilinguisme généralisé, qui ravale le français au rang de langue secondaire et permet l'anglicisation massive des immigrants, le plus sûr moyen de réduire les Québécois à l'état de minorité dans leur propre pays.

■ Nous du Québec français, affirmons qu'il est impérieux de mettre l'Etat québécois au service de la majorité. Nous du Québec français, assurons la minorité anglaise qu'elle aura droit à la protection de l'Etat le jour où, cessant d'être l'instrument de domination étrangère, elle sera devenue véritablement québécoise.

Nous du Québec français assurons toutes les autres minorités qu'elles trouveront ici une patrie où elles jouiront des mêmes droits que tous les Québécois.

Nous du Québec français, croyons qu'il est possible, nécessaire et juste de bâtir un pays français en Amérique.

En conséquence, nous du Québec français, invitons tous les Québécois, ouvriers et agriculteurs, cadres et techniciens, commerçants et industriels, à prendre dès aujourd'hui les moyens pour faire le Québec français.

En lançant son message d'espoir, le Mouvement Québec français salue fraternellement:

- les parents de Saint-Léonard dont le courage est un exemple pour nous tous;
- les travailleurs de la General Motors qui ont affirmé leur volonté de travailler dans leur langue;
- les ingénieurs, les techniciens et les travailleurs de l'Hydro-Québec qui ont su faire une grande réalisation nationale dans notre langue nationale;
- Jérôme Proulx dont l'acte d'insoumission nous montre le chemin de la dignité;
- Michel Blanchard et ses camarades qui, de Moncton, nous ont rappelé les périls qui nous menacent;
- Pauline Julien, Gaston Miron, Gilles Vigneault, Robert Charlebois et tous les poètes qui ont su donner une voix française à notre pays;
- Tous les Québécois qui luttent pour la dignité et la liberté.

Vive le Québec français!
Vive le peuple du Québec!

Mouvement Québec Français
Confédération des syndicats nationaux;

Fédération des travailleurs du Québec;

Union catholique des cultivateurs;

Corporation des enseignants du Québec;

Mouvement national des Québécois (Fédération des SSB-SNQ);

Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal;

Alliance des professeurs de Montréal;

Association québécoise des professeurs de français.

LIBRE OPINION

Une loi aveugle qui menace artisans et commerçants

par FRANÇOIS BÉLIVEAU

président de la Société du Bivouac

Le gouvernement du Québec prétend compter parmi ses principaux objectifs une participation importante de l'entreprise privée dans l'économie de la province, la création d'emplois, la préservation de la nature et l'accessibilité pour tous aux moyens et aux endroits de loisirs.

Ce sont là, certes, des objectifs louables, à la réalisation desquels tous — y compris le gouvernement et ses ministères — devraient collaborer.

Or, le ministère de la Voirie de ce même gouvernement vient de remettre en application, et de façon bien injuste, une vieille loi qui dormait sur ses tablettes depuis plusieurs années et qui a justament pour effet d'aller à l'encontre de la réalisation des quatre objectifs ci-haut énumérés.

Il s'agit, en substance, d'une loi qui interdit aux commerçants d'annoncer leurs produits ou leurs services à une distance raisonnable de la route.

Une vraie loi

Que notre gouvernement tente de dépolluer le paysage québécois en légiférant sur la grandeur et l'emplacement des panneaux-réclames, nous ne pouvons que le féliciter; nous souhaiterions même qu'il aille plus loin et légifère également sur le nombre et surtout la qualité esthétique et linguistique de ces panneaux — ce qu'il se garde bien de faire. Mais encore faudrait-il que la loi promulguée à cet effet soit fondée sur le bon sens, comporte des dispositions judicieuses et adaptées aux circonstances et ne soit pas discriminatoire.

La loi que le ministère de la Voirie vient de remettre en vigueur ne remplit aucune de ces conditions. C'est pourquoi elle est vivement contestée par ceux qui ont à en souffrir — mais qui n'ont malheureusement pas eu jusqu'ici la voix assez puissante pour alerter les grands journaux et convaincre Québec de la rappeler ou du moins de l'amender. Même certains membres du Service de signalisation de la Voirie nous ont avoué la trouver arbitraire. Et elle cause un tort immense particulièrement aux petits commerçants, et encore davantage à l'économie des régions défavorisées qui doivent compter en bonne partie sur l'industrie touristique pour leur subsistance.

C'est le cas, notamment, pour le comté de Labelle, sur la route

no 11, en Gaspésie et dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, où des centaines de petits commerçants sont touchés durement par cette loi et où plusieurs se déclarent déjà sérieusement menacés de faillite, faute de publicité sur la route.

Il a justament été longuement question de cette loi bête appliquée sans discernement il y a quelques jours lors des cérémonies qui ont marqué l'ouverture de la saison 1972 du Parc Ontario, le plus grand terrain de camping privé des Laurentides. Plusieurs commerçants, artisans ou notables des environs ont profité de l'occasion pour exprimer leur opinion à ce sujet.

Un peintre de l'Ascension dont le métier est de réaliser et d'installer des panneaux publicitaires dans cette région défavorisée qui ne survit que grâce au tourisme et à l'agriculture a déclaré: "Moi, je vais être obligé prochainement de liquider mon équipement et de laisser tomber mon personnel, si la loi n'est pas retirée ou changée. Je n'ai plus de contrats. Les petits commerçants qui constituaient la presque totalité de ma clientèle ne sont pas disposés à payer des sommes folles pour d'immenses panneaux qui doivent être installés à 250 pieds du centre de la route (200 pieds de l'emprise), et ils savent bien qu'un panneau ordinaire de 4 pieds par 8, que l'on plaçait jusqu'ici en bordure de la chaussée, n'est à peu près plus visible à 150 pieds du centre de la route. Ils abandonnent donc toute forme de publicité routière, ce qui va m'obliger à me trouver un autre gagne-pain. Je vais devoir me mettre à peindre des maisons."

Un restaurateur a affirmé de son côté: "Mon commerce était ma seule ressource. J'avais des panneaux-réclames afin d'indiquer aux automobilistes en provenance de Montréal ou de l'Abitibi qu'ils pourraient "casser la croûte" après le prochain virage. Dans ma région, la route est bordée d'arbres, qu'il faudrait couper si on voulait installer un panneau à 200 pieds de la voie. Depuis que j'ai été forcé d'abattre mes panneaux, tout le monde passe tout droit, parce qu'à la vitesse où ils arrivent, les automobilistes m'aperçoivent trop tard. Je vais être obligé de fermer et de trouver un autre genre de travail. Que voulez-vous? des hot-dogs et des patates frites, ce n'est pas de la haute gas-

tronomie et pour ce genre de commerce, il n'existe pas de publicité de bouche à oreille efficace."

On décourage les investissements

Ainsi, si tous les petits et moyens commerces ferment leurs portes ou licencient une partie de leur personnel, faute de travail, dans une région touristique où les industries sont plus rares que les trèfles à quatre feuilles, on risque fort de ne jamais voir se créer les fameux 100.000 emplois du premier ministre. Au contraire, c'est l'investissement même dans les petites entreprises qui va se trouver interrompu; et les entreprises qui existent déjà vont devenir des éléphants blancs pour leurs propriétaires.

Le maire de l'Ascension, M. Fernand Sarrazin, qui exploite trois importants garages à l'Annonciation et à Saint-Jovite, a lui aussi subi les foudres du Service de la signalisation du ministère de la Voirie. "Je voulais leur tenir tête, dit-il, mais ils ont jeté mes panneaux par terre et ils en ont même brisé un, qui valait \$250."

Un autre, qui annonçait sa quincaillerie à un mille de distance sur le toit d'une vieille grange, s'est vu placer devant ce choix, sous peine d'amende: ou bien remplir la grange de marchandises afin d'en faire son principal entrepôt, avec tous les risques de vol que cette solution comporterait; ou bien peindre le toit de la grange d'une couleur uniforme et en effacer ainsi toute publicité; ou encore transporter la grange à 200 pieds de l'emprise de la route!

Et la nature?

Pour sa part, un riche commerçant a acheté d'un cultivateur une large portion de terre et, pour y installer son grand panneau en conformité des dispositions de la loi, et pour que celui-ci demeure tout de même visible de la route, il a dû raser des centaines d'arbres. Le coût du terrain pour ce seul panneau: \$4.000.

Tous les petits commerçants ne peuvent se permettre de telles dépenses.

Ainsi donc, si cette loi telle que rédigée et appliquée présentement a pour effet de forcer les gros commerçants à ravager nos paysages et les petits commerçants à fermer boutique et à jeter leurs employés à la rue, ne serait-il pas indiqué

de la réétudier?

Les propriétaires du Parc Ontario, quant à eux, estiment qu'un panneau-réclame doit être à la fois attrayant et pratique. Un petit panneau placé à 150 pieds du centre de la route est inutile si on ne le voit pas, et dangereux si on doit ralentir afin d'y déchiffrer les renseignements qu'on cherche.

Ils croient également que la loi doit être appliquée également pour tous. Or, il suffit de faire une balade sur n'importe laquelle des routes du Québec pour constater jusqu'à quel point, à ce sujet, la discrimination peut aller.

Le Parc Ontario a nécessité un investissement important; en plus d'être générateur d'emplois et de permettre à la population locale de profiter du passage des vacanciers, il fournit aux Québécois un moyen de passer des vacances saines et agréables à peu de frais. Mais à cause de cette loi ridicule, il ne peut même plus indiquer efficacement aux campeurs qui s'y dirigent à quel endroit ils doivent quitter la route principale et emprunter la voie secondaire qui y mène.

A cet endroit (trois milles au nord de l'Annonciation), la route 11 est bordée d'arbres qu'il serait criminel de couper pour y installer un panneau. Et on ne peut placer ce panneau dans la clairière où est située l'intersection, puisque la même loi interdit l'affichage à moins de 600 pieds d'une intersection.

Et pourtant, il ne s'agirait pas là de réclame publicitaire, mais bien plutôt d'une information utile visant à éviter chaque année à des centaines d'automobilistes de longs détours et de vaines recherches.

Quelques milles plus loin, cependant, le plus proche concurrent du Parc Ontario, le Parc Sainte-Véronique, qui est exploité par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, s'enorgueillit toujours de ses deux magnifiques panneaux élevés en bordure immédiate de la route: il bénéficie d'une "entente inter-ministères"!

Concurrence déloyale

Ce parc de camping, qui a coûté près de \$5 millions aux contribuables québécois, jouit donc d'un privilège, même s'il s'adresse à la même clientèle que les parcs de camping privés qui jalonnent la route.

Suite à la page 6

lettres au DEVOIR

Le jury de Jacques Rose

A la suite du procès de Jacques Rose, où les jurés n'ont pu se mettre d'accord sur un verdict, deux jurés ont fait part à Me Lemieux d'irrégularités survenues durant les délibérations. La première avait trait au lieu où se déroulaient les délibérations. La seconde, plus profonde et plus grave, mettait en doute l'impartialité et la bonne foi du juré dissident qui aurait admis avoir discuté avec sa femme et ses enfants du procès en cause et, en accord avec eux-ci, avoir convenu de la culpabilité de l'accusé quels que soient les faits mis en lumière au cours du procès.

Fort de ces faits nouveaux, Me Lemieux alerte les journaux et présente illico une requête permettant la reprise des délibérations. Le juge Barbeau rejette la requête et invite Me Lemieux à divulguer les noms des jurés ayant passé outre au serment relatif au secret entourant les délibérations. Alléguant le secret professionnel, Me Lemieux refuse de répondre. Le juge Barbeau usant de ses pouvoirs, l'accuse d'outrage au tribunal (nouvelle pancacée pour régler les conflits modernes) et le condamne à huit jours de détention.

L'incontinente désinvolture du

juge Barbeau à accuser et à condamner Me Lemieux n'est pas sans intimider les jurés présents et futurs qui auront à trancher les procès à caractère politique. On se rappellera qu'au cours du procès de Michel Viger, le juge Lamer avait agi de manière semblable. Il avait demandé au jury de prolonger leurs délibérations (malgré le prononcé de désaccord formel et avec la quasi-assurance qu'au moins dix des douze jurés étaient en faveur d'un verdict de culpabilité), alléguant qu'un procès coûte cher, qu'un accusé a droit à un verdict et qu'un juré peut être accusé de parjure. Conscient de la subtile mise-en-garde, les jurés acceptèrent et rendirent un verdict de culpabilité.

À la lumière de ce qui précède, pourquoi refuse-t-on à Me Lemieux la prolongation des délibérations du procès de Jacques Rose alors que, selon les témoignages recueillis, un seul juré est dissident? Comment peut-on améliorer les conditions relatives au bon fonctionnement des délibérations des jurés si, d'une part, ils sont tenus au secret et si, d'autre part, passant outre au serment, ils se voient accusés de parjure ou toute autre accusation de même acabit? Sur quel raffinement s'appuie-t-on pour accorder à un juré le pouvoir d'accuser et de condamner avec une aussi dangereuse facilité?

Si vous avez les réponses, faites-m'en part!

Jean VIGIER
Longueuil, le 22 juin 1972

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean-François
Trésorier: Bernard Lacombe

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 121. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, incorporée dans les ateliers tout situés à 2130, rue Bevier, Ville LaSalle. L'Agence Presse-Canada est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année, six mois: \$19. À l'étranger: \$40 par année, six mois: \$22; trois mois: \$12. Édition du samedi: \$10 par semaine. Forfait de l'abonnement servi par la poste: \$10,75 cents par semaine. Forfait de l'abonnement servi par la poste: \$10,75 cents par semaine. Courrier de deuxième classe (enregistrement numéro 0858). Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TELEPHONE 844-3381 (ligne groupée)

des idées

des événements

des hommes

Trois modes possibles de scrutin pour l'avenir au Québec

par le Comité d'étude sur les modes de scrutin

Le Québec utilise actuellement le même mode de scrutin qui, à quelques variantes près, est employé au niveau fédéral ainsi que dans toutes les provinces canadiennes. Ce mode de scrutin est d'ailleurs également utilisé dans tous les États-Unis: c'est le scrutin uninominal majoritaire à un tour. Il est uninominal parce que dans chacune des circonscriptions, les électeurs ne votent que pour un nom, c'est-à-dire pour un seul candidat; il est majoritaire parce que le candidat qui obtient une majorité, même relative, de votes est déclaré élu; enfin, il est à un tour parce que l'élection du candidat victorieux est déterminée par un seul tour de scrutin, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à des tours additionnels pour départager les autres candidats.

(...) Nous aurions besoin de mener des études beaucoup plus poussées pour apprécier ce système. Pour formuler une appréciation sérieuse, il faut d'abord retenir des critères permettant de mesurer l'efficacité du mode de scrutin, c'est-à-dire de juger si l'on peut d'atteindre les objectifs qui sont supposés bons pour la société dans laquelle il s'applique. Or, ces critères, comme en témoigne une liste proposée par le professeur Mackenzie (1) peuvent être très nombreux. Pour le moment, nous croyons devoir nous limiter à deux de ces critères qui permettent de tenir compte, comme le recommande notre mandat, des conditions sociologiques et des institutions politiques du Québec. Ces deux critères ont d'ailleurs été souvent invoqués au Québec, comme partout à travers le monde, dans les débats sur les modes de scrutin aussi bien par les partisans du scrutin majoritaire que par ceux du scrutin proportionnel.

Le premier critère permet de mesurer l'efficacité du mode de scrutin à refléter l'état des forces partisanes au Québec, et le second, permet d'évaluer son efficacité à produire des gouvernements majoritaires et à fournir une députation de bonne qualité. Notons tout de suite que l'évaluation d'un mode de scrutin selon ces deux critères peut être faite pour chaque élection prise isolément, ou qu'elle peut l'être en tenant compte d'une période plus longue. Dans ce rapport préliminaire, nous nous en tiendrons surtout à la période allant de 1944 à 1970. Nous appliquerons nos deux critères à l'ensemble de cette période, ainsi qu'à chacune des élections en particulier.

Premier critère

Certains analystes des élections provinciales au Québec ont soutenu que notre système électoral avait déformé l'expression de la volonté populaire. Si on se limite à la période de la deuxième après-guerre, soit de 1944 à 1970, on constate que seulement aux élections générales de 1960 tous les partis ont obtenu un pourcentage de sièges correspondant à peu près au pourcentage de leurs votes. Cette année-là, le Parti libéral obtint 51,4% des suffrages exprimés et 52,6% des sièges, alors que l'Union Nationale obtint 46,7% des suffrages exprimés et 44,2% des sièges (voir le tableau 1).

Le mode de scrutin et la carte électorale sont les deux principaux mécanismes qui peuvent affecter les résultats des élections générales. En 1960, ils se sont, jusqu'à un

Le Comité d'étude sur les modes de scrutin a remis son rapport préliminaire, la semaine dernière, au président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Jean-Noël Lavoie. Formé le 25 novembre 1971 par la Commission permanente de l'Assemblée, ce comité comprenait les professeurs Gilles Lalonde, Vincent Lemieux, Jean Meynaud et Me François Drouin, président général des élections. Du professeur Meynaud, aujourd'hui décédé, le comité rapporte en annexe une étude sur "les principaux modes de scrutin en régime parlementaire", parue dans "Forces", no 13, 1970. Dans une première partie de son rapport, le comité examine les modes principaux de scrutin et leurs conséquences. Voici les deux autres parties du rapport, consacrées l'une au mode québécois et l'autre aux modes possibles de scrutin pour l'avenir au Québec.

certain point, corrigés l'un et l'autre. La carte électorale paraît avoir joué quelque peu en faveur de l'Union nationale, plus forte dans les petites circonscriptions que dans les grandes, mais, par ailleurs, le mode de scrutin a sans doute joué en faveur du Parti libéral. Cependant, parce que l'écart des votes n'était pas très grand entre les deux partis, l'effet du mode de scrutin a été plutôt limité. Comparons à ce propos les résultats de 1960 avec ceux de 1956 et de 1952. En pourcentage de vote obtenu, la marge entre les libéraux et les unionistes était un peu plus grande, en 1960, que la

marginale quand ils n'ont pas une concentration régionale forte. Cette année-là, l'Union des électeurs, un parti créditiste, obtint près de 10% des suffrages exprimés, mais elle ne réussit pas à faire élire un seul député. Avant elle, le Bloc populaire n'avait réussi, en 1944, qu'à en faire élire 4, soit 4,4% de l'ensemble, avec 14,4% des suffrages exprimés. En 1966, le RIN et le R.N., avec 5,6% et 3,2% des votes respectivement, ne pouvaient faire élire un seul député. En 1970, enfin, la forte concentration régionale du Ralliement créditiste, la où la lutte se déroulait entre trois ou quatre partis, lui donnait un

En 1966, ils auraient été: Parti libéral: 55 sièges; Union nationale: 53 sièges; Indépendants: 2 sièges.

On peut donc conclure que notre mode de scrutin n'a réussi qu'une fois, en 1960, à représenter dans sa juste proportion l'état des forces partisanes. Dans tous les autres cas, sauf en 1944 et en 1966, il a donné comme prévu une prime plus ou moins forte au parti qui avait recueilli le plus de votes.

Si on s'en tient aux deux principaux partis de la période 1944-1966, le Parti libéral et l'Union nationale, on peut dire qu'abstraction faite de la carte électorale, et en particulier des deux victoires exceptionnelles qu'elle a produites en 1944 et en 1966, le mode de scrutin a favorisé tantôt l'un, tantôt l'autre. Au total, la sur-représentation et la sous-représentation des deux s'équilibrent ou presque: le mode de scrutin permet au Parti libéral de mieux assurer ses victoires en 1960, 1962 et 1970, et il permet à l'Union nationale de mieux assurer les siennes en 1948, 1952 et 1956.

D'une façon générale, le mode de scrutin sous-représente tous les nouveaux partis durant cette période. Il faut alors se demander, dans une perspective de moyen terme plutôt que de court terme, si ce mécanisme électoral n'a pas effacé des forces qui autrement auraient compté dans la vie politique québécoise.

table, le Parti québécois n'aurait sans doute pas obtenu plus de sièges que le Ralliement créditiste. Cette constatation sert d'argument à certains critiques du mode de scrutin actuel.

Second critère

Le second critère consiste dans l'efficacité du mode de scrutin à mettre en place des gouvernements majoritaires et à fournir une députation de bonne qualité. Dans notre société peu habituée aux gouvernements de coalition - le Québec n'en a jamais connu -, on peut penser que l'aptitude du mode de scrutin à donner une majorité absolue des sièges à l'un des partis constitue une première qualité. A ce point de vue, le mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour semble avoir donné de bons résultats. Il est arrivé trois fois, de 1944 à 1970, qu'aucun des partis n'ait obtenu la majorité absolue des votes exprimés, soit en 1944, en 1966 et en 1970, mais pourtant un parti a toujours réussi à s'assurer la majorité absolue des sièges. Le cas le plus patent est sans doute celui de 1970, alors que le Parti libéral avec 45,4% des votes a obtenu 66,7% des sièges. Cet écart de plus de 20% s'explique non pas par la carte électorale, qui a plutôt joué contre les libéraux, mais par la forte marge de la période - qui séparait le Parti libéral

l'Opposition est aussi difficile à évaluer que celle des gouvernements. On peut toutefois affirmer que l'opposition a d'autant plus de chances d'être de bonne qualité qu'elle est numériquement forte, et que les différents partis qui la forment ont une force respective qui correspond à celle qu'ils ont chez les électeurs. A ce point de vue, notre mode de scrutin ne semble pas avoir eu des effets très heureux. Ce n'est que, de 1944 à 1948, de 1960 à 1962, et, de 1966 à 1970, que le parti d'opposition a eu un nombre de députés supérieur à la moitié de ceux du parti ministériel.

C'est toutefois, en 1970, que le mode de scrutin a eu les effets les plus inattendus en sous-représentant de façon notoire un des trois partis d'opposition.

Conclusion

En fonction des deux critères utilisés, on peut donc conclure:

a) que le mode de scrutin au Québec a défavorisé en 1944, 1948, 1966, et 1970, les nouveaux partis, à l'exception du Ralliement créditiste, en 1970, qui ont tenté de faire une percée au Parlement;

b) qu'il n'a toutefois pas été assez injuste pour effacer les mouvements ou tendances qui exprimaient ces nouveaux partis, à l'exception du Bloc populaire, en 1944; en effet, les Créditistes, défavorisés par le mode de scrutin en 1948 plus qu'en 1966, ont obtenu en 1970 un pourcentage de sièges égal à leur pourcentage de votes; les Indépendantistes, qui n'ont rien obtenu en 1966, ont réussi à entrer à l'Assemblée nationale en 1970, bien qu'ils aient obtenu un pourcentage de votes inférieur à celui de leur représentation parlementaire;

c) qu'il a évité que des gouvernements de coalition résultent des élections de 1944, 1966 et 1970, mais qu'il a peut-être éloigné de la politique certains hommes de qualité;

d) qu'il a peut-être, en diminuant l'importance numérique de l'Opposition, empêché celle-ci de remplir plus efficacement son rôle.

Le bilan comporte donc des éléments positifs et négatifs. Il est d'ailleurs remarquable que c'est aux élections où les deux principaux partis n'ont pas réussi à obtenir 90% du vote que les effets du mode de scrutin ont été les plus inattendus. Dans l'hypothèse où cette situation se perpétuerait au cours des prochaines années, il faudrait étudier beaucoup plus en profondeur que nous l'avons fait dans ce rapport préliminaire les avantages et les inconvénients,

pour le Québec, des différents modes de scrutin.

Les modes de scrutin possibles pour le Québec

La troisième partie du mandat chargeait le comité de "présenter aux membres de la Commission parlementaire des alternatives pratiques pour le Québec en matière de mode de scrutin, en tenant compte des conséquences probables de ces alternatives sur la vie politique au Québec."

Le grand nombre des critères servant à évaluer la qualité d'un mode de scrutin fait qu'il est très compliqué et difficile de prévoir ses conséquences sur la vie politique d'une société. Le comité n'a pas eu le temps ni les moyens de faire une étude sérieuse de ces conséquences. On comprend que l'appréciation que nous avons faite dans la seconde partie de ce rapport du présent mode de scrutin québécois ne pouvait être que fragmentaire ou préliminaire. Une évaluation plus complète aurait, en effet, exigé que nous examinions le scrutin majoritaire uninominal à un tour à la lumière de plus nombreux critères, voire de critères composés, que ni le temps, ni les ressources à notre disposition ne nous permettaient de définir et de vérifier de façon vraiment scientifique.

Notons aussi que la réponse à la question de savoir si le présent mode de scrutin jouit de la confiance de la population du Québec nécessiterait à elle seule des travaux d'analyse considérables et la conduite d'enquêtes scientifiques qui ne s'improvisent pas. Dans cette perspective, on demanderait sans doute à notre comité d'ajouter à la liste des critères d'évaluation proposés par le professeur Mackenzie, que nous avons résumés plus haut, d'autres critères qui tiendraient plus particulièrement compte de la situation québécoise.

Si la Commission permanente de l'Assemblée nationale veut que le comité entreprenne une étude exhaustive de la question, en vue de pouvoir éventuellement lui proposer

"des alternatives pratiques pour le Québec en matière de scrutin", nous croyons qu'on devrait nous fournir des précisions sur le point 3 du mandat du comité. Si la Commission parlementaire décide que nous devons poursuivre ce travail en profondeur, nous aimerions qu'elle nous indique, en les hiérarchisant si possible, les principaux critères qu'elle veut que nous retenions. Il appartient à la

Commission de se prononcer sur ce qui nous paraît être l'alternative fondamentale: le mode de scrutin au Québec doit-il avant tout assurer à l'Assemblée le reflet le plus fidèle possible des forces partisanes ou doit-il engendrer des majorités parlementaires permettant d'éviter l'instabilité ministérielle?

Par exemple, nous aimerions que la Commission dise clairement à notre comité si le mode de scrutin au Québec doit avant tout permettre à l'Assemblée de refléter les forces partisanes du Québec ou s'il doit assurer des majorités parlementaires empêchant l'instabilité ministérielle: s'il doit fonctionner pour attirer dans la politique active des personnes possédant une compétence particulière; enfin, s'il doit être de nature à être bien compris du public québécois et à contribuer à garder la confiance de ce public dans le processus électoral et dans le maintien de la légitimité de nos institutions parlementaires.

Notre comité est unanimement d'avis que de telles questions sont au centre du système de valeurs qui a cours au Québec en matière politique et que nulle autre personne ou nul autre organisme ne saurait mieux que la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale se prononcer sur ces questions.

Il semble toutefois que trois modes de scrutin mériteraient de retenir particulièrement l'attention: une représentation proportionnelle modérée s'appliquant à l'ensemble du Québec ou seulement à quelques grandes agglomérations urbaines comme celle de Montréal; le vote unique transfrontalier, que l'Etat australien de Tasmanie pratique depuis 1909, et l'Etat libre d'Irlande depuis 1921, et le mode de scrutin de la République fédérale d'Allemagne en l'ajustant à certaines caractéristiques du Québec. Seule une étude approfondie des conséquences de ces trois modes de scrutin sur notre vie politique pourrait permettre d'établir clairement si l'un d'entre eux pourrait être appliqué au Québec.

Les quelques détails que nous avons fournis sur ces modes de scrutin permettent sans doute aux membres de la Commission de juger s'ils doivent être étudiés davantage en fonction du Québec. Quant à nous, ils nous semblent les seuls qui constituent peut-être des solutions de rechange pratique pour le Québec.

(1) Mackenzie, W.J.M. Free Elections, George Allen and Unwin, 1958.

TABLEAU 1: Pourcentage des votes et des sièges obtenus par les principaux partis aux élections provinciales de 1944 à 1970

PARTIS	1944		1948		1952		1956	
	votes %	sièges (N)	votes %	sièges (N)	votes %	sièges (N)	votes %	sièges (N)
PARTI LIBÉRAL	39,3	40,6 (37)	36,0	8,7 (8)	45,8	25,0 (23)	45,5	21,7 (20)
UNION NATIONALE	38,1	32,7 (48)	51,2	90,0 (82)	50,5	73,9 (68)	51,6	78,3 (72)
BLOC POPULAIRE	14,4	4,4 (4)	-	- (-)	-	- (-)	-	- (-)
UNION DES ÉLECTEURS	-	- (-)	9,2	0 (0)	-	- (-)	-	- (-)

PARTIS	1960		1962		1966		1970	
	votes %	sièges (N)	votes %	sièges (N)	votes %	sièges (N)	votes %	sièges (N)
PARTI LIBÉRAL	51,4	52,6 (52)	56,4	66,3 (63)	47,3	46,3 (50)	45,4	66,7 (72)
UNION NATIONALE	46,7	42,2 (42)	42,1	32,6 (31)	40,8	51,9 (56)	49,6	15,7 (17)
RIN	-	- (-)	-	- (-)	5,6	0 (0)	-	- (-)
R.N.	-	- (-)	-	- (-)	3,2	0 (0)	-	- (-)
PARTI QUÉBÉCOIS	-	- (-)	-	- (-)	-	- (-)	23,1	6,5 (7)
RALLIEMENT CRÉDITISTE	-	- (-)	-	- (-)	-	- (-)	11,2	11,1 (12)

SOURCE: Président général des élections

(N): nombre de sièges obtenus

marge entre les unionistes et les libéraux, en 1952 et en 1956. Pourtant les libéraux n'obtiennent, en 1960, que 52,6% des sièges, alors qu'en 1952 et en 1956 respectivement les unionistes obtenaient 73,9% et 78,3%. Ainsi, on peut présumer qu'à ces deux élections, la carte électorale et le mode de scrutin ont favorisé l'Union nationale, alors que ces deux mécanismes auraient annulé leurs effets en 1960.

Les élections de 1948 et de 1962 illustrent le même phénomène. Dans les deux cas, la marge victorieuse du parti le plus fort sur l'autre a été d'environ 15% des votes. Mais en 1948, l'Union nationale, favorisée par le mode de scrutin et par la carte électorale, obtint 90,0% des sièges, tandis qu'en 1962 le Parti libéral, qui n'était favorisé que par le mode de scrutin, obtenait seulement 66,3% des sièges.

L'élection de 1948 montre comment notre mode de scrutin peut défavoriser les petits par-

centage de sièges (11,1%) égal à son pourcentage de votes (11,2%), alors que le Parti québécois, ne bénéficiant pas de ces conditions aussi favorables, ne faisait élire que 6,5% des députés de l'Assemblée nationale, avec 23,1% des votes exprimés par les électeurs du Québec. Les résultats des élections de 1944 et de 1966 montrent que le mode de scrutin n'est pas tout et que la carte électorale peut être un facteur plus important quand la marge n'est pas très grande entre les deux principaux partis. Ces deux élections générales, rappelons-le, ont donné une majorité de sièges à un parti, celui de l'Union nationale qui pourtant a obtenu moins de votes que l'autre, le Parti libéral.

Des calculs, un peu artificiels, il est vrai, montrent que si les résultats des élections générales de 1944 et de 1966 étaient inscrits dans la carte de 110 circonscriptions proposée le 1er mars 1972 par la Commission permanente de la réforme des districts électoraux, le Parti libéral aurait obtenu la majorité des sièges aux deux occasions. En 1944, les résultats auraient été: Parti libéral: 58 sièges; Union nationale: 50 sièges; Bloc populaire: 2 sièges.

Comme on ne peut pas refaire l'histoire, nos conclusions là-dessus ne sont qu'hypothétiques. Nous pensons toutefois que le Bloc populaire, parti issu d'une conjoncture particulière, n'aurait pas survécu à cette conjoncture même s'il avait obtenu dix (10) ou douze (12) sièges plutôt que quatre (4). Quant au parti de l'Union des électeurs, le mode de scrutin n'a tellement pas réussi à l'éliminer puisqu'un parti créditiste est réapparu en 1966, puis en 1970, aidé en cela sans doute par le succès du Parti créditiste fédéral. On peut dire de même que le RIN a préparé la voie au Parti québécois et que même s'il avait obtenu quelques sièges en 1966, la situation aurait été la même. Toutefois, certains analystes ont trouvé plus grave qu'en 1970, le Parti québécois, avec deux fois plus de votes que le Ralliement créditiste, n'obtienne que sept (7) sièges contre douze (12) à ce dernier. Rappelons ici que le Parti québécois, contrairement au Ralliement créditiste, a joué d'une concentration régionale forte à Montréal, là où la lutte ne se faisait qu'entre deux partis, ce qui ne pouvait que le défavoriser. Plusieurs calculs ont d'ailleurs montré que même avec une carte électorale équi-

du parti suivant, le Parti québécois.

Une majorité absolue de sièges n'est cependant pas un gage absolu de bon gouvernement. On doit tenir compte d'autres facteurs, dont en particulier la qualité des gouvernements et celle des membres de l'Opposition.

Il est évidemment difficile et délicat de se prononcer sur la qualité de la députation, mais on se demande en certains milieux si le scrutin majoritaire à un tour n'a pas pour effet d'éloigner de la politique certains hommes de qualité. Cette interrogation se fonde sur les indices suivants: quelques ministres importants des gouvernements qui se sont succédés depuis 1960 ont été appelés à y siéger avant d'être élus en plusieurs milieux et même dans quelques partis politiques, on semble incliner vers un régime présidentiel de type américain qui éviterait précisément aux ministres de se soumettre aux épreuves du jeu électoral. Il serait intéressant de savoir jusqu'à quel point le caractère incertain de l'élection selon notre mode de scrutin est accepté par des hommes de valeur, capables et désireux de jouer un rôle politique fécond.

La qualité des membres de

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR TOUT ÉLÈVE NON ENCORE INSCRIT

Tous les élèves, qui fréquenteront une école maternelle, élémentaire ou secondaire de la Commission en septembre prochain et qui ne sont pas encore inscrits, sont tenus de le faire aux dates et endroits suivants:

Dates: les jeudi 22 juin, vendredi 23 juin, mercredi 28 juin ou jeudi 29 juin

Heures: de 9h. à 11h. 30 et de 14h. à 16h.

Endroit: l'école la plus rapprochée du domicile familial ou l'école qu'ils fréquenteront en septembre

Exigences:

- 1) l'élève doit présenter et remettre son dernier bulletin scolaire
- 2) pour les inscriptions en maternelle ou en première année, les parents doivent présenter le certificat de naissance de leur enfant (seul un original sera accepté).

Note: La Commission ne peut garantir une place dans l'école de sa zone à l'élève qui s'inscrit en retard.

INSTALLATION DE GOUTTIÈRES HO-DO

EMAILLES • CUIVRE GALVANISÉ • ALUMINIUM REPARATIONS ESTIMES GRATUITES

MONTRÉAL 322-4160 QUEBEC 872-9244

PRIMEAU MÉTAL Inc.

Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO" spécial pour bricoleur chez votre marchand de matériaux de construction.

lettres au Devoir

On est aussi en train de ruiner le Mont St-Hilaire

Monsieur, Relativement à la lettre de M. Bourgault (Le Devoir, juin 1972) concernant la carrière sur les flancs du Mont-St-Bruno, j'aimerais ajouter que le même phénomène se produit sur les versants Nord-Nord-Est du Mont-St-Hilaire. Il est reversant de constater que de telles actions sont permises. Aujourd'hui, alors que la pollution de l'air et de l'eau alimente toutes conversations, il convient de se demander si une destruction semblable du milieu n'est pas pire encore.

Serge LEMYRE
Beloeil, le 13 juin 1972

Au ministre la parole

M. François Cloutier, ministre de l'Éducation.

A la "Lettre ouverte à mes gouvernements invisibles", quelles sont vos explications, quelles sont vos justifications?

Nos enfants ont-ils le droit de protester contre l'autorité; ont-ils le droit de la mépriser si elle est méprisante?

Docteur et Mme Armand FORTIN
Outremont, le 20 juin 1970

VOLS NOLISÉS ET GROUPES Europe AIRTOURS

1434 Ste-Catherine ouest Suite 303 - Montréal 866-5900

GAMRONAC ROUGE

Grand vin de Bordeaux

S.A.Q. 390F \$2.15

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ÉTUDES À TEMPS PARTIEL POUR LES ENSEIGNANTS EN EXERCICE (1)

Date limite de demande d'admission: 1er juillet 1972

La Faculté des arts et des sciences, de concert avec la Faculté de l'éducation, offre aux enseignants qui désirent parfaire leur formation, la possibilité de poursuivre des études à temps partiel conduisant au baccalauréat ès arts avec sujet mineur en éducation (enseignement secondaire) (2) et sujet majeur dans les disciplines suivantes:

- études anglaises
- études françaises
- géographie
- histoire

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE:

découper, remplir et retourner le coupon-réponse ci-dessous:

Secrétariat de la Liste externe
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal
C.P. 6128 - Montréal 101
Tél.: 343-7393

(1) L'étudiant qui est admis en "Liste externe" fait une partie de sa scolarité en session d'été; pendant l'année universitaire, il suit des cours radiodiffusés et télévisés et, le cas échéant, quelques cours sur le campus.

(2) La scolarité du mineur peut se faire à temps partiel. Les détenteurs d'un brevet A pourront obtenir, après étude du dossier, l'équivalence du mineur en éducation s'ils ont suivi un programme régulier et si leurs cours sont compatibles avec ceux qui seraient exigés au mineur.

Je désire recevoir l'annuaire de la Liste externe

Je désire recevoir un formulaire de demande d'admission

NOM PRÉNOM

ADRESSE TÉL.

108 morts, un milliard de dégâts rien qu'en Pennsylvanie

Agnès s'est déchaînée sur sept Etats américains

HARRISBURG (d'après AP et AFP) — Maintenant que les flots se retirent des zones dévastées de l'est des Etats-Unis, la gigantesque opération de nettoyage est mise sur pied. Le bilan de la tempête qui a commencé voici une semaine s'élève à 108 morts.

Les dégâts matériels sont évalués dans le seul Etat de la Pennsylvanie à plus d'un milliard de dollars. Plusieurs milliers de maisons et d'établissements commerciaux ont été détruits entre l'Etat de New York, la Virginie et l'ouest de l'Ohio. De très vastes étendues de terres cultivées et de fermes sont encore sous l'eau et les moissons

détruites. Les gouverneurs de sept Etats touchés par la tempête se sont rencontrés à Harrisburg, Pa., pour établir le bilan des dégâts et mettre au point un plan d'action. Ils se proposent de réclamer une aide fédérale accrue.

A l'origine de ces inondations qui sont considérées comme les plus graves de l'histoire des Etats-Unis, se trouve l'ouragan Agnès. La tornade, qui avait déjà fait pour 35 millions de dégâts en Floride et avait perdu son statut d'ouragan, a atteint les Etats du Nord-Est où depuis quelques jours déjà les pluies avaient grossi les cours d'eau. Alors qu'on espérait qu'il allait dispa-

raître vers le nord, l'ouragan s'est combiné à une autre tempête et tourné en rond au-dessus de la Pennsylvanie, de New York et de l'Ohio.

Samedi matin, le président Nixon a survolé en hélicoptère les régions sinistrées du Maryland, de Virginie et de Pennsylvanie et il s'est posé à Harrisburg pour prendre contact avec la population sinistrée.

A la demande des gouverneurs des Etats affectés par l'ouragan, le président a décidé d'accorder l'aide financière fédérale qui permettra aux pouvoirs locaux de rétablir les services publics interrompus ou détruits et d'accorder

des prêts à taux d'intérêt minime aux fermiers, commerçants ou propriétaires des régions dévastées.

Voici comment se présentait la situation dans les Etats sinistrés en fin de semaine:

- Pennsylvanie: 29 morts, neuf disparus. Les villes les plus inondées sont Wilkes-Barre et Harrisburg, toutes deux sur le fleuve Susquehanna. Les rivières Schuylkill, Monocahela, Allegheny et Ohio sont sorties de leurs lits, Pittsburgh pratiquement isolée, les 55.000 habitants de Wilkes-Barre sont évacués.
- Etat de New York: deux morts et trois disparus. Les villes les plus

touchées sont celles du nord-ouest de l'Etat de New York qui bordent les rivières Chemung et Allegheny, notamment Corning, Elmira, Olean et Painted Post. Le nombre des sinistrés évacués atteint plusieurs milliers de personnes.

● Virginie: 17 morts. Le château d'eau de Richmond est détruit et il ne reste qu'une provision de quatre jours d'eau potable pour la ville. A Falmouth, l'eau atteint les toits des maisons d'un étage et à Richmond les eaux de la James River atteignent plus de 10 mètres au-dessus du niveau normal.

● Caroline du Nord: deux morts. Dans les régions du nord, les eaux ont

baissé et la plupart des sinistrés ont pu regagner leurs foyers.

● New Jersey: Officiellement, pas de victimes. Inondations dans le nord de l'Etat et les rivières Passaic et Pompton continuent de déborder. A Wayne, les rues sont couvertes par plus de trois pieds d'eau. Une centaine de personnes ont évacué leurs maisons. La Raritan est en crue et la Delaware est sur le point de déborder.

● Maryland: 16 morts. Port Deposit, au bord de la Susquehanna, est complètement évacué (3.000 habitants). Le Potomac est au bord de la crue.

● Floride: premier Etat touché par Agnès. Il y a une semaine, 9 morts.



UN RÉFÉRENDUM

tuait "un problème réel" qui ne serait toutefois pas réglé par l'indépendance, car l'avenir, selon lui, est aux grands ensembles et non aux petits pays.

Interrogé sur les questions constitutionnelles qui opposent souvent son gouvernement à celui du Québec, le premier ministre a dit que dans l'histoire de toutes les fédérations, il y a eu et y aura des désaccords entre les niveaux de gouvernement.

Il a ajouté que les journalistes attachent généralement plus d'importance aux éléments de conflit qu'aux "grandes réussites" et aux "grandes sphères de coopération" entre le fédéral et le provincial. Il ne faudra pas, a-t-il dit, devant les difficultés de négociation, diriger dans le domaine social avec le Québec, oublier la coopération qu'il y a entre le fédéral et le provincial dans les domaines de la pollution, de l'expansion économique régionale, de l'habitation et autres.

M. Trudeau, qui a regretté que le Québec ait dit "non" à la Charte de Victoria, issue de la dernière conférence constitutionnelle dans la capitale de la Colombie-Britannique, en juin 1971, a laissé entendre qu'une entente entre son gouvernement et celui du premier ministre Bourassa pourrait bien être conclue prochainement sur la question des allocations familiales.

Il a rappelé à ce sujet, qu'il avait écrit à M. Bourassa, il y a une semaine, pour lui indiquer que "nous sommes d'accord avec les propositions qu'il a faites plusieurs mois plus tôt".

Maintenant, a précisé M. Trudeau, c'est le gouvernement du Québec qui dit: "Laissez-nous donc quelque temps pour y penser".

Par ailleurs, M. Trudeau a déclaré que l'avenir du Canada "est plein de promesses extraordinaires à condition qu'on cesse de se chicaner, comme je le disais l'autre jour, sur les chiures de mouches".

Selon lui, il faut considérer l'avenir du pays en fonction de ses immenses richesses, notamment dans le Nord, l'Arctique. Il a ajouté que "tout nous appartient" si on veut bien cesser de se chicaner sur des théories.

Au début de cette entrevue d'une heure enregistrée vendredi après-midi, dans la capitale canadienne, M. Trudeau avait fait un bilan sommaire des quatre années de son gouvernement. Il a dit que les grands thèmes qui avaient motivé son équipe étaient: population, territoire, relations internationales et économiques.

Lors de la campagne électorale de 1968, a souligné M. Trudeau, on avait dit qu'on essaierait de donner une plus grande cohésion à la société canadienne, qu'on affirmerait avec plus de force encore la réalité canadienne, le territoire et la population.

Le premier ministre a aussi précisé qu'il n'était aucunement inquiet d'affronter le peuple canadien, y compris les Québécois, lors de la prochaine élection.

Il a révélé qu'un très grand nombre de ses candidats seront des jeunes de moins de 30 ans.

Il a aussi déclaré qu'en dépit de certaines critiques contre son gouvernement, c'était encore son parti qui offrait le meilleur politique à la nation canadienne.

MANIWAKI

Québec ont dû mettre fin à leur grève pour rétablir le courant.

Toutes les communications téléphoniques du Nord-Ouest québécois ont également été rompues et ne seraient rétablies que dans quelques jours à cause de l'étendue des dégâts.

La maison de la famille Boutin a été complètement arrachée de sa base et est retombée sur le toit de la maison voisine. Les cinq occupants ont été blessés et quatre sont encore hospitalisés.

Plusieurs maisons mobiles ont été dénichées.

Le maire Larocque croit qu'il faudra environ deux à trois jours avant de pouvoir établir le bilan complet du désastre.

Le solliciteur général du Québec et député de Gatineau, comté où est située la ville de Maniwaki, M. Roy Fournier, s'est rendu sur les lieux, hier midi.

M. Fournier a la responsabilité de coordonner les diverses mesures de secours.

Il espère pouvoir convaincre le gouvernement d'Ottawa de collaborer avec celui du Québec pour venir en aide aux sinistrés. L'an dernier, à Saint-Jean-Vianney, a-t-il souligné, les deux gouvernements avaient partagé le coût des dégâts.

"C'est un genre de désastre où les deux gouvernements se doivent d'intervenir", a-t-il soutenu.

Il a révélé que des officiers de la Sûreté du Québec de Hull avaient été dépêchés sur les lieux pour prêter main-forte aux policiers de la Sûreté municipale et du détachement de la SQ de Maniwaki.

M. Fournier a affirmé enfin que des gens de la Protection civile étaient également sur les lieux.

LA LIVRE

au-dessous de la parité ce qui rendait presque inévitable la nécessité de laisser flotter la livre tel qu'annoncé vendredi matin.

Quoique la décision de laisser flotter la livre ne remette pas en cause, du moins pour l'instant, la construction de l'Union économique et monétaire européenne, il n'en reste pas moins que les ministres des finances du Marché Commun, dont la réunion était prévue de longue date, consacreront à la livre sterling une bonne part de leurs délibérations.

Même si cette réunion devait de toute façon avoir lieu, l'importance de l'événement est quand même souligné par le fait qu'une réunion exceptionnelle du conseil des gouverneurs des banques centrales européennes se soit tenue samedi à Paris dans le but bien précis de préparer toutes les hypothèses possibles, ainsi que leurs répercussions.

Les marchés rouvriront donc mardi au mieux, a dit à l'issue de cette réunion le gouverneur de la Banque de France. De toute façon on imagine mal les échanges internationaux paralysés plus que quelques jours par une fermeture prolongée.

Encore faudrait-il éviter de se trouver affronté à un flux de dollars dont leurs détenteurs voudraient se défaire,

obligeant ainsi les banques centrales à les acheter pour éviter que les monnaies nationales ne crévent leur plafond. En effet cette nouvelle crise déclenchée par la flottation de la livre sterling est beaucoup plus en réalité une crise du dollar que de la livre.

Quant aux problèmes de la livre en tant que telle, ils n'ont surpris personne. Tous les experts démontraient la nécessité d'un ajustement en baisse avant l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun en janvier 1973.

La question est maintenant pour la majorité qui ne croit à un retour ultérieur à l'ancienne parité, de savoir de combien la livre sterling sera dévaluée. Une annulation de la réévaluation du 18 décembre par rapport au dollar est l'hypothèse la plus fréquemment retenue. Certains pays pourraient presser la Grande-Bretagne de revenir, dès que possible, à une parité fixe.

En effet pour les Sept, ce matin, le souci de conserver à l'Europe l'image d'une zone de stabilité et celui de préserver l'accord monétaire européen de mars dernier domineront certainement les débats.

LE COMITÉ

Suite de la page 3

Radi-Québec, et, du côté ontarien, MM. L. Beverly, du ministère des affaires inter-gouvernementales, et M. Walker, directeur du service des affaires commerciales du conseil provincial des communications en éducation.

Invité à dire, au cours de la conférence de presse, s'il avait lui-même fait des communications formelles à ce sujet, à Ottawa, avant d'annoncer sa grande nouvelle du weekend, M. Carton a répondu que son ministère n'avait eu que les consultations officieuses habituelles, mais que de toute façon il était difficile, dans le monde des communications, de trancher d'un coup la question de la juridiction ou du degré de contrôle.

Quoiqu'il en soit, il semble que l'appareil des consultations et des échanges entre les deux voisins roule assez rondement déjà, puisqu'on a également annoncé que la prochaine rencontre officielle aurait lieu dans trois ou quatre mois à peine, c'est-à-dire en septembre-octobre. Et à Québec, naturellement.

LE MÉDIATEUR

Suite de la page 3

tie syndicale cherche à limiter le nombre des entrepreneurs privés dans la construction et l'entretien des lignes, de manière que ce travail revienne en priorité aux employés réguliers de l'Hydro.

Parmi les autres points en litige, il y a l'évaluation des tâches, l'ancienneté, les horaires de travail, le temps supplémentaire et les vacances.

M. Brûlé signale que la grève peut reprendre si la négociation n'embrasse pas sur les problèmes de fond, mais ce sera toujours un dernier recours, explique-t-il: "On ne peut faire la grève contre la population. Les travailleurs ont démontré la semaine dernière leur sens des responsabilités en réparant les pannes dues à la tornade; que l'Hydro en fasse autant à la table des négociations. Notre seul but est de négocier une convention collective."

Les 8.500 syndiqués, dont le contrat de travail est arrivé à échéance le 31

L'entente de principe à NABET:

Protection contre les changements technologiques, 30% de hausse en 4 ans

par Gisèle Tremblay

L'entente de principe intervenue vendredi entre Radio-Canada et le syndicat des techniciens accordée à ces derniers des augmentations de salaires de 30% réparties sur 4 ans (dont une année rétroactive) et les protège contre toute suppression d'emploi due à des changements technologiques.

C'est ce qu'a révélé hier M. Robert Bouchard, responsable de la négociation pour l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion (NABET), alors qu'il exposait pour la première fois les grandes lignes de l'accord.

Celui-ci doit être ratifié d'ici jeudi par un vote au scrutin secret dans chacune des sections locales du syndicat. La première assemblée a eu lieu samedi à Toronto mais les résultats ne seront connus qu'une fois terminé l'ensemble du scrutin. Les techniciens d'Ottawa, de Montréal et de Québec se prononceront respectivement aujourd'hui, demain et mercredi.

L'accueil des techniciens de Toronto a été enthousiaste, indique M. Bouchard qui exprime sa confiance en une décision finale favorable.

Les 2.000 techniciens, qui sont sans convention collective depuis un an cette semaine, recevront une première augmentation de 7% rétroactive au 1er juillet 1971, plus un rajustement de 2,2%; puis suivront des hausses successives de 6,5% aujourd'hui même de 6% le 25 juin 1973 et de 5,5% le 24 juin 1974. Ces hausses ont une valeur cumulative de 30,5%, précise M. Bouchard.

Quant à la clause de sécurité d'emploi, ajoute le chef syndical, elle constitue un précédent à Radio-Canada: la Société s'engage à ne effectuer aucune mise à pied ni aucune coupure dans les salaires en cas de suppression d'emploi due, directement ou par voie de conséquence, à des changements technologiques: un comité conjoint assumera la responsabilité du reclassement et des réaffectations.

L'entente de principe, qui engage les chefs syndicaux à recommander aux techniciens l'acceptation du règlement, met fin en outre à deux éléments persistants du conflit: la grève du zèle, qui s'est éteinte samedi à la première heure; et le lock-out des techniciens de Toronto, qui seront tous rappelés au travail aujourd'hui.

La grève du zèle, commencée en même temps que la grève tourmente à la mi-janvier, privait les réalisateurs des heures de travail supplémentaires indispensables pour compléter plusieurs émissions. Quant aux techniciens de Toronto, leur tour de grève s'était doublé d'un lock-out il y a plusieurs semaines à la suite d'une mésentente avec la direction sur les conditions de retour au travail: un protocole de retour au travail à leur intention était inclus dans l'entente générale de vendredi.

Du point de vue syndical, la sécurité d'emploi était l'un des enjeux essentiels de la négociation car Radio-Canada se propose de moderniser son équipement et d'acquiescer notamment des ordinateurs

qui affecteront la structure d'emploi. M. Bouchard indique qu'en retour d'une garantie d'emploi face à ces transformations, le syndicat a dû concéder plusieurs points au chapitre de sa compétence sur le travail technique exécuté à Radio-Canada.

Selon M. Bouchard, la Société exigeait que les techniciens affectés par un changement technologique et soumis de ce fait au recyclage deviennent sujets au licenciement dans l'ordre inverse des années de service s'ils n'ont pas réussi les cours de perfectionnement après six mois. L'entente prévoit finalement que seule l'inconduite volontaire du candidat le rend sujet au licenciement: c'est le comité conjoint qui en jugera et le technicien mécontent de la décision peut recourir à la procédure de grief qui relève d'un autre niveau de décision.

Le technicien reclassé peut refuser la mutation qu'on lui propose et choisir plutôt, s'il a les aptitudes requises, de déplacer un collègue plus jeune (en années de service) dans la même succursale ou dans une autre succursale de la même région (le pays est divisé en sept régions administratives dont le Québec). Le technicien ainsi évincé peut alors se prévaloir de la clause de sécurité d'emploi que le rend admissible au recyclage et au reclassement au sein de la Société.

Cette procédure de déplacement ("bumping") est prévue en outre dans les cas de surplus de main-d'œuvre non reliés à des changements technologiques; l'employé évincé n'a plus alors d'autre choix que de partir.

Le syndicat a dû renoncer cependant à des revendications importantes au chapitre de sa compétence. C'est ainsi que les réalisateurs, les script-assistants et les chercheurs pourront désormais manier les appareils magnétoscopiques portatifs, placés à cette fin dans une salle spéciale, pour visionner les enregistrements et procéder au découpage de l'émission. Seul un technicien, cependant, est autorisé à faire le montage final, selon les directives du réalisateur.

Voici d'autres concessions du même ordre: la participation des postes affiliés à des émissions de la Société;

les réalisateurs et commentateurs pigistes pourront faire du montage sur ruban sonore (pour la radio); le reporter de l'unité mobile pourra conduire le véhicule seul et transmettre directement ses reportages à la station, c'était déjà toléré).

Le syndicat n'a pu étendre sa compétence aux ordinateurs qui entreront en service, particulièrement à Montréal où on généralisera le montage électronique d'ici un an. La Société, explique M. Bouchard, a soustrait à la juridiction exclusive des techniciens les ordinateurs à usage multiple (employés à des fins administratives aussi bien que techniques), pour leur concéder les petits ordinateurs affectés au contrôle de l'équipement de diffusion, sauf l'alimentation en données qui relèvera d'un autre personnel.

M. Bouchard estime que plusieurs de ces concessions tourneront, à long terme, à l'avantage des techniciens dont on allège le fardeau d'heures supplémentaires (en leur retirant le découpage) et qui bénéficieront de l'accroissement du volume d'activités (auquel s'intègre la participation des postes affiliés aux émissions de la Société).

M. Bouchard ajoute que l'entente engage Radio-Canada pour les trois prochaines années à expérimenter les changements qu'elle envisage, avec la participation du syndicat qui conserve à ce sujet un droit de veto.

A propos des augmentations de salaires, M. Bouchard rappelle que le rapport de conciliation proposait en janvier dernier 10,25% en deux ans et que le syndicat réclamait pour sa part 30% pour la même période. Le technicien moyen, dont le salaire annuel était de \$9.358 au 30 juin 1971, recevra aujourd'hui \$10.767 et en 1974 \$12.041 (soit 30% en quatre ans).

Radio-Canada n'a pas rétabli la prime au bilinguisme, mais s'engage à payer des cours de langue, pendant les heures de travail, à tout technicien qui le désire et dont les aptitudes sont reconnues après consultation avec le syndicat. Pour les heures de travail, c'est le statu quo (cinq jours de huit heures), alors que le syndicat réclamait la semaine de quatre jours.

La CUM ne peut qu'approuver le nouveau contrat des policiers

Le président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, M. Lawrence Hanigan, a déploré hier, à mots couverts, le fait que le Conseil de la CUM n'ait pas d'autre possibilité que d'approuver le contrat de travail sur lequel se sont entendus le Conseil de sécurité publique et la Fraternité des policiers de Montréal.

Tout en précisant que cette première convention collective des policiers de

la CUM est le résultat d'une entente satisfaisante, M. Hanigan a déclaré qu'elle sera soumise à l'approbation des membres du Conseil de la CUM avant le 8 juillet prochain mais que cette approbation n'était qu'une formalité puisque le Conseil n'a pas le pouvoir de modifier ou de rejeter l'entente.

C'est, en effet, le Conseil de sécurité publique, dont les membres sont nommés par le gouvernement du Québec et par le Conseil de la CUM, qui a l'entière responsabilité de négocier la convention collective et de disposer du budget. Tout comme l'avait fait son prédécesseur Lucien Saulnier, M. Hanigan a laissé entendre que cette façon de procéder est peu démocratique.

On sait que, la semaine dernière, les policiers de Montréal ont approuvé à l'unanimité un contrat de deux ans qui portera leur salaire, au 1er janvier 1973, à \$12.305. Les policiers de Montréal seront ainsi mieux payés que leurs confrères de Toronto.

Les cadres scolaires se groupent

Les cadres scolaires du Québec viennent de se doter d'une association qui verra à valoriser leur statut professionnel et à promouvoir leurs intérêts auprès du ministère de l'éducation.

L'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) qui vient d'être fondée regroupe déjà quelque 800 cadres de direction, de coordination et de gerance des commissions scolaires du Québec.

M. Roger Carrette, de Saint-Georges-de-Beauce, devient le premier président de l'ACSQ qui désire être reconnu par le gouvernement comme seul interlocuteur en ce qui regarde la politique administrative et salariale des cadres scolaires.

Coûte que coûte, 30,000 Québécois ont célébré les fêtes de la Saint-Jean

par Christiane Brunelle, collaboration spéciale

QUÉBEC — Des vents de 35 milles à l'heure; des averse d'un froid d'automne n'ont pas empêché la tenue des fêtes de la Saint-Jean. Les changements à la programmation ont été nombreux. Le rassemblement a quand même eu lieu.

Près de 18.000 personnes ont défilé les éléments pour entendre les poètes, vendredi soir, et 10.000 personnes ont circulé sur les plaines; le 24; pour assister aux spectacles des chansonniers, violoneux et comédiens. Quelques autres milliers ont visionné des films québécois, assisté à des récitals de musique classique et de musique pop!

Tôt vendredi soir, il fallait apporter des modifications; le traditionnel feu ne fut pas allumé à cause des vents violents et les Percussions du Québec n'ont pu se produire toujours en raison de l'intempérie.

Malgré ce contre-temps, les spectateurs ont été tenus en haleine pendant deux heures par Raoul Duguay. Puis, Félix Leclerc inaugura la nuit des poètes à minuit.

Dans des rassemblements du

genre, les spectateurs semblent plus sensibles au rythme, à la musique qu'à la parole. Pour plusieurs, la nuit des poètes se résumait à Raoul Duguay. C'est un événement qui a sans doute connu son heure de gloire il y a deux ans au Théâtre du Gesù à Montréal. On a maintenant l'impression que la formule n'offre plus la même spontanéité. Ce qui n'empêche pas les Pierre Morenc, Paul Chamberland, Gilbert Langevin, Jacques Garneau, Gratien Lapointe, Michel Garneau et Raoul Duguay d'avoir toujours une parole vivante à transmettre, qu'elle soit bien ou mal reçue. Certains poètes ont d'ailleurs agressé le public qu'ils jugeaient incompréhensif. (Les organisateurs de la Saint-Jean à Québec n'ont semblé-t-il pas l'intention de répéter cette manifestation l'an prochain) Vers 5 heures du matin, la pluie a mis un terme à la parole. Quelques heures plus tard, des milliers de Québécois revenaient sur les plaines, en famille cette fois, pour entendre chansonniers et violoneux.

Ce mélange des genres s'est révélé heureux et il n'est pas impossible qu'on y revienne l'an prochain.

Le concours national de violoneux qui avait été inséré dans les manifestations n'a pu avoir lieu. Néanmoins, plusieurs des gagnants régionaux ont pu se faire entendre devant un public qui leur a réservé un accueil enthousiaste. Il sera repris au mois d'août probablement à l'Île d'Orléans.

Tel que prévu, les chansonniers; Pauline Julien, Jacques Michel, Raymond Lévesque, Guy Trépanier, etc. et quelques chanteurs de folklore ont été également bien accueillis. Le palais Montcalm était rempli à craquer pour les groupes de musique pop.

Quant aux autres activités, notamment les représentations théâtrales et les récitals de musique classique (les Percussions du Québec), et les projections cinématographiques (Duplexis et Après, de Denis Arcand) elles ont connu un égal succès.

Bilan provisoir: succès de public malgré la température, aucun incident à déplorer, une police discrète et sans caméra de télévision... Trente mille Québécois, de la ville et d'ailleurs, ont donc célébré coûte que coûte les fêtes de la Saint-Jean.

décembre, se sont prononcés en faveur de la grève dans une proportion de 81% la semaine dernière, à l'expiration d'une injonction qui leur avait interdit le recours à cette mesure pendant 80 jours.

LA CECM

Suite de la page 3

enfants qui devront dorénavant être transportés par autobus vers des écoles d'autres quartiers.

On espère créer demain soir un comité provisoire de parents qui verra à organiser les actions nécessaires pour empêcher ou retarder la fermeture des écoles françaises dans le sud-ouest.

Le front populaire a déjà obtenu l'appui d'un échevin de Ville-Emard, M. Yvon Lamarre.

Par ailleurs, M. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ et commissaire à la CECM, a promis d'être présent à l'assemblée publique demain soir.

M. Daoust a relié la fermeture de ces écoles françaises à la loi 63 qui permet aux immigrants d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise.

UNE LOI AVEUGLE

Suite de la page 4

te 11 dans cette région. (Cela n'est pas le cas, par exemple, des parcs du Mont-Tremblant ou de La Vérendrye).

S'il ne s'agit pas là de concurrence déloyale, nous ne savons pas ce que "concurrence déloyale" signifie. Et cette concurrence déloyale

informations

Après le voyage de Kissinger

Hanoi ne paraît pas prêt à fléchir

par Bernard Ullmann

PARIS (AFP) — Au lendemain du reto à Washington, à l'issue de son quatrième voyage à Pékin, de M. Henry Kissinger, rien ne permet d'affirmer que les dirigeants nord-vietnamiens soient disposés à des concessions substantielles, ni que les dirigeants chinois aient accepté d'user de leur influence à Hanoi dans le sens de la "modération".

On peut en tous cas noter que, au moment même où l'émissaire du président Nixon se trouvait dans la capitale chinoise, les forces nord-vietnamiennes

lançaient, à partir de leurs positions sur la rivière My Chanh, une puissante attaque. Il est trop tôt encore pour déterminer s'il s'agit effectivement de la nouvelle offensive, attendue et prévue depuis quinze jours déjà par le commandement américain, et visant à s'emparer de Hué, et par là même à porter un coup décisif, dont il se remettrait difficilement, au régime du président Nguyen Van Thieu. Toujours est-il que le nombre des chars nord-vietnamiens engagés, la concentration d'artillerie mi-

se en oeuvre, en font de loin la plus puissante action communiste depuis l'échec de l'assaut sur Kontun au début du mois.

Toujours est-il aussi que la violence de la riposte aérienne tant sur le front nord que sur les bases arrière de l'offensive étendues au centre même de Hanoi, montrent que le commandement américain ne minimise nullement la portée et le danger de l'opération déclenchée par un adversaire que les états-majors de Saïgon s'accordaient pourtant récemment à juger quelque peu esoufflé.

Il apparaît assez vraisemblable que, du côté nord-vietnamien, si l'on continue à réclamer rituellement la reprise de la conférence de Paris, qui pourrait déboucher sur de nouveaux entretiens secrets, les positions de fond demeureront inchangées au moins jusqu'au terme de l'offensive actuelle. Une amélioration de la carte de la guerre semble en effet nécessaire pour permettre à Hanoi et au front de faire face, le jour où s'engageront enfin ces négociations sérieuses que l'on exige, de part et d'autre, depuis si longtemps. Jusque là, semble-t-il, ni les pressions éventuelles de leurs amis de Moscou, et peut-être de Pékin, ni le déchaînement sans cesse accru des raids aériens américains, s'en prenant à présent de manière systématique, selon Hanoi, aux digues du delta du fleuve Rouge, et menaçant ainsi la survie même du pays, ne semblent de nature à fléchir la détermination des Nord-Vietnamiens.

D'autre part, en détruisant les aciéries de Thai Nguyen, seule installation sidérurgique moderne du Nord-Vietnam, l'aviation américaine a entièrement détruit la capacité de production d'acier du pays, a annoncé hier l'armée de l'air américaine.

L'usine occupait une surface de 3,2 kilomètres carrés et comprenait des fours à coke, des hauts-fourneaux, une centrale électrique, un laminoir, des ateliers de fabrication, et des voies ferrées.

C'est de cette usine que venait tout l'acier utilisé pour la construction des ponts, des voies ferrées et des bâtiments, a encore déclaré l'armée de l'air américaine.

Nouveau record pour les B-52

SAIGON (AFP) — Cent quinze bombardiers géants américains B-52 ont pilonné les positions "communistes" au Sud-Vietnam au cours des dernières 24 heures, larguant plus de 3.000 tonnes de bombes, a annoncé hier le porte-parole américain à Saïgon.

Les octoreacteurs géants ont établi un nouveau record — pour la troisième fois consécutive en une semaine — en raids et en tonnage déversé en une seule journée au Sud-Vietnam depuis le début de la guerre.

Sur un total de 35 missions, 31 ont eu comme objectifs les provinces de Quang Tri et Thua Thien, sur le front nord, pour tenter d'arrêter l'offensive nord-vietnamienne en direction de Hué.

Sur les digues bombardées

par Jean J. Horaval

HANOI (AFP) — Les digues de la région de Nam-Dinh, à 90 km au sud de Hanoi, non loin du fleuve Rouge, portent les marques des récents raids américains. Une dizaine de journalistes étrangers invités à se rendre sur les lieux ont pu s'en rendre compte. Ils ont gagné les digues par la route, dans la soirée, progressant avec précaution en raison du risque de nouveaux bombardements américains.

usine malgré les risques d'éboulement. Il est étonnant de voir surgir au milieu de ces ruines des jeunes femmes qui transportent sur une vieille brouette des écheveaux de coton encore ruisselant d'eau.

Dans un autre quartier, bombardé le 21 juin, le spectacle est identique: tous les bâtiments se sont effondrés sous les bombes comme des châteaux de cartes.

Castro à Moscou

A un endroit, une grande digue est éventrée sur un kilomètre de long. Des cratères de bombes sont visibles de part et d'autre de la digue et sur l'ouvrage lui-même. Les coups de boutoirs de l'aviation américaine ont été d'une telle violence que des fissures profondes apparaissent de mètre en mètre.

En cet endroit, le paysage est presque lunaire. Ce ne sont que cratères que l'on commence à boucher. Pourtant, ce qui inquiète le plus ce sont les fissures. En effet, à l'issue de cette visite aux digues, un responsable de village a fait remarquer qu'une digue ébranlée — parfois sur huit mètres de haut — pouvait être plus difficile à consolider que s'il s'agissait de la refaire entièrement.

Après, les correspondants avaient visité la ville de Nam-Dinh elle-même, important centre textile dont l'activité a cessé depuis le raid américain dont elle a été victime le 20 juin dernier. Tout le quartier commerçant a été détruit. Dans les décombres de la coopérative de tissage, rue Hoang Van Thu, des hommes et des femmes cherchent à sauver ce qui reste de leur

MOSCOU (AFP) — M. Fidel Castro, premier ministre cubain, arrive aujourd'hui à Moscou pour une visite officielle de 15 jours, la première depuis son voyage triomphal de 1963. Les questions économiques seront au centre des entretiens qu'il aura avec les dirigeants soviétiques et on s'attend à la signature d'un nouvel accord commercial.

Le leader cubain ne fera probablement pas une grande tournée à l'intérieur du pays. Un projet de voyage au Kazakhstan avait été étudié, mais semble avoir été abandonné. M. Castro séjournera pour la plupart du temps à Moscou, où il visitera des usines et y tiendra des meetings d'amitié.

Le premier ministre cubain quittera Moscou aux environs du 10 juillet pour rejoindre La Havane, où il rentrera après une absence de plus de deux mois.

internationales

Simple baroud d'honneur?

La violence fait rage en Ulster

BELFAST (AFP) — Une dizaine de francs-tireurs ont été touchés au cours d'une fusillade nourrie qui a opposé hier les unités de l'IRA à l'armée britannique à Belfast. Selon l'armée, les francs-tireurs opérant à partir de voitures en marche ou postés dans des immeubles ont tiré plus de 500 coups de feu contre les postes militaires de Lenaboon et Horn Walk entre 08h30 et 13h30 gmt.

L'armée a riposté et a blessé une dizaine au moins de francs-tireurs, sans que l'on puisse dire cependant s'il y a des tués. A 14h gmt aucun soldat britannique n'était signalé blessé.

Cette fusillade succède à une série d'autres batailles rangées qui ont opposé tout au long de la semaine écoulée les francs-tireurs de l'IRA à l'armée bri-

tannique, notamment à Belfast et Londonderry. On estime généralement dans la capitale ulstérienne qu'il pourrait s'agir d'un dernier baroud d'honneur de l'IRA provisoire avant l'entrée en vigueur, ce soir à minuit, de la trêve illimitée décrétée par cette organisation.

Dès la veille, alors que la première nuit du week-end avait fait quatre morts, les observateurs estimaient qu'une véritable course à la violence paraissait s'être engagée entre l'IRA et l'UDA (association pour la défense de l'Ulster), en prévision des deux échéances prévues pour le début de la semaine, et que chacun s'accordait à considérer comme cruciales pour l'avenir de l'Irlande du Nord. Ce sont, d'une part, l'entrée en vigueur du cessez-le-feu décrété par l'IRA pour

ce soir, d'autre part, l'expiration du délai fixé à mardi par l'UDA pour que l'armée britannique entreprenne la liquidation des sanctuaires catholiques de Londonderry, du Bogside et de Creggan Estate.

Les motifs de l'IRA n'apparaissent pas très clairement aux observateurs. Il est possible que les provisoires aient décidé de mener des actions offensives jusqu'à l'entrée en vigueur du cessez-le-feu afin d'en mieux faire sentir le prix au proconsul britannique, M. William Whitelaw, et l'inciter à se montrer plus souple lors d'éventuelles conversations ultérieures. Il est d'autre part indéniable que la décision de cesser le feu n'a pas fait l'unanimité au sein de l'IRA.

Selon M. Saeb Salam

Israël ne réussira pas à provoquer un affrontement libano-palestinien

BEYROUTH (AFP) — M. Saeb Salam, premier ministre libanais, a affirmé samedi soir à la radio-télévision libanaise que les attaques israéliennes contre le Sud-Liban ne conduiront en aucun cas à un affrontement libano-palestinien. Qu'Israël entende bien, a-t-il dit, il n'y aura aucun affrontement entre le Liban — peuple, dirigeants ou armée — et nos frères palestiniens.

C'est la première fois depuis mercredi que le chef du gouvernement soulignait aussi fermement que la réalité commande de demeurer en accord parfait avec les Palestiniens.

M. Salam a fait cette déclaration à la suite du bombardement, vendredi après-midi, de la ville de Deir el-Achayer, le long de la route internationale Beyrouth-Damas, à la frontière libano-syrienne. Ce raid en profondeur des chasseurs israéliens a duré un quart d'heure, selon le commandement militaire libanais.

Dix-sept civils ont été tués, en majorité des femmes et des enfants, et dix personnes ont été blessées, la plupart grièvement. Plusieurs maisons de la ville ont été détruites.

Le commandement libanais avait déjà annoncé, vendredi matin, que l'artillerie israélienne avait pilonné, par intermittence, au cours de la nuit précédente, les habitations de l'office de la reconstruction dans le village de Dibbine, près de l'Arkoub, à une dizaine de km de la frontière, puis bombardé le village de Majd-el-Selm. Ces deux attaques ont fait un mort (une femme) et deux blessés (une

femme et une fillette). Dans la soirée de jeudi, des Skyhawk israéliens avaient survolé des villages frontaliers du Sud-Liban.

Depuis le bombardement de Hasbaya, dans l'Arkoub, mercredi, les bombardements de l'aviation et de l'artillerie israéliennes ont fait, selon un compte officieux, 66 morts et environ 90 blessés dont l'état est sérieux.

Sur le plan militaire, aucun nouvel incident n'a été signalé depuis que des vedettes israéliennes ont attaqué, dans la nuit de vendredi à samedi, des bateaux de pêche, le camp palestinien de Rachidieh et des installations militaires libanaises dans la région de Tyr.

Selon la plupart des journaux libanais, l'objectif visé par les vedettes était le puissant radar installé sur la base de Kharab Sour. Cet objectif n'a pas été atteint, affirmant-ils.

L'agence palestinienne d'information Wafa a annoncé que l'aviation israélienne avait survolé pendant toute la journée de samedi la région où se sont déroulés les incidents maritimes.

Enfin, la Syrie a annoncé samedi en fin de journée qu'elle déposait une plainte devant le Conseil de sécurité contre l'agression israélienne, dont l'enlèvement de cinq officiers syriens a constitué le premier maillon. Elle demande la libération de ces officiers, l'arrêt de l'agression israélienne et des dédommagements pour les dégâts causés.

Aucune indication n'a filtré jusqu'à présent sur les mesures que les dirigeants libanais entendent prendre pour résoudre la crise actuelle. On tient cependant pour très improbable que le gouvernement libanais décide unilatéralement d'abroger l'accord du Caire de novembre 1969 qui définit, et limite en même temps, la présence des fedayine au Liban. Une telle décision ne pourrait être prise, estiment les observateurs, qu'après une large consultation nationale — certaines informations font état d'une convocation prochaine d'un congrès national — et interarabe, sans toutefois aller jusqu'à demander la convocation d'un sommet arabe.

Ces mesures ne seraient pas connues avant la fin de la réunion du Conseil de sécurité qui siège depuis vendredi. Cette réunion aboutira peut-être à un résultat, a dit M. Salam. En tout cas, c'est une initiative indispensable sur le plan international.

Du côté palestinien, on s'oppose officiellement à toute abrogation de l'accord du Caire, considéré comme la concrétisation de la volonté populaire libanaise et palestinienne, a déclaré M. Kamal Masser, porte-parole officiel de la résistance palestinienne. M. Arafat a d'autre part affirmé que la résistance palestinienne poursuivra la lutte contre l'ennemi sioniste, quels que soient les difficultés et les obstacles. En conséquence, le chef de la résistance a demandé aux pays arabes de ne pas laisser le Liban seul dans la bataille.

QUEBÉCAIR

HORAIRE DU 12 JUIN AU 24 SEPTEMBRE 1972

MONTREAL-SEPT-ILES: VOLS RAPIDES PAR JET BAC 1-11

ALLER	RETOUR
lun à ven: 08.20	lun à ven: 15.40
lun à jeu: 15.15	lun à jeu: 18.00 vol direct
ven (seul): 17.00	ven (seul): 19.25 vol direct
sam: 09.00	sam: 16.00

Nombreux autres vols réguliers 7 jours par semaine en F-27 (aller et retour) ...
Autres régions desservies par Quebecair: Québec / Murray Bay (La Malbaie) /
Charlevoix / Saguenay / Rimouski / Mont-Joli / Baie-Comeau - Hauterive /
Gagnon / Wabush - Labrador City / Churchill Falls - Twin Falls.

Consultez votre agent de voyages ou Quebecair: 636-3890 ou banlieue 486-3630

bienvenue chez-nous

Le riz Frou-Frou me rend fou!

Une spécialité ce soir à La Popina, restaurant méditerranéen sur la Plaza Place Ville Marie. Réservations 861-3511

Stationnement seulement \$1.00 au "Canadawide Parking" de la P.V.M., dès 18h.30. Faites valider votre billet au restaurant.

McGovern est invité à se faire moins radical

WASHINGTON (AFP) — Trois des dirigeants du Parti démocrate ont invité hier le sénateur George McGovern, candidat probable de ce parti contre M. Richard Nixon aux élections présidentielles de novembre, à assouplir ses projets de réforme, qu'ils jugent trop radicaux.

Selon ces trois personnalités, MM. Hubert Humphrey, Edmund Muskie et Lawrence O'Brien, le sénateur McGovern risque, en effet, de diviser le parti et de perdre l'élection s'il se refuse à modérer son programme politique dans les domaines de la défense nationale, de la fiscalité et de l'assistance sociale (Welfare).

Les sénateurs Humphrey et Muskie, qui demeurent candidats à l'investiture démocrate

te contre M. McGovern, ont été interviewés à la télévision par les chaînes C.B.S. et A.B.C. respectivement. M. O'Brien, président du comité national et de la convention démocrate qui s'ouvre dans deux semaines à Miami Beach, a été interrogé par N.B.C.

Les déclarations de ces trois dirigeants interviennent au moment où le sénateur McGovern, porte-drapeau de la gauche du parti, réunit sur son nom quelque 1.400 mandats électoraux sur les 1.509 dont il aura besoin dans quinze jours pour obtenir l'investiture. Elles se produisent, d'autre part, le jour même où l'institut Gallup publie les résultats d'un sondage d'opinion selon lequel 60 pour cent des Américains approuvent l'ensemble de la politique du président Nixon.

Le PC soviétique va procéder à une épuration de ses rangs

MOSCOU (AFP) — La direction du PC soviétique s'apprête à profiter de l'échéance des cartes de militants pour débarrasser le parti des nombreux éléments qui, sur les plans idéologique et moral, ne donnent pas satisfaction.

Tel est, estiment les observateurs, le sens de l'éditorial de la Pravda de samedi matin, que beaucoup des quelque 15 millions d'adhérents du PC soviétique ont dû lire avec un certain frisson.

La décision, annoncée par M. Leonide Brejnev au 24ème congrès d'avril en 1971 et confirmée par le plenum du 19 mai 1972, de procéder en 1973-1974 à un échange des cartes avait déjà suscité une vague d'appréhension chez les militants soviétiques. L'éditorial confirme qu'il s'agira d'un sérieux nettoyage des

rangs du parti, et précise que l'opération ne se limitera pas à un simple geste technique, à savoir la remise de nouvelles cartes contre les anciennes. Le parti sera ainsi épuré d'un certains pourcentage de ses membres, sans qu'il soit possible aux observateurs d'en déterminer l'importance, ni, éventuellement, quelle tendance au sein du parti sera plus particulièrement frappée.

En revanche, la Pravda multiplie les assurances qu'il ne sera pas procédé à une purge semblable à celles du passé. Autrefois, il s'agissait d'expurger résolument des rangs du parti les éléments irrécupérables, explique l'éditorial. Aujourd'hui, le parti peut se contenter de veiller à la propreté de ses rangs sans recourir aux méthodes d'antan.



Cet été, chez Berlitz

prix réduits pour cours d'anglais intensifs

Pour renseignements appelez: 288-3111

Berlitz

Cours de langues vivantes d'un océan à l'autre

SERVICE DE TRADUCTION ET COURS DE TRADUCTION

MONTREAL - 2055 RUE PEEL TEL: 288-3111
MONTREAL - 50 PLACE CRÉMAZIE TEL: 387-2566

* Aussi: Espagnol - Italien - Allemand, etc.

À ST-MALO BEAU

CENTRE DOMICILIAIRE ET COMMERCIAL

PORT DE MER

RELIÉ AU MÉTRO LONGUEUIL

Port de Mer, villa incontestablement belle, luxueuse, élégante, panorama, une dimension nouvelle dans un cadre gai et enchanteur.

Chauffage tout électricité (Novelac) avec contrôle dans chaque pièce. Piscine intérieure chauffée, avec borboteuse.

Intercommunication (Bell Canada) innovation

Stationnement intérieur et extérieur

Cable pour télévision

Service de conciergerie et gardien de sécurité

Salles de lavage

Nettoyeur

Salle de réceptions

Restaurant de classe

Salon de beauté

Épicerie pour utilités

Passerelle fermée au métro

Air compressé dans tous les corridors avec musique d'atmosphère.

OCCUPATION SEPTEMBRE ET DÉCEMBRE 1972

Ne signez pas un long bail. Venez nous voir auparavant.

3 1/2 - 4 1/2 - 5 1/2 à partir de \$165 - \$217 - \$265

Choix de 1 - 1 1/2 salles de bains

ESPACE POUR BUREAUX DISPONIBLE

BUREAU DE LOCATION: STATION MÉTRO LONGUEUIL

Sur semaine, ouvert de 10 h. am à 9 h. p.m.

Samedi de 10 h. am à 6 h. p.m.

Dimanche de 11 h. am à 5 h. p.m. 619-6010



101 CHARLES-LEMOYNE (Station du Métro) LONGUEUIL

arts

Durant l'été

Le nouveau théâtre de "La Braoule" présentera deux créations québécoises

par Jacques Thériault

Douze comédiens du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, cinq musiciens du Conservatoire de musique de Montréal et cinq techniciens de scène de l'École Nationale de Théâtre viennent de donner le coup d'envoi à une troupe qu'ils appellent "La Braoule".

Formée au plus froid de l'hiver, cette troupe convie les Montréalais à la double première de "Mardi-la-verte", simple opérette en trois actes de Jean Larose, les 5 et 6 juillet prochains au Théâtre National. Le pourquoi de cette double première? Tout simplement que la troupe "La Braoule" a pensé qu'il serait intéressant de présenter cet ouvrage avec le concours de deux distributions différentes.

Comme le note un communiqué remis à l'occasion d'une conférence de presse, "il s'agissait tout d'abord de faire le point après deux années d'études et de mettre en pratique les connaissances acquises avant d'aborder notre dernière année, et d'autre part, de mettre l'accent sur la création personnelle souvent reléguée au second plan dans notre formation. Nous voulions aussi gagner notre vie en pratiquant notre métier, c'est-à-dire, en jouant la comédie au lieu d'attendre l'automne passivement dans un quelconque bureau. En outre, nous rêvions de faire revivre le Théâtre National depuis longtemps fermé l'été, et d'en faire un théâtre populaire d'été ouvert à tous, et particulièrement à la population des quartiers centre-sud et sud-est de la métropole. Ces quartiers nous entourent et leurs habitants n'ont pas souvent accès au théâtre. Surtout l'été".

Les représentations de "Mardi-la-verte" auront lieu du mercredi au samedi à 20h. Parallèlement, "La Braoule" présentera un spectacle pour enfants intitulé "Super Drugstore et le Miroir diabolique" du mardi au samedi à 14h. Écrit en collaboration par les comédiens qui y participent, cette "opérette" est basée sur des contes et récits pour enfants de Grimm, Andersen et Perreault. Michel Gonneville a signé la musique.

"Tentés par le monde du spectacle pour enfants et conscients que tout est possible dans ce domaine, dit un porte-parole, nous avons décidé de bâtir nous-mêmes notre spectacle autour d'un canevas puisé dans le monde des contes et des fées qui ont bercé notre enfance".

Quant au spectacle pour adultes, les recherches furent longues et ardues jusqu'au jour où nous avons découvert Jean Larose, un jeune auteur de Valleyfield. Cette pièce valait d'être connue du grand public".

Quelques billets de métro suffiront à ceux qui assisteront à ces spectacles de théâtre "La Braoule". L'entrée sera libre. C'est déjà de bon augure.

spectacles



échos Création de "Récital" de L. Berio

LA FONDATION GULBENKIAN exerce son mécénat dans tous les domaines: la musique y est largement sa part. Tout récemment, c'est une oeuvre de l'Italien Luciano Berio (plus précisément une pièce de "théâtre musical" intitulée "Récital" qui était créée à Lisbonne sous les auspices de cette société, avec le concours de la chanteuse Cathy Berberian.

Dans une récente livraison du Monde, Louis Dandrel disait notamment: "Parler de fenêtres? Car les compositeurs contemporains ne savent plus s'ils sont dedans ou dehors, si leur musique est rosace ou baie vitrée; car le monde musical de Berio est éclairé et d'oeuvre en oeuvre modifie son ordre intérieur. Récital raconte l'histoire comique et cruelle des traditions de concerts où la musique a été enfermée. Cathy Berberian chante la Lettera amorosa de Monteverdi accompagnée par un piano invisible; dans la fosse, l'orchestre, par quelques incisions, commence à détraquer le mécanisme du récital. Les airs s'enchaînent, Poulenc, Milhaud, Prokofiev, Meyerbeer, mêlés à la lecture d'une conférence. Une infirmière entre, ajoute une manche à la robe de la cantatrice, ressort. Quelques minutes plus tard, elle réapparaît avec un verre d'eau. La diva-professeur poursuit son monologue sonore. L'orchestre grandit, lui coupe la parole, quatre musiciens masqués sortent d'une fosse, lancent quelques notes et disparaissent. "Le déroulement est parfait, ordonné; l'absurde semble logique. L'issue en sera le couronnement mortuaire de la soliste, qui prendra congé du monde par un chant bouleversant. La beauté de cette musique est la seule clarté véritable.

Le prix Amitté a été remis jeudi à Paris au film "Une larme dans l'océan" de Henri Glaeser, d'après le roman de Manes Sperber, qui relate le rôle des Juifs dans la résistance en Pologne. Le prix Amitté a été créé en 1971 pour récompenser un film de qualité qui témoigne de l'amitié et de la compréhension entre les êtres. Il est destiné à attirer l'attention sur ce film.

télévision

CBFT 2	
10.40	Ouverture et horaire
10.45	En mouvement
11.00	La vie qui bat
11.30	Un taxi dans les nuages
11.40	Le monde en liberté
11.50	Tribus nomades d'Afrique
12.00	Le Gourmet farfelu
12.10	Cinéma
12.15	"Julie la rousse" (comédie Française 1959)
2.30	Femme d'aujourd'hui
2.45	Le travail à la chaîne
4.00	Ulysse et Ocar
4.30	Au pays de l'arc-en-ciel
5.00	Dakari
6.00	Techno-Flash
6.30	Téléjournal
6.54	Nouvelles du sport
7.00	Format 30
7.30	Donald Lautrec "chaud"
8.00	Aux frontières du possible
8.30	Vers l'an 2000
8.30	Marcus Welby M.D.
10.30	Téléjournal
10.50	Nouvelles du sport
11.00	Le monde de la caricature
11.30	Dossiers
12.00	Cinéma
12.05	"L'homme aux gants gris" (policiers-Italie 1968)
1.30	Téléjournal

CFTM 10	
7.25	Horaires - Bienvenue
7.30	Les P'tits bonshommes
8.00	Bonjour Montréal
9.00	Les "lannants de chez-nous"
10.00	Pour vous mesdames
11.00	L'Arrière
11.30	Mon amie Flora
11.55	Le 10 vous informe
12.00	Ya du soleil
1.00	Ciné-lundi
1.05	"Le garçon sauvage" (Drame social-Français 1951)
3.00	Ciné-Lundi
3.05	"Le pays de la haine" (Aventure-américain 1967)

cinéma

ALOUETTE: "L'enfer de l'érotisme": 2.45, 6.05, 9.30 et "Chaud délire": 1.00, 4.20, 7.45
ARLEQUIN: "Un enfant comme les autres": 2.40, 6.05, 9.30 et "L'Appart": 12.45, 10.15, 7.25
ATWATER: (Cinéma I) "Fuzz": 1.00, 3.30, 5.15 et 9.20
ATWATER: (Cinéma II) "And Now for Something Completely Different": 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
AVENUE: "A Clockwork Orange": 2.00, 4.30, 7.00, 9.30
BERRI: "Le bon, la brute et le truand": 2.40, 5.00, 8.00
BIJOU: "Justine de Sade": 12.30, 3.32, 6.15, 9.20, 12.15 et "Le diable érotique": 2.00, 5.11, 8.18
BONAVENTURE: "I a Woman": 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
CANADIEN: "La possédée": 12.00, 3.20, 6.40, 10.05 et "Bonjour lunette": "Adieu fille!": 1.30, 3.50, 6.15
CAPTOL: "Chrome and Hot leather": 12.45, 4.20, 7.50, et "Hard ride": 2.25, 5.00, 8.20
CHAMPLAIN: "L'organisation": 2.25, 6.10, 9.55, et "Les canons de Cordoba": 12.30, 1.15, 8.00
CHATEAU: "Les yeux de l'enfer": 2.50, 6.05, 9.30, et "Lingots de sa gracieuse Majesté": 1.00, 4.15, 7.25
CHEVALIER: "Le temps des loups": 12.05, 2.30, 5.05, 7.12, 9.27
CINEMA COTE-DES-NEIGES: "Cinéma I": "Silent running": 1.20, 3.30, 5.15, 7.10, 9.10
CINEMA COTE-DES-NEIGES: "Cinéma II": "J.W. Coop": 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
CINEMA DE PARIS: "Sacco et Vanzetti": 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15
CINEMA V: "Sacco et Vanzetti": 7.00, 9.15
COMEDIE CANADIENNE: "Quebec: D'un siècle à l'autre": 4.30, 7.00, 9.15
CREMAZIE: "Pour quelques dollars de plus": 1.50, 5.50, 9.30, et "Pendez-les haut et court": 12.00, 4.00, 8.00
DAUPHIN: "Renor": "Fantasia": 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, "McLaren": Symphonie pathétique: 1.00, 3.00, 5.15, 7.20, 9.30
ELECTRA: "Les yeux de l'enfer": 1.15, 4.35, 7.55, et "Les yeux de sa gracieuse Majesté": 2.40, 6.05, 9.25
ELYSEE: "Salle Renaud": "La vieille fille": 7.30, 9.30, "Salle Eisenstein": 7.30, 9.30
FESTIVAL: "Mr. Mysteries of the orchestra": 7.30, 9.30
FLEUR DE LYS: "Voyage au cinéma de Paris": IMPERIAL: "Je fais tout ce que tu veux": 12.30, 1.35, 4.45, 7.50, et "Les cauchemars naissent la nuit": 2.05, 5.10, 7.20
JEAN-TALON: "Siss": 6.20, 9.45, et "Les sept Ecossais encolont": 8.10, 1.55, 5.20, 8.45, et "Swiss Family Robinson": 2.30, 5.15, et "101 samaritains": 12.30, 4.10, 7.45
LOEWS: "The Godfather": 10.15, 1.30, 5.00, 8.30
LUCERNE: "Kluge": 1.30, 5.40, 9.45, et "McLaren and the 101 samaritains": 12.30, 5.15, et "101 samaritains": 12.30, 4.10, 7.45
MAISONNEUVE: "Voyage au cinéma de Paris": 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
MERCURE: "Pour une poignée de dollars": 3.00, 6.30, 10.00, et "Sabata": 1.00, 4.35, 8.05
MIDI-MINUIT: "A.M. de 5 à sexe": 12.30, 3.30, 6.30, 9.30, et "Filles (sacré)": 2.00, 5.00, et 8.00
MONLOND: "20": 1.00, 4.20, 8.15, et "The graduate": 1.50, 5.20, 8.50
OUTREMONT: "Vivre pour vivre": 7.00, et "Tristana": 9.30
PALACE: "The legend of Nigger Charley": 12.55, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30
PAPINEAU: "L'hôpital en folie": 1.00, 4.30, 8.00, et "Le gars de l'Utah": 2.40, 6.10, 9.40
PARC: "Y a plus de trou à Percé": 6.30, 9.45, et "Né comme un ver": 8.05
PARISIEN: "Helle": 12.20, 2.15, 4.05, 5.55, 7.50, 9.50
PIERROT: "Le mur de l'Atlantique": 5.01, 7.13, 9.25
PIGALLE: "Voyage au cinéma de Paris": "Death in Venice": 1.15, 4.40, 8.05, 8.40
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Decamerone": 1.10, 3.10, 5.10, 7.30, 9.30
PLAZA: "Voyage au Canada": PUSSEYCAT: "Millionaire women": 1.25, 4.15, 7.00, 9.30, et "The Hookers": 12.05, 2.35, 5.45, 8.35

Bergman*

CE SOIR SEULEMENT:	
à 7:00	v.o. s.-l. anglais L'ATTENTE DES FEMMES (SECRETS OF WOMEN)
à 9:30	v.o. s.-l. anglais UN ÉTÉ AVEC MONIKA (MONIKA)

prix d'entrée \$1.25
chocun des films

verdi 5380 St-Laurent 277-3233

Festival des GRANDES PRODUCTIONS	
26-27 juin 1972	tout
PATTON en français	un film-couleur de Franklin J. Schaffner avec George C. Scott - Karl Malden
28-29 juin 1972	14 ans
SANS MOBILE APPARENT	un film-couleur de Philippe Labro avec Jean-Louis Trintignant - Carla Gravina
SATAN, MON AMOUR	un film-couleur de Paul Wendkos avec Alvin Auld - Jacqueline Bisset

MONTROSE 722-0302 3150 BELLANGER

LE PLUS GRAND SUCCES DU SIECLE 14 ANS

CLARK GABLE
VIVIAN LEIGH
OSCAR
AUTANT EN EMPORTE LE VENT
19.00 3.55 7.50 (11.00, 14.00, 17.00)
VENDOME
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

théâtre

GRAND THEATRE DE QUEBEC: relâche lundi
LA FOURRIERE: relâche lundi
THEATRE DES MARGUERITES: relâche lundi
THEATRE DE MARJOLAINE: relâche lundi

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: relâche lundi
SALLE MAISONNEUVE: relâche lundi
SALLE PORT-ROYAL: relâche lundi

\$15,000 pour l'aide à l'édition

Dans le cadre de sa politique d'aide à la publication, le ministère des Affaires culturelles du Québec vient d'accorder des subventions totalisant \$15,000 au Conseil supérieur du Livre et à la maison d'édition "Boréal Express".

Le Conseil supérieur du Livre a reçu un montant de \$12,000 pour la compilation sur ordinateurs du catalogue du livre québécois en librairie. Cela permettra d'inscrire quelque huit mille titres québécois dans le répertoire du livre français publié par France-Expansion et dont l'édition 1972 paraîtra au début du mois d'août. On en tirera le Catalogue de l'édition au Canada français et divers catalogues pour les foires et expositions du livre.

Pour sa part, la maison d'édition "Boréal Express" a obtenu une subvention de \$3,000 pour la publication de l'histoire du Canada de Thomas Chabais.

Le ministère des Affaires culturelles apporte ainsi son aide, dans certains cas particuliers, pour la publication d'ouvrages d'un coût trop élevé et d'une distribution restreinte ou difficile.

Un histoire d'amour impudique comme l'innocence 18 ans

PARISIEN
480 Ouest Ste. CATH. 861-2697
12.25, 2.15, 4.05
5.55, 7.50, 9.50 Des. Rep. Com. 9.35

UNE EXPERIENCE INOUBLIABLE

FANTASIA
AUJOURD'HUI
1:30 - 3:30 - 5:30 7:30 - 9:30
FILME 18 ANS
KEN RUSSELL
"LA SYMPHONIE PATHETIQUE"
Auj. 1:00-3:00-5:15-7:30-9:30
LE DAUPHIN
BEAUFORT PIRES D'HERVILLE 721-9999

LA VIEILLE FILLE
JEAN-PIERRE BLANC
un film de Jacques Tati

QUEBEC DUPLESSIS ET APRES...
Une réalisation de Denys Arcand
Une production de l'Office national du film du Canada

LE FESTIVAL DES FILMS à 99c
CE SOIR LUNDI 26 JUIN
de Claude Lehoucq
7:00 VIVRE POUR VIVRE
Yves Montand, Annie Girardot et Candice Bergen
9:30 TRISTANA
Catherine Deneuve, Franco Nero et Fernando Rey
DEMAIN MARDI 27 JUIN
7:00 TRISTANA
9:30 LA PEAU DOUCE

La Salle Bonaventure
vous présente **LOS TROVADORES DE ESPAÑA**
En vedette du 5 juin au 1er juillet. Danse avec Nick Martin et son orchestre. Composez 861-3511 pour réservations.
Prochainement: Takeuchi Keigo et ses danseuses impériales japonaises; du 3 juillet au 9 septembre.

FESTIVAL des grands WESTERNS
LES 2 CAVALIERS DE JOHN FORD
AVEC JAMES STEWART ET RICHARD WIDMARK
La Salamandre
d'ALAIN TANNER
BULLE OGIER SEMAINE: 7:30 - 9:40; SAM. et JEAN-LUC BIDEAU DIM.: 3:10 - 5:20 - 7:30 - 9:40
Les Cinémas du Vieux Montréal
136 est. St Paul (Place Jacques-Carlier) 861-7863

13e SEM. POUR TOUS
AUSSI REMARQUABLE QUE Z'
SACCO & VANZETTI
FLEUR DE LYS
556 STE-CATHERINE, EST
CINEMA DE PARIS
806 STE-CATHERINE, OUEST

SALLES CLIMATISEES centre de cinéma st denis
LA PRESSE INTERNATIONALE ACCLAME A L'UNANIMITE L'OEUVRE LA PLUS TOUCHANTE DU CINEMA QUEBECOIS!
SELECTION CANADIENNE AU FESTIVAL DE CANNES 1972
Michelle lanctôt
Donald Pilon
La vraie nature de BERNADETTE BROWN
EN COULEUR
Giller Carle
8e SEM.

st-denis
1594, ST-DENIS 849-4211
METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY
"Le Temps des Loups" s'inscrit dans la lignée des films de gangsters tels "Bonnie & Clyde" et "Dillinger".
Robert NOSSEN, Verna LISI, Charles AZNAVOUR
LE TEMPS DES LOUPS
Un film de Sergio Gobbi
1590, ST-DENIS 845-3222
METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY **chevalier**
Horaire: St-Denis - La Vraie Nature de Bernadette: 12.15 - 2.20 - 4.25 - 6.15 - 8.20 - 10.00 - Chevalier: Le temps des Loups: 12.05 - 2.30 - 5.05 - 7.12 - 9.37 - Pierrot: Le mur de l'Atlantique: Sam. et dim. - 12.37 - 2.49 - 5.01 - 7.13 - 9.25. Sur semaine 5.01 - 7.13 - 9.25

LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE
SAISON 72-73
OCTOBRE
DOM JUAN
de Molière
mise en scène: Gilles Pelletier
avec Jean Duceppe, Gilles Pelletier, Francoise Graton, Nicole Filion, Yves Létourneau, Robert Rivard, Jean-Louis Paris...
MAISON DE POUPEE
de IBSEN
mise en scène: Yvon Thiboutot
avec Andrée Lachapelle, Hélène Loiseau, Yves Létourneau...
MARS
Auguste Auguste
de Pavel Kohout
mise en scène: Roland Laroché
avec Marc Favreau, Louise Dussault, Yvon Dufour...
Ronald France et Jean-Louis Millette
ETUDIANTS: 3 SPECTACLES POUR \$3.50
Hâtez-vous de réserver - Les meilleures places aux prévoyants
1200 rue Bleury Renseignements 866-1964

Les écoles "parasitaires"

La fédération des ACEF est d'accord avec l'ombudsman

La Fédération des ACEF du Québec appuie sans réserve la recommandation formulée par Me Louis Marceau et visant à l'élimination par tous les moyens légaux d'un grand nombre d'écoles privées "parasitaires" qui exploitent le public.

Dans son rapport annuel déposé le mercredi 21 juin à l'Assemblée nationale, l'ombudsman précise qu'il "est regrettable que les étapes de la mise en application d'une loi aussi fondamentale que celle de l'enseignement privé ait été aussi peu planifiée et que plus de 3 ans après sa mise en vigueur, la situation reste encore confuse". Il poursuivait en ajoutant qu'il "subsiste encore apparemment un grand nombre d'écoles de toutes sortes qui fonctionnent illégalement en profitant de l'ignorance et de la naïveté

des gens et c'est tout au plus par des menaces générales sans lendemain et l'exemple de quelques poursuites timides et dispersées qu'elles sont inquiétées".

Dans un communiqué, la Fédération des ACEF rappelle que la déposition à l'Assemblée nationale du rapport de l'ombudsman survient 12 jours après qu'elle ait elle-même dénoncé lors d'une conférence de presse, "Le dossier scandaleux des écoles privées". A la suite de cette conférence de presse, dans une lettre qu'il adressait au ministre de l'éducation le 12 juin, le directeur général de la Fédération des ACEF, Me Pierre Marois, réitérait les demandes du mouvement.

1- Que soient modifiés dans les plus brefs délais dans le sens déjà demandé,

la loi et les règlements de l'enseignement privé;

2- Que soit refusé systématiquement l'émission de tout permis d'exploitation à une entreprise qui, sous prétexte et sous couvert d'éducation, n'exploite autre chose qu'un commerce à but hautement lucratif et souvent en exploitant les citoyens;

3- Que soient rendues publiques par un grand média d'information afin d'informer les citoyens, la liste des écoles qui ne détiennent pas de permis d'exploitation, la liste des entreprises déjà condamnées, au civil et au pénal, devant les tribunaux et également les citoyens soient informés des droits que leur accorde le chapitre "de la protection des élèves" de la loi de l'enseignement privé;

Une institution française en milieu anglo-américain

Le notaire a une fonction précise dans la société

"Le notaire a une fonction précise, essentielle et exclusive à remplir dans la société", souligne le rapport de la commission d'étude sur le notariat rendu public en fin de semaine à Montréal.

Entreprise à la suite d'une recommandation du congrès 1968 de la Chambre des notaires du Québec, cette étude aborde le notariat sous ses différents aspects et suggère des actions précises pour que la profession prenne effectivement la place qui lui revient.

En présentant le rapport, le président de la commission, Me Julien Mackay, a rappelé que "le notariat est une institution exclusivement française pratiquée dans un milieu anglo-américain. Il devient donc essentiel que les notaires, dépositaires d'une tradition française et appelés à conseiller la population dans

ses affaires courantes, soient consultés et participent de très près à l'élaboration des lois en sorte que soit facilitée l'évolution normale de nos institutions juridiques en même temps que la participation des Canadiens français à l'univers nord-américain".

Cette présence des notaires auprès du législateur constitue une des recommandations principales de la commission qui a, par ailleurs, abordé d'autres aspects de la profession, au nombre desquels:

● L'anarchie dans le domaine juridique, compte tenu de l'émergence de nouveaux types de juristes (juristes-urbanistes, juristes-sociologues, juristes-journalistes ou administrateurs), de la pratique juridique qu'exercent certains individus ou institutions "qui n'en ont pas la compétence réelle", et du problème du champ commun où notaires et avocats sont en compétition, la commission d'étude estime qu'il est urgent pour la Chambre des notaires et pour le Barreau de se définir clairement et recommander "une étude sérieuse et en profondeur, par la commission conjointe, du rôle des professionnels du droit dans la société et une remise en question du partage actuel des champs d'activité

à la lumière de l'intérêt public";

● les rapports entre la chambre des notaires et les membres de la profession: la commission estime que la Chambre ne doit plus se contenter d'administrer, "elle doit concevoir et élaborer des politiques d'ensemble pour l'avenir de la profession". C'est pourquoi la commission recommande la création d'une commission de l'anticipation et du futurisme qui analyserait les tendances sociales actuelles pour préparer le notaire à jouer le rôle juridique et social qui lui revient.

● la revalorisation de la profession; à cet effet, la commission recommande un effort intensif d'information auprès de ses membres et de la population et suggère la création de différents services:

1) service de recherche chargé de l'examen des problèmes sociaux de sorte que, par l'entremise de ce service, la Chambre soumette des mémoires aux autorités gouvernementales responsables de l'élaboration des nouveaux projets de loi et fasse différentes représentations auprès de certains organismes qui influencent la pratique notariale tel l'Office

de la révision du code civil;

2) service de statistiques pour permettre à la Chambre "de suivre l'évolution de la pratique notariale d'année en année" et pour faciliter l'élaboration d'une politique d'ensemble appropriée;

3) service d'information dirigé vers le public afin de faire "la synthèse des textes de loi, de la doctrine et de la jurisprudence que rencontre fréquemment le profane";

4) Service de documentation et d'information juridiques à l'intention des membres de la profession pour effectuer les recherches nécessaires sur les implications de certains problèmes de législation, de règles administratives, de jurisprudence ou autres que les notaires sont appelés à régler.

D'autre part, la commission recommande à la Chambre d'encourager et de susciter le groupement des études, d'étudier les avantages des études multiprofessionnelles et d'informer les membres de la profession à ce sujet.

La commission d'étude sur le notariat estime que l'information juridique doit être considérée comme la première priorité. Soulignant l'importance pour le notaire de mettre ses connaissances à jour continuellement, la commis-

son recommande à la Chambre de lui faciliter cette tâche en incitant la commission de l'information et de la formation notariales à poursuivre et à intensifier son action "pour réaliser le plus tôt possible une intégration optimale de tous les moyens et instruments mis à la disposition des notaires".

La commission recommande l'engagement d'un permanent qui serait chargé de l'élaboration des programmes de formation et d'informations continues.

La commission d'étude sur le notariat était dirigée par Me Robert Grenier, président jusqu'en novembre 1969. Me Julien Mackay, Me Roger Comtois, Me André Cossette, Me André Labonté, Me Gabriel Bernard, Me Herbert M. Tees et Me Jean-René Tétreault. Me Meringère Gaudet occupait le poste de secrétaire permanente de la commission depuis juin 1970.

Voici par ailleurs le nouvel exécutif de la Chambre des notaires du Québec: Me André Cossette, président (Québec); Me Julien Mackay, vice-président (Verdun); Me Jacques Lagasse, Me Gilles Demers, Me Yvan Desjardins, Me Jean-Marie Tétrault, Me Raymond Mercier, membres du conseil.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
 * Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
 * L'heure de tombée est midi pour le lendemain
 * Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
 Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
 Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
 Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
 S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
 * Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
 * Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
 * L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ACHATS - VENTES
 DESIRONS ACHETER livres canadiens et revues canadiennes de tout genre. Tél.: 844-1816. 2-10-72

AIDE DOMESTIQUE DEMANDÉE
 Travail de 9 a.m. à 2 p.m. 3 jours par semaine. \$2.00 de l'heure plus autobus. Lavage, repassage, petit ménage. Références et stabilité essentielles. Tél.: 935-6613. 27-6-72

APPARTEMENTS A SOUS-LOUER

ANIMAUX A VENDRE
 CANICHES Grands, chiots noirs. \$75.00. Vente privée. Tél.: 482-3389. 27-6-72

APPARTEMENTS A LOUER
 2 1/2, moderne, tapis, métro Sherbrooke. \$115. tout compris. Non meublé. Tél.: 845-9919, Potras 861-4184. 30-6-72

ANTIQUITES DEMANDÉES
 ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251, soir: 667-0774. J.N.O.

ARTICLES A VENDRE

ARTICLES A VENDRE
 AUBAINE: pousse-pousse, bain sur pied pour bébé, tricyle, tracteur, roule-voiture, siège d'auto, traîneau, piscine rigide, habit de neige. Pour enfant. Linge de maternité (12-14 ans) Tél.: 473-0065. 27-6-72

AUTOS A VENDRE

FEMMES DEMANDÉES
 Avons besoin d'une...
SECRETARE STENO-DACTYLO
 Préférence 5 ans d'expérience en travail syndical et juridique.
 - Salaire et conditions de travail à discuter.
 - Minimum \$100. par semaine.
 Réponse, avant le 4 juillet, accompagnée du curriculum vitae:
 Syndicat des Professeurs de l'Etat du Québec, 1001 St-Denis, Montréal. 28-6-72

INFIRMIÈRES LICENCIÉES
 G.M.A.L.
 temps plein et temps partiel
COMCARE QUE. INC.
 932-1481
 "Service en Nursing" 27-6-72

FERME A LOUER

COIN CHERRIER ET Parc Lafontaine: 3 1/2 pièces, très propres, poêle et réfrigérateur, près métro, piscine, 9e étage, \$150 par mois jusqu'à avril. Tél.: 525-4342. 29-6-72

COMPOSANT STEREOPHONIQUE
 Marantz AM-FM, 60 R.M.S. Dual 1200 auto manuelle. Empire 999/VEXI 2 isophon SR-2. \$850. comptant. Cause déménagement. Tél.: 666-1388 27-6-72

MEILLEURE ALLOCATION POUR VOTRE ECHANGE
VOLVO 1970, 142S
 Toute équipée \$2495.
VOLVO 1970, St-wagon
 Très propre \$2795.
VOLVO 1968, 142S
 En bonne condition \$1595.
VOLVO 1967, 144S
 Automatique, radio \$1295.

up-town
 400 boul. DÉCARIE, (Nord boul. Métropolitain) 748-8807 8-7-72

BUREAU A LOUER

"Gregor house"
 1550 AVENUE MCGREGOR
 Côte-des-Neiges au-dessus Sherbrooke

PENTHOUSE - 20e ÉTAGE 3 1/2 PIÈCES À PARTIR DE \$230.00
5 PIÈCES À \$535.00 4 1/2 PIÈCES À PARTIR DE \$295.00

Occupation immédiate

Immeuble luxueux "high-rise", air climatisé magnifique hall d'entrée et bureau, courrier livré aux appartements, service de portier 24 heures, grandes fenêtres et balcons, cuisine planifiée incluant lave-vaisselle. Service de domestique disponible. Piscine intérieure jardin-terrace, saunas et salle d'exercice. Stationnement intérieur. Système d'alarme, et à l'épreuve du feu. Garant résident.

S'ADRESSER AU BUREAU DE LOCATION **935-1973**
WESTMOUNT REALTIES
 Administrateurs d'édifice - Courtier agréé. 27-6-72

DANS LE VIEUX-MONTRÉAL
 Édifice commercial nouvellement rénové. Idéal pour professionnels, agences de presse ou autres.
211 du St-Sacrement
 Tél.: 844-3361
 poste 238
 J.N.O.

CHALET A LOUER

LOGEMENTS A LOUER
 5 grandes pièces, cottage, terrasse-gazon, chaufferie, eau chaude journalière, près église, école. Tél.: matin seulement 322-2910 28-6-72

5079 BOUL. GOUIN EST, côté Rivière des Prairies, cottage, 5 pièces, solarium, chauffé, eau chaude, stationnement privé. Tél.: 324-6749. 27-6-72

DOMAINE ST-SULPICE: grand 3 1/2, neuf, insonorisé, 9144 Papi-neau, 731-8792 après 6 p.m. 28-6-72

LOCAUX A LOUER
 St-DENIS près métro Jean-Talon. Logement 8 pièces pour bureau-professionnel ou résidence privée, très propre. Tél.: 279-7587. 27-6-72

les MOTS CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

Horizontalement

1- Entoura les cigares d'une feuille extérieure, dite robe. Qui contient plusieurs unités.
 2- Famille de plantes dicotylédones gamopétales. Molybdène.
 3- Travaillera en filigrane.
 4- Relatif aux habitants de la mer Egée. Eau-de-vie. Route rurale.
 5- Radon. Rendre plus lent.
 6- État de ce qui est mat. - Maison de campagne.
 7- Suppression de la voyelle finale d'un mot devant une voyelle initiale ou un muet-Feuille.
 8- Manque de force. Gelée des eaux.
 9- Qui vit dans la sable.
 10- Plante herbacée annuelle. Quatre-vingt-dix.
 11- Marque l'alternative. - Combat entre deux adversaires. Enlever.
 12- Ion chargé négativement. Genre de légumineuses. Adverbe de lieu.

Verticalement

1- Fermer de nouveau. Gros serpent.
 2- Eian. Sulfate double d'aluminium et de potassium.

ENTREPRENEURS
 Brique, foyer, pierre, ciment, joints, menuiserie générale, balcons, galeries, escaliers. Réparations, fondation, creusons cave, errayons eau des murs. Assurance incluse. Estimé gratuit. Tél.: 642-4077. 1-7-72

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieure. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf-garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547 6-7-72

FEMMES DEMANDÉES
INFIRMIÈRES LICENCIÉES
 demandées pour travail à temps plein.
 La nuit de 23:30 hres à 7:30 hres a.m.
 Hôpital Bourget, 645-1673 26-6-72

PENSEZ-VOUS VISITER LONDRES, ANGLETERRE.
 Pour emploi temporaire de bureau (y compris travail sur machines).
 Contactez le:
S.D. BUREAU
 51 Tottenham Court Road, Londres W1.
 Tél.: Londres, Angleterre 580-7252 (sans commission d'agence) 27-6-72

PERSONNEL
 AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, services sérieux. 525 est, rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, B.A.B., Ped. B.Ph., L.ès Lettres. Tél.: 288-2332 de 3-8 p.m. J.N.O.

"PIERRE, revient. Je t'ai acheté du nouveau CLOSE-UP vert à la menthe, même si je préfère le rouge. Lise. 28-6-72

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veufs (ves) personnes seules. Ecrite Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information 729-0680. 27-6-72

PROPRIETES A VENDRE
 Luxueux duplex pour professionnel rue Isabella à Montréal, avec garage, cuisine moderne, 2 salles de bains. S'adresser à Hull 1-819-771-1011. 27-6-72

Belle propriété, 50 arpents, maison 5 pièces, garage, petit lac à truites privé, 155' plage sur lac Tibériade. Prix raisonnable. Inf.: Georges Boivin, Ste-Véronique, Cté Labelle. 275-5118. 3-7-72

Assermentation des nouveaux notaires

M. Ignace Deslauriers, juge à la Cour supérieure, a procédé en fin de semaine à l'assermentation des 106 nouveaux notaires de la province de Québec.

A cette occasion, Me André Cossette, président de la Chambre des notaires, a félicité les nouveaux membres de la profession et s'est dit confiant dans l'avenir: "Le notaire est étroitement lié au fait français dans le Québec et nous sommes très heureux de constater que notre jeunesse a confiance dans cette profession. Chaque jour, le no-

taire reçoit à son bureau une foule de clients: nous sommes débordés de travail. C'est dire que la population a besoin de nous et qu'elle nous fait confiance. Il en est de même pour l'Etat: le non-contentieux se développant de plus en plus, notre société a grand

besoin de juristes impartiaux et le notaire devra jouer un rôle de première importance. Rappelons que pour la première fois cette année, les notaires assermentés détiennent un diplôme universitaire de deuxième cycle, supérieur à la licence en droit.

l'amélioration du système francophone d'éducation dans tout l'Ontario. Plusieurs autres représentations contenues dans le mémoire concernaient notamment des suggestions sur la façon d'embaucher du personnel bilingue, la création éventuelle d'un ministère des affaires culturelles, la formation d'un conseil des arts et la nécessité de trouver une solution adéquate aux problèmes de l'enseignement religieux.

Un programme concret de recherches sur le comportement économique du Franco-ontarien

TORONTO (PC) - L'Association canadienne-française de l'Ontario a mis sur pied un programme concret de recherches sur le comportement économique des Franco-ontariens.

Ces recherches effectuées par des spécialistes choisis par l'ACFO, s'étendront sur une période de deux ans. Elles auront comme objectif à long terme de présenter aux francophones de l'Ontario "une image économique fidèle de ce qu'ils sont", et comme conséquence, espère l'ACFO, de faire disparaître les préjugés tenaces sur la quasi-impossibilité pour un francophone de se valoriser économiquement en Ontario.

Ce projet, dont le coût est de quelque \$100,000, exigera l'aide financière du gouvernement de l'Ontario.

L'ACFO a demandé à cette fin \$30,000 pour l'année fiscale 72-73 et \$25,000 pour l'année 73-74.

Cette demande était formulée dans un mémoire en 20 points présenté par des délégués de l'ACFO au premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, et quelques membres de

les associations francophones de la province.

De plus, le comité d'éducation de l'ACFO a bénéficié au cours de l'année d'une subvention additionnelle de \$10,000 pour contribuer au travail d'information fait par l'ACFO sur les lois 140 et 141. Enfin, le président a remercié le gouvernement de la nomination d'un sous-ministre adjoint de langue française.

Cette nomination était d'une importance extrême pour

l'amélioration du système francophone d'éducation dans tout l'Ontario.

Plusieurs autres représentations contenues dans le mémoire concernaient notamment des suggestions sur la façon d'embaucher du personnel bilingue, la création éventuelle d'un ministère des affaires culturelles, la formation d'un conseil des arts et la nécessité de trouver une solution adéquate aux problèmes de l'enseignement religieux.

Donnez à votre enfant l'occasion de prendre des responsabilités. Suggérez-lui d'offrir ses services pour faire la distribution du DEVOIR le matin. En plus de recevoir une rémunération intéressante, ce travail lui permettra d'acquérir de l'initiative et le sens des affaires. Si votre enfant a dix ans ou plus il peut rejoindre nos agents-distributeurs en composant **844-3361 poste 240**

Carrière au Secrétariat

★ Dactylographiez 75 mots-minute
 ★ Sténo + 200 mots-minute
SPÉCIAL: RECYCLAGE EN DACTYLO \$89.50

Institut de Sténotypie International Inc.
 1015 BEAVER HALL HILL, MTL.
 (Métro Victoria, sortie Belmont) 878-9186

L'artisanat

TORONTO (PC) - Grâce à une subvention de \$4,000 obtenue du Conseil des arts, Evelyn Roth a décidé de se promener de ville en ville travers le Canada pour faire participer la population à la forme d'art en laquelle elle croit.

Cet art consiste dans la fabrication au crochet de vêtements, de tentes et de couvertures de toutes sortes en se servant d'un matériau assez insusé puisqu'il s'agit de vieilles bandes magnétoscopiques dont les stations de télévision ne veulent plus.

PARENTS

Donnez à votre enfant l'occasion de prendre des responsabilités. Suggérez-lui d'offrir ses services pour faire la distribution du DEVOIR le matin. En plus de recevoir une rémunération intéressante, ce travail lui permettra d'acquérir de l'initiative et le sens des affaires. Si votre enfant a dix ans ou plus il peut rejoindre nos agents-distributeurs en composant **844-3361 poste 240**

Carrière au Secrétariat

★ Dactylographiez 75 mots-minute
 ★ Sténo + 200 mots-minute
SPÉCIAL: RECYCLAGE EN DACTYLO \$89.50

Institut de Sténotypie International Inc.
 1015 BEAVER HALL HILL, MTL.
 (Métro Victoria, sortie Belmont) 878-9186

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, nos tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA \$3.00 ETATS-UNIS \$4.00
 À CES TARIFS, AJOUTER \$1.00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à Journal Le Devoir, Case postale 6033, Montréal 101.

Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste. Par porteur. Veuillez me le faire suivre durant _____ semaines à l'adresse ci-bas mentionnée.

Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$_____ pour un abonnement-vacances de _____ semaines.

J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$_____ pour un abonnement-vacances de _____ semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom: _____

Adresse actuelle: _____

Adresse de vacances: _____

Période du _____ au _____ inclusivement

BRUNET DE CÔTE-DES-NEIGES EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT

ÉCONOMISEZ LA COMMISSION AVANT D'ACHETER CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée
 4824 Chemin Côte des Neiges
 Tél.: 738-8686
 Fondée en 1877

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

R

ENTREPRENEURS
 Brique, foyer, pierre, ciment, joints, menuiserie générale, balcons, galeries, escaliers. Réparations, fondation, creusons cave, errayons eau des murs. Assurance incluse. Estimé gratuit. Tél.: 642-4077. 1-7-72

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieure. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf-garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547 6-7-72

FEMMES DEMANDÉES
INFIRMIÈRES LICENCIÉES
 demandées pour travail à temps plein.
 La nuit de 23:30 hres à 7:30 hres a.m.
 Hôpital Bourget, 645-1673 26-6-72

PENSEZ-VOUS VISITER LONDRES, ANGLETERRE.
 Pour emploi temporaire de bureau (y compris travail sur machines).
 Contactez le:
S.D. BUREAU
 51 Tottenham Court Road, Londres W1.
 Tél.: Londres, Angleterre 580-7252 (sans commission d'agence) 27-6-72

PERSONNEL
 AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, services sérieux. 525 est, rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, B.A.B., Ped. B.Ph., L.ès Lettres. Tél.: 288-2332 de 3-8 p.m. J.N.O.

"PIERRE, revient. Je t'ai acheté du nouveau CLOSE-UP vert à la menthe, même si je préfère le rouge. Lise. 28-6-72

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veufs (ves) personnes seules. Ecrite Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information 729-0680. 27-6-72

PROPRIETES A VENDRE
 Luxueux duplex pour professionnel rue Isabella à Montréal, avec garage, cuisine moderne, 2 salles de bains. S'adresser à Hull 1-819-771-1011. 27-6-72

Belle propriété, 50 arpents, maison 5 pièces, garage, petit lac à truites privé, 155' plage sur lac Tibériade. Prix raisonnable. Inf.: Georges Boivin, Ste-Véronique, Cté Labelle. 275-5118. 3-7-72

PERSONNEL
 AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, services sérieux. 525 est, rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, B.A.B., Ped. B.Ph., L.ès Lettres. Tél.: 288-2332 de 3-8 p.m. J.N.O.

"PIERRE, revient. Je t'ai acheté du nouveau CLOSE-UP vert à la menthe, même si je préfère le rouge. Lise. 28-6-72

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veufs (ves) personnes seules. Ecrite Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information 729-0680. 27-6-72

PROPRIETES A VENDRE
 Luxueux duplex pour professionnel rue Isabella à Montréal, avec garage, cuisine moderne, 2 salles de bains. S'adresser à Hull 1-819-771-1011. 27-6-72

Belle propriété, 50 arpents, maison 5 pièces, garage, petit lac à truites privé, 155' plage sur lac Tibériade. Prix raisonnable. Inf.: Georges Boivin, Ste-Véronique, Cté Labelle. 275-5118. 3-7-72

PERSONNEL
 AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, services sérieux. 525 est, rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, B.A.B., Ped. B.Ph., L.ès Lettres. Tél.: 288-2332 de 3-8 p.m. J.N.O.

"PIERRE, revient. Je t'ai acheté du nouveau CLOSE-UP vert à la menthe, même si je préfère le rouge. Lise. 28-6-72

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veufs (ves) personnes seules. Ecrite Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information 729-0680. 27-6-72

PROPRIETES A VENDRE
 Luxueux duplex pour professionnel rue Isabella à Montréal, avec garage, cuisine moderne, 2 salles de bains. S'adresser à Hull 1-819-771-1011. 27-6-72

Belle propriété, 50 arpents, maison 5 pièces, garage, petit lac à truites privé, 155' plage sur lac Tibériade. Prix raisonnable. Inf.: Georges Boivin, Ste-Véronique, Cté Labelle. 275-5118. 3-7-72

PERSONNEL
 AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, services sérieux. 525 est, rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, B.A.B., Ped. B.Ph., L.ès Lettres. Tél.: 288-2332 de 3-8 p.m. J.N.O.

"PIERRE, revient. Je t'ai acheté du nouveau CLOSE-UP vert à la menthe, même si je préfère le rouge. Lise. 28-6-72

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veufs (ves) personnes seules. Ecrite Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information 729-0680. 27-6-72

PROPRIETES A VENDRE
 Luxueux duplex pour professionnel rue Isabella à Montréal, avec garage, cuisine moderne, 2 salles de bains. S'adresser à Hull 1-819-771-1011. 27-6-72

Belle propriété, 50 arpents, maison 5 pièces, garage, petit lac à truites privé, 155' plage sur lac Tibériade. Prix raisonnable. Inf.: Georges Boivin, Ste-Véronique, Cté Labelle. 275-5118. 3-7-72

l'actualité

économique

Le projet de la Saint-Jean '72 de Marc Carrière

Le complexe commercial le plus haut du Canada

par Michel Lefèvre

- Une plaza commerciale couvrant une superficie de quelque 300.000 pieds carrés ce qui, par voie de comparaison est légèrement plus vaste que la plaza commerciale de la Place Ville-Marie;
- Un édifice à bureaux de 40 étages dont les 900.000 pieds carrés en superficie équivalent la Tour de la Bourse de Montréal, Place Victoria;
- Un terrain de stationnement hors terre pouvant accueillir plus de 1.000 voitures;
- Un restaurant rotatif perché au sommet d'une aiguille de béton pouvant recevoir 500 personnes à une altitude d'environ 1.000 pieds de la rue;
- Un belvédère très vaste directement au-dessus du restaurant rotatif et qui sera à la disposition de toute la population, des touristes et des visiteurs;
- Une tour de télécommunications de quelque 300 pieds coiffe l'édifice.

Voilà le dernier-né... tout en hauteur... de M. Marc Carrière, président de Place Dupuis, qui nécessitera la somme vertigineuse d'environ \$50 millions. C'est au cours d'une réception groupant au-delà de 500 personnes dans l'immeuble en construction de Place Dupuis, laquelle sera terminée cet automne, que le président de Dupuis Frères a annoncé son projet de la Saint-Jean '72. A chaque année depuis maintenant deux ans à l'occasion des fêtes du Canada français, M. Marc Carrière a pris l'habitude, dans un décor des plus constructifs, de célébrer une "Saint-Jean économique" en annonçant ses futurs projets de construction dans l'Est de Montréal. Cette année, après avoir fait rapidement l'inventaire des immeubles en voie de construction et des projets en voie de réalisation dans ce secteur, M. Marc Carrière a dévoilé majestueusement ce qui deviendra, une fois terminé, le com-

plexe commercial le plus haut du Canada entier. Selon M. Marc Carrière, ce projet s'inscrit dans la suite logique des récents investissements englobés dans l'Est de Montréal et complète, sur le plan commercial, les nouveaux services que sera en mesure d'offrir la Place Dupuis. Le "projet Marc Carrière" sera situé dans le quadrilatère déterminé par les rues Berri, Sainte-Catherine, Maisonneuve et Saint-Hubert. Directement situé au-dessus du métro Berri-de-Montigny, trois sorties de cette station communiqueront directement avec l'ensemble commercial. Les architectes du projet sont David et Bouva, et les services d'un expert-conseil en matière de restaurants rotatifs, le Dr. T.A. Monti, ont été retenus. Par ailleurs, dans le cadre de la construction en cours de Place Dupuis, M. Jacques Lalonde, président d'Atlic Inc. a annoncé conjointement avec M. Marc Carrière que l'hôtel faisant partie intégrante de Place Dupuis sera administré par la société Atlic qui s'occupe tout particulièrement de gestion hôtelière et qui contrôle et administre 13 Holiday Inn au Canada. L'hôtel de Place Dupuis, dont la construction sera achevée vers le mois de mars 1974 sera ainsi le cinquième Holiday Inn de cette société au Québec et le quatrième dans la région métropolitaine. Outre le vaste projet portant son nom, M. Carrière a aussi annoncé la construction d'un autre édifice à bureaux au coût approximatif de \$7 millions, au coin des rues Berri et Sherbrooke, près de la Place du Cercle. Le début des travaux est prévu pour le mois d'octobre. M. Carrière a souligné que le succès des édifices déjà construits et les prévisions pour ceux qui sont actuellement en construction ou à l'état de projet laissent bien augurer pour l'avenir de ce nouveau complexe commercial de la Place du Cercle qui aura une superficie locative de quelque 250.000 pieds carrés répartis sur 20 étages. En effet, 14 des 18 étages de Place Dupuis sont déjà retenus. Quant à la Résidence Dupuis, au coin des rues Maisonneuve et Saint-André, tous les espaces, tant les logements que les espaces

commerciaux, sont maintenant occupés. Mentionnons enfin que les financiers de Place Dupuis sont la Banque Canadienne Nationale et la Caisse de dépôt et placement du Québec. Pour le moins que l'on puisse dire, l'Est de Montréal se transforme très rapidement et pourrait bien devenir dans un avenir rapproché un centre commercial des plus actifs et surtout des plus modernes. Outre les projets multiples de M. Marc Carrière, rappelons la construction prochaine de l'Université du Québec à Montréal au coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis et le déménagement de Radio-Canada au sud de Dorchester entre les rues Amherst et Papi-neau. Somme toute l'économie du Québec est tout aussi importante de conclure M. Marc Carrière que le sont les fêtes de la Saint-Jean.



M. Marc Carrière, président de Dupuis Frères, et M. David Bouva, architecte du projet Marc Carrière, posent fièrement devant la maquette de ce qui sera le plus haut édifice du Canada.

A Place Dupuis, un hôtel de la chaîne Holiday Inn

L'hôtel de Place Dupuis, vaste complexe immobilier actuellement en construction à Montréal, sera administré par Atlic Inc., entreprise canadienne-française administrateur et propriétaire d'une chaîne de 13 hôtels Holiday Inn répartis à travers le Canada.

La nouvelle a été annoncée conjointement par Monsieur Jacques Lalonde, président d'Atlic Inc. et par Monsieur Marc Carrière, président de Place Dupuis Inc. et de Dupuis Frères.

Le nouvel hôtel, le HOLIDAY INN-PLACE DUPUIS, ouvrira ses portes en mars 1974. Il offrira 354 chambres réparties sur 22 étages et sera érigé au coin sud-est du complexe architectural à l'angle des rues Ste-Catherine et Saint-Hubert.

L'établissement comptera également quatre étages réservés aux aires de

réception, salles-à-manger, salons et autres commodités d'usage ainsi qu'un vaste parc de stationnement intérieur.

La construction et l'aménagement de l'hôtel représentent un investissement total évalué à \$7 millions. Lorsqu'en opération, l'Holiday Inn-Place Dupuis emploiera un personnel permanent allant jusqu'à 250 personnes.

Les Holiday Inns/Atlic sont situés à Vancouver, C.B.; Calgary, Alta.; Regina, Sask.; Montréal (Centre-ville, Chateaubriand, Seigneurie); Québec, P.Q.; Saint-Jean, N.B.; Dartmouth, N.E. et Corner Brook, Gander, Clarendville et St. John's, T.N.

Atlic Inc. (contraction des noms Atlantique et Pacifique) est une entreprise canadienne-française spécialisée dans la gestion d'établissements hôteliers. Le siège social de l'entreprise est situé à Montréal.

Revue boursière

L'offre a surpassé la demande

par Peter Lechnitz de la PC

L'offre semblait l'emporter sur la demande cette semaine sur les principales bourses du Canada, entraînant un vaste mouvement de repli, dans un marché relativement calme.

Seules les aurifères ont fait exception, les achats massifs effectués sur les marchés internationaux de l'or à des fins industrielles ou spéculatives, ont fait légèrement monter le prix du métal précieux.

Par contre, les prises de bénéfices ont provoqué de lourdes pertes dans plusieurs compartiments du marché. A l'exception de la journée de mercredi, où une brève reprise a été enregistrée, la tendance a été généralement à la baisse tout le reste de la semaine sur les marchés boursiers canadiens.

L'indice des industrielles de la Bourse de Toronto — principal indicateur de la tendance — a fléchi de 1.54 point pour clôturer vendredi à 202.38.

A New York, la reprise enregistrée en début de semaine, s'est dissipée jeudi et vendredi. La plupart des valeurs se sont trouvées inchangées à la clôture de la semaine. Aux Bourses canadienne et de Montréal, l'indice composé a perdu 3.53 points à 208.76. Le volume combiné sur les deux bourses s'est inscrit à 8.75 millions d'actions, contre 7.35 millions la semaine précédente. L'activité à la Bourse de

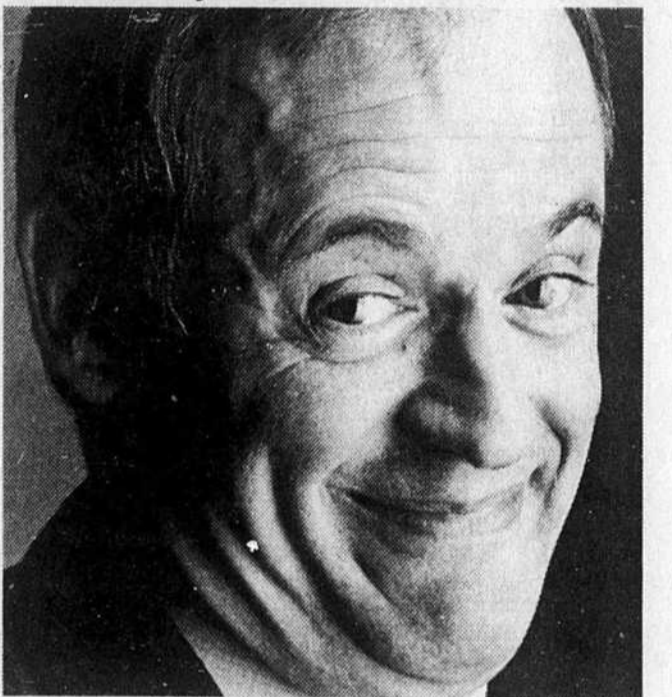
Toronto a été relativement calme toute la semaine et le volume s'est inscrit à 10.11 millions d'actions, contre 11.62 millions une semaine plus tôt.

De l'avis des analystes, nombre d'investisseurs sont demeurés dans l'expectative, attendant que le mouvement actuel de repli prenne fin.

Les pétroles de l'ouest ont subi certaines des pertes les plus sensibles. Selon les analystes, ce compartiment a été plus actif que les autres au cours des récentes semaines et certains investisseurs se livraient à des prises de bénéfices. L'indice des pétroles de l'ouest à la Bourse de Toronto a cédé, durant la semaine, 4.10 points à 233.09. A New York, l'indice des

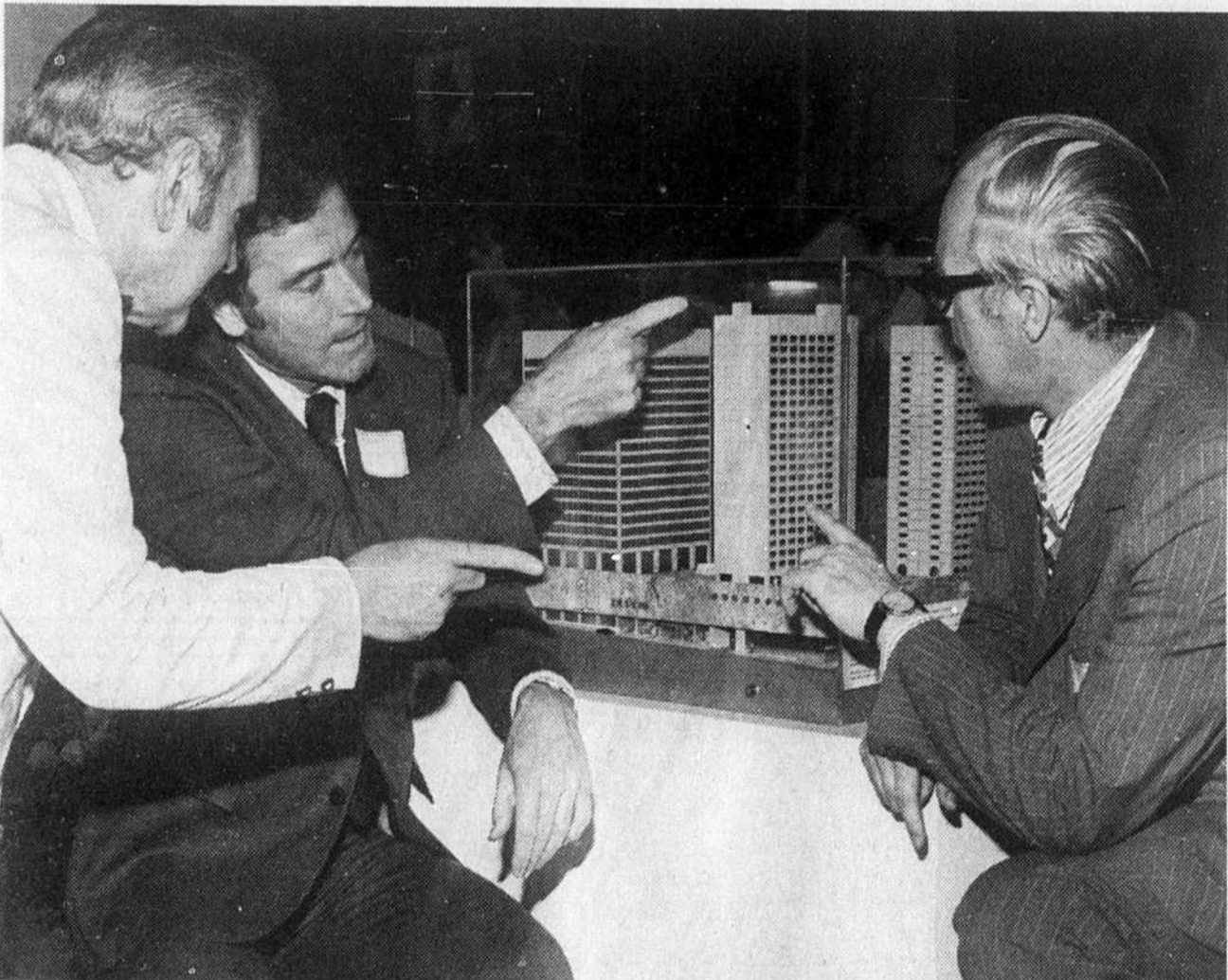
30 industrielles de Dow Jones inscrit à 96.49 millions d'actions, contre 77.37 millions une semaine plus tôt.

Tout s'est bien passé à Toronto, M. Fournier?



Un bon voyage d'affaires est encore meilleur si vous restez dans un bon hôtel. A Toronto, c'est le **Royal York**.

Pour des réservations dans les 14 hôtels du Canadien Pacifique, ou leurs affiliés partout au Canada, appelez 866-3048.



M. Marc Carrière, président de Place Dupuis, M. Jacques Lalonde, président de Atlic Inc. et M. Lawrence Hannigan, président de la Communauté urbaine de Montréal examinent la maquette du complexe immobilier Place Dupuis qui comprendra désormais un hôtel Holiday Inns. L'hôtel ouvrira ses portes en 1974 et sera administré par la société Atlic de Montréal.

Suspension de Murrith Photofax

Murrith Photofax a fléchi de 17-8 à \$6 1-2 vendredi à la Bourse de Toronto avant que les transactions ne fussent suspendues à la mi-séance étant donné une vague subite de commandes. Savin Business Machines, de New York, a déclaré avoir intenté une action à Murrith pour l'empêcher d'obtenir les droits de distributions canadiens d'une machine à photocopier de fabrication japonaise.

Émission d'actions de \$75 millions La Banque Toronto-Dominion crée un trust immobilier

La Banque Toronto-Dominion a annoncé le dépôt d'un prospectus ayant trait à l'offre publique de valeurs qui permettra de réunir \$75 millions de fonds destinés à la TD Realty Investments, premier trust de placements en biens immobiliers public. Le trust permettra aux particuliers ainsi qu'aux grands investisseurs de participer à un portefeuille d'hypothèques immobilières et de placements choisis et administrés par des professionnels. La Banque Toronto-Dominion verra à l'administration au jour le jour de l'entreprise TD Realty en plus d'agir comme conseiller financier et en prêts hypothécaires en vertu de la LNH destinés aux maisons unifamiliales. M. Richard M. Thomson, vice-président et directeur général en chef de la Banque Toronto-Dominion, sera président de TD Realty. Les fidu-

ciaires comprendront M. H.C. Bentall, président, The Dominion Construction Company, Vancouver; Philip H. Davies, directeur général, Division des placements du CN, Montréal; A.E. Diamond, président, Cadillac Development Corp., Toronto; G.C. Gray, président, A.E. Lepage Limited, Toronto; N.R. Wood, président, Fairview Corporation Limited, Toronto. TD Realty assurera le financement de toute la gamme des projets immobiliers, y compris les projets résidentiels, commerciaux et industriels. Les placements initiaux de TD Realty comprendront 10 millions en hypothèques régulières et en prêts hypothécaires en vertu de la LNH destinés aux maisons unifamiliales. Les syndicaux de l'offre seront McLeod, Young, Weir & Company Limited. On offrira aux investisseurs particuliers une unité formée d'une action du trust et d'un warrant, deux warrants donneront droit au détenteur d'acheter une action du trust au prix de 25. On fera une demande aux bourses de Toronto, Montréal et Vancouver en vue de l'inscription des nouvelles actions du Trust TD Realty. Les actions seront transmissibles de la même manière en substance que les actions d'une société publique inscrite aux bourses reconnues. A l'heure actuelle, la Banque administre pour son propre compte ainsi que pour le compte d'autres investisseurs, des prêts de construction et de mise en valeur s'élevant à environ \$235 millions et des hypothèques régulières et de la LNH représentant quelque \$875 millions.

RÉPONDEZ À CET APPEL

Un appel restant sans réponse est très mauvais en affaire

Faites installer

ansafone

Système de réponses automatiques

TELEPHONEZ 735-5535

5000, rue BUCHAN, suite 103, Montréal

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE

Marion, Robic & Robic ci-devant

Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND

Montréal, 25 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Le BON numéro à composer pour le Séminaire des grossistes Honeywell est 861-0461

De nombreux grossistes et distributeurs Honeywell de Montréal nous ont déjà fait savoir qu'ils désiraient se joindre à nous. Si cette proposition vous intéresse, appelez-nous à 861-0461 ou venez au 37e étage du 1154 O. boul. Dorchester à 10 a.m., 3 p.m., 7.30 p.m. le 28 juin - ou 10 a.m.* et 3 p.m. le 29 juin. (*Ces deux conférences se tiendront en français.)

Honeywell

l'autre compagnie d'ordinateurs

Samedi dans la ligue Nationale:

Les Cardinals se moquent de Seaver

Les Cardinals de Saint-Louis ont déclenché une attaque de 17 coups sûrs dont un circuit avec les buts remplis du frappeur d'urgence Luis Melendez à la 5ème manche, samedi après-midi, pour infliger à Tom Seaver et aux Mets de New York une humiliante défaite de 11-0 devant plus de 45 000 personnes.

Les Cardinals de Saint-Louis ont déclenché une attaque de 17 coups sûrs dont un circuit avec les buts remplis du frappeur d'urgence Luis Melendez à la 5ème manche, samedi après-midi, pour infliger à Tom Seaver et aux Mets de New York une humiliante défaite de 11-0 devant plus de 45 000 personnes.

A Cincinnati, les Astros de Houston ont repris le premier rang de la section Ouest avec une victoire de 4-1 sur les Reds à la suite d'une performance de sept coups sûrs de Larry Dierker.

A Los Angeles, les Braves d'Atlanta ont défait les Dodgers deux fois, 1-0 grâce à la performance de 3 coups sûrs de Tom Kelley et 6-4 grâce à un circuit égalisateur de Hank Aaron à la 5ème manche et à un simple vainqueur du même Aaron à la manche suivante.

Table with baseball statistics including team names, wins/losses, and player names like Seaver, Melendez, etc.



MON TRÈS CHER AMI... et Mme Bernice Gera, qui créait un précédent samedi en devenant la première femme à arbitrer un match de baseball professionnel, n'eut d'autre alternative que d'expulser Nolan Campbell, gérant des Phillies d'Auburn, à la suite d'une décision serrée au 2ème coussin.

Wade et Corcoran éclipsent Jim Chasey

Le problème que suscite depuis deux ans l'absence d'un quart-arrière aux performances continues, dans le camp des Alouettes de Montréal, n'a pas été résolu lors du match annuel inter-équipes Rouges verses Blancs, disputé samedi après-midi au stade de l'université McGill devant 486 mords.

Mais voilà! Le robuste Wade, que les rumeurs voient déjà dans un uniforme d'une équipe de la ligue Nationale l'an prochain, n'a pas l'intention de se laisser évincer si facilement.

Que dire maintenant de King Corcoran, le flamboyant quart-arrière que les Alouettes sont allés chercher dans la ligue Continentale (circuit semi-professionnel) et qui ne rate jamais l'occasion de faire parler de lui? Prenant la relève de Wade au plus fort de la partie, Corcoran, sur lequel Etcheverry ne misait qu'en qualité de réserviste surtout, a réussi sept passes en 12 essais pour 86 verges, atteignant même la recrue de promesse John Eason pour un touché de 30 verges.

On est sans nouvelles de Terlain et Sir Francis

LONDRES (AFP) - Une inquiétude sourde, qui croit au fil des heures, s'est emparée à Londres de tous ceux qui expliquent mal le silence persistant du Français Jean-Yves Terlain et de l'Anglais Sir Francis Chichester, sans doute les deux plus remarquables concurrents de la course de voiliers solitaires Transatlantique.

Le degré d'anxiété n'est toutefois pas le même dans les deux cas, car si les arguments rassurants ne manquent pas, ils jouent davantage pour Terlain que pour le vieux navigateur britannique.

La succession de Newcombe est ouverte à Wimbledon

LONDRES (AFP) - La plus prestigieuse compétition de tennis dans le monde, le tournoi de Wimbledon, débute aujourd'hui sur les 15 courts en gazon de la banlieue londonienne pour s'achever le samedi 8 juillet.

Woods et Singleton ont bien fêté la Saint-Jean-Baptiste!

par MARC THIBEAULT

Ron Woods est une recrue (pour les Expos) de 29 ans qui, depuis que le club Montréal l'a obtenu des Yankees de New York en échange de Ron Swoboda il y avait, samedi soir au parc Jarry, exactement 364 jours, n'avait rien fait de trop extraordinaire.

Samedi soir, cette fois à la 7ème et devant 14,262 partisans, Woods devait répéter l'exploit. Les Expos tiraient de l'arrière 4-3 lorsque, après 2 retraits, Clyde Mashore frappa un simple contre le lanceur gaucher Woody Fryman.

C'était le 1er circuit cette saison de Woods, seulement son 2ème avec les Expos en deux ans, plus précisément en 85 parties. Il ne pouvait choisir un meilleur moment, car, jusque-là, il semblait que, sur le plan baseball, nous allions connaître une fête nationale plutôt sombre.

Woods et Ken Singleton, deux Noirs, devaient toutefois nous la faire voir en rose.

Singleton, de retour au jeu après une semaine d'absence au cours de laquelle il a subi, sans résultats précis, des examens pour savoir de quelle allergie il semble souffrir, contribua autant que Woods au triomphe des Expos. Ainsi, il commença la 6ème manche de l'équipe montréalaise avec un circuit, son 4ème de la saison, la balle tombant à la même place (dans un rayon de 10 pieds peut-être) où Woods, 19 minutes plus tard, devait aussi situer un lancer de Fryman.

Le coup de Singleton, 25 ans, réduisit une avance 4-2 des Phils à 4-3. Psychologiquement aussi, il laissait savoir à ses coéquipiers qu'il était possible de frapper des circuits contre Fryman ce que Woods, par conjugaison, devait heureusement comprendre.

Mais c'est à la 8ème, après l'exploit de Woods à la 7ème, que Singleton devait se signaler de façon importante. Après 2 retraits, le frappeur d'occasion Bill Robinson (ex-Yankee comme Woods) y alla d'un double contre le lanceur de relève John Strohmayr.

Etcheverry, en effet, après une semaine complète d'entraînement avant-saison, favorisait ouvertement Jim Chasey, l'excellent jeune réserviste qui a fait de beaux débuts l'an dernier. Sonny Wade, le vétéran de quatre saisons qui est tantôt sublime, tantôt médiocre, ne serait plus dans les faveurs de la direction de l'équipe, son salaire imposant étant sans doute un facteur important à une période où l'accent est définitivement à l'économie.

Les autres points furent ainsi comptés: PHILLIES, 1ère manche: simples de Doyle et Terry Harmon, le premier passant au 3ème but; retrait-roulet d'Oscar Gamble au 1er but; point sur un simple du lanceur Jim Nash et, après le sacrifice retrait de Doyle et le retrait de Harmon, des simples de Gamble (son 4ème coup sûr) et Luzinski, le premier faisant compter Nash.

Les Expos répliquèrent à leur demie de la même manche que Hunt commença avec un simple. Jorgensen tenta de sacrifier et le 3ème but Harmon lança très mal au 1er coussin; autre chandelle-sacrifice de Mashore;

PHILLIES, 4ème manche: simple Willie Montanez, retrait au bâton de Joe Lis, simple de Larry Bowa qui fait passer Montanez au 3ème; mauvais lancer de Stoneman qui permet à Montanez de compter et à Bowa de filer jusqu'au 3ème coussin. BB à Bateman, simple de Fryman faisant compter Bowa.

Survint ensuite les circuits de Singleton et Woods... et la victoire. Une remontée La partie de vendredi soir, devant 15,244 amateurs, en fut une au cours de laquelle les deux clubs semblaient vouloir attendre que l'autre prenne l'initiative. Finalement, à la 8ème, Philadelphie marqua un point sur un simple du lanceur Jim Nash et, après le sacrifice retrait de Doyle et le retrait de Harmon, des simples de Gamble (son 4ème coup sûr) et Luzinski, le premier faisant compter Nash.

Les Expos répliquèrent à leur demie de la même manche que Hunt commença avec un simple. Jorgensen tenta de sacrifier et le 3ème but Harmon lança très mal au 1er coussin; autre chandelle-sacrifice de Mashore;

PHILLIES, 1ère manche: simples de Doyle et Terry Harmon, le premier passant au 3ème but; retrait-roulet d'Oscar Gamble au 1er but; point sur un simple du lanceur Jim Nash et, après le sacrifice retrait de Doyle et le retrait de Harmon, des simples de Gamble (son 4ème coup sûr) et Luzinski, le premier faisant compter Nash.

Les Expos répliquèrent à leur demie de la même manche que Hunt commença avec un simple. Jorgensen tenta de sacrifier et le 3ème but Harmon lança très mal au 1er coussin; autre chandelle-sacrifice de Mashore;

Avis légaux - Avis publics

HARRY FIRTH REICH Avis est par les présentes donné que HARRY FIRTH REICH, résidant au 1395 chemin English, Mascouche, district de Joliette, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de "HARRY FIRTH REICHI", ledit nom servira pour toutes fins légales.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) DAME JACQUELINE TRUDEL, épouse de Théophile Brodeur, résidant et domiciliée à 2235 Montée Gagnon, St-Louis de Terrebonne.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) DAME HAZEL ANN NORMA MARIE COAD, infirmière, épouse séparée de biens, de domicile inconnu.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) DAME HUGUETTE ARCAN-LAVERDURE, Ménagère, résidant et domiciliée au numéro 10180, rue Bert, à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) DAME MAURICE BÉRALT, Avocat, 1561 est, boul. St-Joseph, Montréal, P.Q. Procureur du requérant.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) DAME HUGUETTE ARCAN-LAVERDURE, Ménagère, résidant et domiciliée au numéro 10180, rue Bert, à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) DAME HUGUETTE ARCAN-LAVERDURE, Ménagère, résidant et domiciliée au numéro 10180, rue Bert, à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) DAME HUGUETTE ARCAN-LAVERDURE, Ménagère, résidant et domiciliée au numéro 10180, rue Bert, à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) DAME HUGUETTE ARCAN-LAVERDURE, Ménagère, résidant et domiciliée au numéro 10180, rue Bert, à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) DAME HUGUETTE ARCAN-LAVERDURE, Ménagère, résidant et domiciliée au numéro 10180, rue Bert, à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) DAME HUGUETTE ARCAN-LAVERDURE, Ménagère, résidant et domiciliée au numéro 10180, rue Bert, à Montréal, district de Montréal.

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES PMS - 72 - 10241 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 18 juillet 1972

LES SPORTS À LA PIGE

Les 1,000 KILOMETRES d'Autriche, disputés hier après à Zellweg devant quelque 20,000 spectateurs, ont consacré une victoire totale pour Ferrari. Les quatre premières places du classement sont en effet occupées par les bolides de Maanello. Le duo Jackie Ickx/Brian Redman ont gagné l'épreuve devant le tandem Helmut Marko/Carlos Pace, tandis que Tim Schenken/Ronnie Peterson et Sandro Munari/Arturo Merzario ont fini troisièmes et quatrièmes.

NEUF DES ONZE cyclistes argentins pré-sélectionnés pour les Jeux Olympiques de Munich ont été éliminés pour manque de succès aux épreuves de sélection. Selon un communiqué de la fédération argentine de cyclisme, neuf cyclistes ont pris des stimulants prohibés et que des doutes persistent sur le dixième, Oscar Mora qui doit subir un nouvel examen. Outre l'expulsion de la sélection argentine pour les coupables une suspension de trente jours.

Les BRASSEURS de MILWAUKEE ont placé hier le nom du lanceur Jerry Bell sur la liste des blessés de 15 jours à cause d'un mal de dos qui empêche le jeune droitier de lancer. Pour remplacer Bell, les Brasseurs ont fait appel au gaucher Gary Ryerson de leur club-école d'Evansville. Ryerson, 24 ans, possède une fiche de 8-3 et une m.p.m. de 2.40 avec la filiale des Brasseurs.

Les RED SOX de BOSTON n'ont vraiment pas de veine. Après avoir été privés des services de Carl Yastrzemski pour plusieurs parties, voilà que les Bostonnais seront privés de ceux de l'arrêt-court Luis Aparicio victime d'une fracture du majeur de la main gauche samedi. Les Red Sox, afin de remplacer Aparicio qui s'absentera du jeu pour environ trois semaines, ont rappelé la recrue Juan Beniquez du club Louisville de la ligue Internationale.

JOHN MILLER, qui a déjà porté les couleurs des Dodgers de Los Angeles, a réussi hier un grand chelem pour conduire les Dra-

gons de Chunchi à une victoire sur l'équipe d'Hiroshima. Dans une autre partie disputée hier dans la ligue Japonaise, Cleto Boyer, autrefois des Yankees de New York et des Braves d'Atlanta, a pour sa part cogné un circuit alors que le Toiygo a battu les Tigres de Hanshin 4-1. L'unique point des Tigres est survenu à la suite du circuit de Willie Kirkland, ex-Géant de San Francisco.

Les BRUNS de BOSTON ont fait signer un contrat à long terme au solide Doug Roberts. Originaire de Déroit, Roberts a débuté dans la ligue Nationale à l'âge de 19 ans dans les Red Wings de Détroit il y a trois ans. Il fut ensuite échangé aux Golden Seals de la Californie en 1968 qui le transformèrent en joueur de défense. Mais après trois saisons en jouant de la brigade de la ligue américaine, il a compté 35 buts et récolté 40 passes. Avec le départ des vétérans Eddie Westfall et John McKenzie, Roberts aura de fortes chances de rejoindre dans le circuit campbell.

MURRAY HALL, qui a porté les couleurs de quatre équipes de la ligue Nationale, a signé un contrat de trois ans avec les Aeros de Houston de l'Association Mondiale de hockey. Hall a joué avec les Canucks de Vancouver au cours des deux dernières saisons après avoir évolué avec Chicago, Détroit et Minnesota.

La LIGUE NATIONALE DE HOCKEY, malgré un calibre de jeu de moins en moins re- luisant, continue d'accuser des augmentations annuelles en ce qui concerne les assistances à ses matches. En effet, la ligue a récemment annoncé que 8,192,034 amateurs avaient assisté aux rencontres du calendrier de la saison régulière et des éliminatoires, soit un nouveau record. 7,699,368 spectateurs ont été témoins de parties de saison tandis que 582,686 partisans ont assisté aux 36 rencontres éliminatoires. En 1961, la LNH, qui ne comptait alors que six équipes, avait accueilli 2,317,142 personnes!

Des Expos court-circuités par un circuit de Bateman, la pluie et une bagarre générale

par MARC THIBEAULT

Gene Mauch, le bouillant petit gérant des Expos de Montréal, est occasionnellement surnommé, depuis assez longtemps d'ailleurs, "Le petit général". Hier après-midi, au parc Jarry, devant 19.355 bouillants partisans et à 3h.13, "Le petit général", trois secondes après que son arrêt-court Tim Foli eut atteint à la tête par un lancer égaré du gaucher Steve Carlton, déclenchant une bagarre... générale! Furieux contre le lanceur de la Philadelphie, il s'élança d'un seul élan vers celui-ci pour lui déclencher une droite à la mâchoire. Du coup, il lui fit perdre sa casquette, tous deux tombant aussi sur le plancher des vaches au beau milieu d'une foule de joueurs échaudés et de quatre arbitres ne sachant où donner de la tête.

Les joueurs des deux équipes faisant groupe de rebelles pendant que John Bateman, l'ex-receveur des Expos maintenant Phil, venait près de livrer un véritable combat de boxe à l'instincteur Larry Doby du Montréal le long de la ligne du 1er but.

13 minutes plus tard, sur un 3ème lancer d'Ernie McAnally, le même Bateman frappait un circuit, un pied passé l'affiche 340 du champ gauche, coup que le voltigeur Ken Singleton aurait peut-être pu attraper s'il n'avait pas valsé dans toutes les directions avant d'arriver, une seconde en retard, à l'endroit en question. L'exploit permit aux Phillies de prendre une avance 1-0 avant que la pluie ne vienne doucher les esprits chauffés et arrêter le jeu, à la 1ère moitié de la 6ème manche, pendant 46 minutes. La reprise du jeu ne devait toutefois rien changer.

Mauch, pour avoir commencé la bataille causée par Carlton, fut expulsé du match, la jambe droite légèrement blessée.

Lorsque McAnally, après le circuit de Bateman à la 5ème, envoya son 2ème lancer derrière les hanches de Carlton, il fut à son tour envoyé aux douches par l'arbitre du marbre Dick Stello et John Strohmayr, à bras levés, vint le remplacer, les arbitres lui accordant 8 minutes au monticule pour se réchauffer.

La relève de McAnally fut excellente mais comme celui-ci est évidemment le lanceur le plus malchanceux des Expos, ces derniers se devaient de perdre.

Ils eurent pourtant, à leur moitié de la 5ème, puis à la 6ème, à la 7ème et à la 8ème reprises, des occasions d'au moins égaler le pointage. Mais leurs frappeurs faillirent à la tâche chaque fois.

Après 4 retraits à la 5ème, Humphrey frappa un simple puis le frappeur d'occasion Tim McCarver fut sauf sur une erreur du 2ème but.

Mais Hunt les laissa en panne.

À la 6ème, encore après 2 retraits, Woods eut un simple et avança au 2ème coussin lorsque le gros voltigeur de gauche Greg Luzinski jongla avec la balle. Mais Bailey ne put faire mieux.

ensuite, que de frapper un roulant-retrait.

À la 7ème, Singleton arracha un but sur balles à Carlton avant de passer au 2ème coussin sur un simple de Boccabella. Après avoir vainement tenté de se sacrifier, Humphrey fut retiré sur une chandelle au champ droit. Alors que le frappeur d'urgence Bobby Wine était au marbre, Singleton et Boccabella exécutèrent toutefois un double vol et il semblait bien qu'avec un seul joueur retiré, les Expos réussiraient au moins un point. Mais Wine fut bientôt retiré au bâton sur élan, ce que Hunt devait aussi faire quelques instants après.

À la 8ème, Hector Torres, qui avait remplacé un Foli transporté à l'hôpital où des examens aux rayons-X se révélèrent négatifs, commença en obtenant un but gratuit, le 3ème et dernier donné par Carlton. Il avança au 2ème but sur le coup retenu-sacrifice de Mashore mais Woods et Bailey, à nouveau, le laisserent là en se faisant tous deux retirer sur des chandeliers.

C'était la 1ère victoire des Phillies contre les Expos cette saison en 6 parties.

Le plus ironique est que Bateman a frappé son circuit vainqueur avec un coude blessé... en cours de bousculade. Il l'oublia pour frapper son quatre-butts de 341 pieds

mais se rendit à la chambre des joueurs quelques instants après.

Déclaration Carlton

"Nous avons simplement remis à Mauch la monnaie de sa pièce", a dit Carlton après la joute. "Il avait ordonné à McAnally d'atteindre Lis à la 1ère moitié de la 4ème manche, ce qui arriva. J'avais simplement l'intention d'atteindre Foli dans les côtes mais je perdis contrôle de la balle et je regrette l'avoir atteint à la tête. Mais c'est Mauch lui-même qui a tout commencé".

Départ Lemaster

Le vétérinaire lanceur Denny Lemaster a été remer-

PHILADELPHIE (1) MONTREAL (0)
ab p c pp
Doye, 2b 4 0 0 0
Bowe, ac 4 0 0 0
Gamble, cd 4 0 0 0
Larsen, cf 4 0 0 0
Robinson, cf 4 0 0 0
Montez, cf 4 0 0 0
Lis, 1b 2 0 1 0
Bittan, 1b 1 0 1 0
Money, 3b 4 0 0 0
Bateman r 1 1 1 1
Ryan, r 1 0 0 0
Carlton, l 1 0 0 0
Walker, 1 0 0 0
Wine, 1b 1 0 0 0
Marshall, 1 0 0 0
Totaux 30 1 1 1

PHILADELPHIE 000 000 000-0
Montreal 000 000 000-0
E-Doye, Larsen, D.J-Montreal 1, LSR-Philadelphie 4, Montreal 3, CC-Bateman 2e, BV-Singleton, Boccabella, S-Mashore 2.
McAnally, p (1-9) 4 2 1 1 0 0
Strömmer 1 0 0 0 1 1
T. Walker 2 2 0 0 0 2
Marshall 2 1 0 0 0 2
Frappé par McAnally (1-1s), par Carlton (Foli), D.-E.S.A.-19,355.



LA BAGARRE GÉNÉRALE DU "PETIT GÉNÉRAL"! Le gérant Gene Mauch, des Expos, est retenu par l'arbitre Andrew Olsen après la bataille générale qui marqua la 4ème manche de la partie d'hier après-midi au parc Jarry contre les Phillies de Philadelphie. Les receveurs Terry Humphrey, à l'arrière plan et John Bateman, qui devait par après faire gagner Philadelphie, sont témoins. Sur la photo de droite Tim McCarver (no 2), John Strohmayr (36) et l'entraîneur Jos Liscio sont trois des cinq brancardiers qui transportent Tim Foli, atteint à la tête par un lancer de Steve Carlton, dans la chambre des joueurs. Examens terminés, le combatif Foli décida de partir avec le club pour St-Louis. (Photo Le Devoir par Delor)

Jamieson gagne Norman, Pitzer en tête; 4 coups de punition pour John Elliott!

NORTHBROOK, Illinois (PA) — Jimmy Jamieson a su retrouver son aplomb après un début chancelant pour remporter, par la marge de 6 coups, l'omnium de golf Western riche de \$150.000. Jamieson a joué hier, une dernière tournée de 69.

Le nouveau vainqueur, qui est en seulement à sa première victoire au circuit américain bien qu'il ait acquis une certaine renommée en talonnant les meneurs au dernier Tournoi des Maîtres, a débuté cette dernière ronde avec une avance presque insurmontable de huit coups.

Le rondelet golfeur de 29 ans, encouragé par de nombreux partisans, a terminé avec un compte de 271, soit 13 coups sous la normale du parcours Ridge Sunset long de 6.716 verges.

Bien qu'il n'ait jamais été dans l'eau bouillante, Jamieson dut cependant améliorer son jeu à la suite d'un lent début. Il a en effet obtenu des Bogeys sur deux des trois premiers trous. Mais après cela, il ne fut nullement ennuyé.

Labron Harris a dû pour sa part égarer le record du parcours afin de terminer seul au 4ème rang à 277. Il a joué hier 65, six sous la normale. Malgré cela, il ne put s'approcher qu'à quatre coups de Jamieson pour finalement finir six coups derrière.

Jack Nicklaus, Arnold Palmer, Lee Trevino et Gary Player n'ont pas pris part à cette compétition. Enfin, Jamieson a porté ses gains de l'année à plus de \$70.000 en empochant le premier prix de \$30.000.

Table of golf scores for various players including Moe Norman, Greg Pitzer, and John Elliott.

Moe Norman, de Gifford, Ontario, et Greg Pitzer, un professionnel de Los Angeles, ont terminé la 2ème ronde de l'omnium de golf du Québec disputé au club Rosemere sur un pied d'égalité à 142.

Mais John Elliott, le meneur après la première ronde, aurait facilement pu être en compagnie des deux joueurs s'il n'avait pas été pénalisé de quatre coups pour avoir utilisé 15 bâtons au lieu de 14 comme l'exige le règlement.

On sait que la deuxième ronde qui devait avoir lieu samedi a été remise à cause de la pluie. La punition a été imposée à Elliott après que celui-ci eut fini de jouer. Norman, qui a égalé le record du parcours établi par Frank Whibley, de Toronto, et par Adrien Bigras, le professionnel de Rosemere, était au chalet en compagnie de Pitzer quand il apprit la nouvelle.

Michel Martineau, le cadet d'Elliott, a trouvé, au 18ème trou, deux fers-3 sous la même housse dont l'un faisait partie d'un autre ensemble de bâtons.

Elliott n'a pu expliquer le fait qu'il avait deux fers-3 dans son sac.

"Mon cadet les a comptés au 1er tertre mais je crois qu'il n'a pu voir le fer sous la housse," a déclaré Elliott qui venait de remercier son cadet.

J.G. Périard, Paul Lacey, Mike Davly, George Glickley, André Grenier, Gord Lariche, George Hemlock, Ted Geller, Graham Cooke, J.P. Alary, J.P. Corbeil, Jacques Godin, Ross Conklin, Bob Schwarz, A. Des Clair, Marty Lehr, Luc Brien, Tom Moryson, Ansel Snow, D'Hent Sellakwe, Jean Goyer, Dave Farlow, Brian White, 76-66-142, 71-71-142, 70-73-143, 74-69-143, 71-72-143, 72-72-144, 73-71-144, 71-73-144, 74-71-145, 75-70-145, 73-72-145, 69-76-145, 69-76-145, 73-73-146, 74-72-146, 75-71-156, 76-70-146, 69-78-146, 69-77-146, 74-73-147, 74-73-147, 75-72-147, 76-71-147, 76-71-147, 72-75-147, 69-78-147, 74-74-148, 75-73-148, 76-72-148, 76-72-148, 72-76-148, 73-75-148, 71-77-148, 75-74-149, 75-74-149, 75-74-149, 76-73-149, 76-73-149, 73-76-149, 73-77-150, 74-76-150, 75-75-150, 75-75-150, 79-71-150, 76-74-150, 76-74-150, 73-77-150, 73-77-150, 74-77-151, 75-76-151, 74-77-151, 75-76-151, 77-75-152, 77-75-152, 75-77-152, 76-76-152, 77-75-152, 71-81-152, 78-74-152, 80-73-153, 80-73-153, 78-75-153

Michel Veilleux, Max Thompson, Henri Chatelaine, Bob Skurz, oger St-Vincent, J.M. Lalanne, Tom McGeachie, Ken Redfern, Bruce Fry, Bob McGrath, Brian McEwen, Lane Bickle, Bruce Heuchan, Jean-Guy Gendron, Mike David, Bob Lord, Bob Athoe, Gaek Taylor, Glen Seely, Bob Stimpson, Ren Noel, Bob Turzan, Peter Lynch, 76-81-157, 77-80-157, 78-79-157, 79-78-157, 79-78-157, 79-78-157, 80-78-158, 80-78-158, 78-80-158, 78-80-158, 76-83-159, 78-81-159, 78-81-159, 78-81-159, 79-80-159, 79-80-159, 79-81-160, 80-80-160, 80-81-161, 77-85-162, 78-84-162, 79-84-163, 78-86-164

Sanguillen, héros d'un 3ème gain d'affilée des Pirates sur les Cubs

CHICAGO (PA) — Manny Sanguillen a frappé le premier grand chelem de sa carrière hier après-midi, en conduisant les Pirates de Pittsburgh à un gain facile de 9-2 sur les Cubs de Chicago. Les Pirates ont donc vaincu les Cubs trois fois de suite lors de cette série. Sanguillen a réussi son exploit à la 8ème manche contre le lanceur de relève Tom Phoebus, qui venait tout juste de s'amener au monticule à la place de Dan McGinn. Les vainqueurs ont complété le bal avec quatre autres points à la 9ème. Dock Ellis a mérité sa 7ème victoire et contre trois échecs. Bert Hooton, 6-5, a subi l'échec.

A Cincinnati, les Reds ont repris le premier rang de la section Ouest de la ligue Nationale avec une victoire de 5-4 sur les Astros de Houston en 10 manches. Un double de Denis Menke a fait compter Tony Perez avec le point vainqueur dans cette manche.

A New York, dans la première partie d'un double, Scipio Spinks a inscrit sa première victoire en plus d'un mois, au compte de 7-1 sur les Mets, au profit des Cardinals de St-Louis. Il a repris 13 hommes sur des prises. Les vainqueurs ont mérité une 4ème victoire consécutive aux dépens de Jon Matlack et des Mets.

A Baltimore, Jim Palmer a remporté une 8ème victoire

Tableau comparatif des Expos

Table with columns: Année, PJ, G, P, MOY., Prog., ASSISTANCES. Rows for years 1969, 1970, 1971, 1972.

BASEBALL

CLASSEMENTS

Table of league standings for Ligue Nationale and Ligue Américaine.

AUJOURD'HUI

Table of today's games for Ligue Nationale and Ligue Américaine.

HIER

Table of yesterday's games for Ligue Nationale and Ligue Américaine.

Les Expos

Table of Expos batting statistics: AU BATON, ab, pts, cs, cc, pp, moy.

Les choix à Blue Bonnets du "Grand pronostiqueur"

CE SOIR
Notre pronostiqueur a maintenant 63 gagnants en 252 courses pour une moyenne de 25,0%. Vendredi soir, il a choisi deux vainqueurs ainsi que le pari double (\$28.40) et l'exacta (\$67.90).
Voici ses choix pour le programme de ce soir:
1ère course: 1-One Pro (2); 2-Skip's Reward (8); 3-Sir Magnus (4).
2ème: 1-Little Miss Ensign (8); 2-Bit O Bronze (1); 3-Come On Maggie (9).
Paris doubles suggérés: 2-8, 2-1, 8-8, 8-1.
3ème: 1-Pyaro Jr. (5); 2-Ky Mooshine (3); 3-Jane N Carol (6).
Quinielas suggérées: roulette 3-5-6
4ème: 1-Dark Emperor (5); 2-Dojo M. (3); 3-Scalloway (7).
5ème: 1-Whirl On (5); 2-Strathcona (7); 3-Roman Brick (2).
Quinielas suggérées: roulette 2-5-7.
6ème: 1-Free Boy (8); 2-Arctic Blue (2); 3-Yaguajay (4).
7ème: 1-Down Tick (1); 2-Best Behaved (8); 3-Prize Miss (7).
Quinielas suggérées: roulette 1-7-8.
8ème: 1-Vicetto (5); 2-Ever Rich (3); 3-Dumaling (1A).
9ème: 1-Severe (7); 2-First Picking (3); 3-Admiral Harry (4).
Exactas suggérées: 7-2, 7-4.

À Blue Bonnets

HIER APRES-MIDI
Pari double: Quintasaras (1) et Merchant Ship (5): \$267,30.
1ère quiniela: Confédération Year (4) et Unconquered (6): \$19,50.
2ème quiniela: Rittous Rhythm (4) et Check Carefully (10): \$116,40.
3ème quiniela: Dont Fence Me In (7) et Short Work (8): \$17,00.
Exacta: Seven Sails (2) et Chinoookan (1): \$19,80.
Mutuel: \$500,460.
Assistance: 10,099.
SAMEDI SOIR
Pari double: Forest Queen (3) et The Eastender (6): \$17,10.
1ère quiniela: Repetitious Miss (3) et True To Thee (5): \$30,40.
2ème quiniela: Erral Baby (2) et Foolish Turn (3): \$9,10.
3ème quiniela: Daltons Ruler (1) et Pickled Onion (5): \$12,40.
Exacta: Fights of Fire (10) et York Ranger (9): \$100,70.
Mutuel: \$464,121.
Assistance: 9,307.

Décès de Fleischer

NEW YORK (PA) — Nat Fleischer, considéré comme l'autorité mondiale de la boxe, est décédé, hier après-midi, à l'hôpital University de New York après une longue maladie. Il était âgé de 84 ans.



NOUVELLE ÉTOILE AU FIRMAMENT! La jeune Floridienne Chris Evert, âgée de 17 ans seulement, est fière, et avec raison, de son premier trophée décroché en sol britannique. Elle gagnait, samedi, le titre féminin du tournoi de Londres, grâce à une victoire de 6-4 et 6-0 sur l'Australienne Karen Krantzcke. Le titre masculin a été remporté par Jim Connors, 19 ans, un autre Américain, aux dépens du Britannique John Paish (6-2, 6-3). (Téléphoto PA)

Van Den Eynde, la révélation du Tour cycliste de l'Estrie

SHERBROOKE (PC) — Le Tour cycliste de l'Estrie, la plus importante course par étapes du cyclisme amateur canadien, a pris fin samedi à Sherbrooke par la victoire de l'Américain John Howard devant ses compatriotes John Allist et Tim Kelly.

COMPTABLES AGRÉÉS

Advertisement for accounting firms: BELZILE, CARDINAL, ROY ET ASSOCIÉS; LUCIEN DAHMÉ, C.A.; VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS; PROVOST & PROVOST.

Duval, Buteau & Cie.

Advertisement for Duval, Buteau & Cie. COMPTABLES AGRÉÉS. 159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987.

Thorne, Gunn & Cie

Advertisement for Thorne, Gunn & Cie. COMPTABLES AGRÉÉS. 800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115 Tél.: 878-3011.

Advertisement for SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS. 320 est, rue St-Germain, Rimouski 724-4136.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

CONSEILLER TECHNIQUE ET REPRÉSENTANT EN RADIOLOGIE

Notre Division Rayon-X offre une nouvelle opportunité d'emploi comme Conseiller technique et Représentant pour la vente de nos chimies et films. Cette position offre des bonnes possibilités d'avancement pour un homme agressif et déterminé. Etant membre d'un équipe de mise en marché jeune et dynamique, le candidat élu aidera les représentants de vente, visitera les clients majeurs et participera dans l'élaboration d'une politique de mise en marché pour son groupe de produits. Son travail sera à Montréal, il devra pouvoir voyager dans d'autres provinces.

Le postulant devrait être Technicien en Radiologie et bilingue. Une expérience dans la vente est un avantage. Salaire proportionnel aux qualifications et à l'expérience. Allocation d'automobile et dépenses payées.

Toute demande d'emploi sera traitée confidentiellement.

Chef des produits
CHRISTIE CHEMICAL CO. LTEE
7995 - 14^{ème} AVENUE
MONTREAL 455, P.Q.

LE C.E.G.E.P. DE MATANE

requiert les services d'un
ENSEIGNANT

pour enseigner l'électrotechnique et les sciences graphiques (dessin technique) pour l'année scolaire 1972-1973.

Qualifications requises :

- Bacc. en sciences appliquées, option électricité ou électronique

Expérience :

- pertinente à la fonction

Traitement :

selon la convention collective.

Les candidatures doivent parvenir à l'adresse suivante avant le 10 juillet :

C.E.G.E.P. de Matane
a/s Georges-E. Bouchard
616, St-Rédempteur
Matane, Qué.

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS



L'Union régionale de Sherbrooke est à la recherche de candidats pour occuper la fonction suivante :

DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

Description :

- Dirige et coordonne, sous l'autorité du directeur général, l'ensemble des activités financières de l'Union régionale,
- fournit aux Caisses populaires affiliées les services de caisses et voute, de compensation et de numéraire,
- conseille les Caisses populaires sur leurs opérations financières en général,
- coordonne les activités de prêts et placements pour l'Union,
- analyse les demandes de prêts d'organismes ou d'entreprises selon les procédés établis et effectue les recommandations appropriées.

Exigences :

- Le candidat peut démontrer qu'il possède dix-huit (18) années de scolarité en administration et une forte expérience pertinente à la fonction.
- Connaissance approfondie d'opérations comptables d'institutions financières, Caisses populaires ou banques.
- Connaissance des divers services opérés par ces institutions, tels que l'analyse financière, le marché monétaire, les prêts et les placements, la compensation, le numéraire, etc.
- Dynamisme, capacité de diriger du personnel.

Conditions de travail :

- Le salaire variera selon les qualifications et l'expérience.
- Avantages sociaux usuels.
- Lieu de travail : Sherbrooke.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au

Service du personnel
Fédération de Québec des Caisses
populaires Desjardins
150, avenue des Commandeurs
Lévis, Québec



INGÉNIEURS D'ÉTUDES (SIGNALISATION)

Postes disponibles pour ingénieurs diplômés pouvant participer à la conception et à la mise au point de systèmes de signalisation ferroviaire.

Nous prendrons en considération les demandes d'ingénieurs en électricité récemment diplômés d'universités reconnues.

Les candidats choisis seront chargés, entre autres, de la conception de systèmes de commande et d'information.

Le bureau est situé à Montréal, mais comme les travaux s'étendent à tout le Canada, les ingénieurs seront appelés à voyager.

Envoyer curriculum vitae détaillé en précisant :

- niveau d'études;
- expérience dans les domaines susmentionnés;
- salaire initial désiré;
- objectifs professionnels et secteurs d'intérêts;

à Monsieur H. D. Taylor
Services de cybernétique
Chemins de fer Nationaux du Canada
C.P. 8100
Montréal 101 (Qué.)

Les demandes seront confidentielles et les candidats recevront promptement une réponse.

INFIRMIÈRES LICENCIÉES

Nous avons présentement plusieurs postes disponibles à temps complet ou partiel.
Appelez-nous dès aujourd'hui et travaillez les jours et les quarts qui vous plaisent.

PERSONNEL DE NURSING PROFESSIONNEL
522-1151

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE

740 ouest, rue Galt Sherbrooke, (P.Q.)

SERVICE DU PERSONNEL

Division des Effectifs

PSYCHOLOGUE

À L'ENFANCE INADAPTÉE

Qualifications:

- Maîtrise en psychologie;
- Être membre de la corporation des psychologues de la province de Québec ou apte à le devenir à court terme.

Traitement:

de \$9,200 à \$13,800, selon l'expérience.

Expédier demande et curriculum vitae au plus tard le 28 juin 1972, à:

Lucien Carrier
Coordonnateur de l'Emploi
Commission scolaire régionale de l'Estrie
Service du Personnel
740, ouest rue Galt Sherbrooke, P.Q.



ADJOINT À L'ARCHIVISTE SERVICE DES ARCHIVES SECRETARIAT GÉNÉRAL UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions:

Sous la direction de l'archiviste, participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de gestion des archives incluant les secteurs suivants: archives en formation; préarchivage et archives historiques; microfilms; documentation administrative; instruments de recherches et échanciers; seconde l'archiviste dans l'administration du service.

Qualifications:

Diplôme universitaire de 1er cycle en histoire et attestation de cours ou sessions en archivistique; expérience d'au moins un (1) an dans les archives; très bonne connaissance du français et bonne connaissance de l'anglais.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience. Programme complet d'avantages sociaux.

Veillez faire parvenir curriculum vitae complet avant le 4 juillet au:

SERVICE DU PERSONNEL,
Université de Montréal,
Case postale 6128,
Montréal, Québec.

COLLEGE EDOUARD-MONPETIT

POSTE OUVERT

DIRECTEUR DE CAMPUS

Secteur aérotechnique

FONCTIONS:

Administration du campus sous l'autorité du directeur général du CEGEP.

Relations publiques avec l'industrie aéronautique (entretien, fabrication et avionique).

QUALIFICATIONS:

Compétence reconnue dans la technologie, l'administration, l'enseignement et/ou l'entraînement dans ce domaine.

Un diplôme universitaire serait un atout.

Un minimum de 5 années d'expérience dans le domaine de l'aéronautique, ou un domaine connexe.

Bilingue.

Citoyenneté canadienne.

Le salaire se situera entre \$15,975.00 à \$18,600.00

Les candidatures devront parvenir d'ici le 11 juillet 1972 à:

Collège Edouard-Monpetit
Secrétariat général
945 Chemin Chambly,
Longueuil, Qué.
N.B. Mentionner sur l'enveloppe "poste de directeur de campus".

Offre d'emploi

UN (1) CONSEILLER EN ORIENTATION

Attributions :
Sous la direction du directeur des services aux étudiants, procure aux étudiants les services de consultation pour fins d'orientation, d'adaptation et de développement personnel.

Qualifications requises :
- Licence ou maîtrise en orientation ou en psychologie
- Appartenance à la C.C.O.P.Q. ou à la C.P.P.Q.

DEUX (2) TECHNICIENS EN ORGANISATION SCOLAIRE

Attributions :
Sous l'autorité du directeur de l'école ou du directeur de l'enseignement le technicien en organisation scolaire accomplit les tâches techniques relatives au programme institutionnel de ou des écoles.

Qualifications requises :
Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles, avec champ de spécialisation approprié, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente. Posséder des aptitudes et des habiletés techniques liées à l'utilisation de l'informatique et posséder des connaissances de base lui permettant de suivre des cours et de participer à des sessions de perfectionnement en informatique.

DEUX (2) ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Lieu de travail :
Ecole Polyvalente de Châteauguay et de Beauharnois.

Attributions :
Sous l'autorité du directeur de l'école, l'adjoint administratif assume les responsabilités qui lui sont confiées relativement à la gestion financière, à la gestion de l'équipement, à la gestion du personnel de soutien et à la gestion des activités de secrétariat de l'école.

Qualifications requises :
- Diplôme d'études collégiales en techniques administratives, ou l'équivalent.
- Cinq (5) années d'expérience pertinente.
OU
- Diplôme en secondaire V avec option se rapportant à l'administration ou aux sciences commerciales.
- Dix (10) années d'expérience pertinente.

Traitement :
En conformité avec la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

Offres de service et curriculum vitae pour le 28 juin à :

Directeur des Services au Personnel,
C.P. 136,
Ste-Martine, Co. Châteauguay.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

Offres d'emplois

- Un professeur de chimie et de physique au niveau de 5^e secondaire
- Un professeur de mathématiques au niveau secondaire.

NOTE: Professeurs d'expérience et qualifiés, à plein temps de préférence.

TÉL. : 342-1320, poste 229

ADRESSE : 3200 Chemin Ste-Catherine, Montréal 250.

Offre d'emploi

COLLÈGE EDOUARD-MONPETIT PROFESSEURS EN TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

À PLEIN TEMPS LE JOUR:

- 1 - Professeur de Marketing
- 2 - Professeur d'administration

QUALIFICATIONS:

Posséder un diplôme universitaire en Sciences administratives.

Une expérience pertinente sera considérée.

TRAITEMENT:

Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Veillez faire parvenir votre "curriculum vitae" au plus tard pour vendredi, le 7 juillet 1972 au:

Bureau du Secrétaire Général
C.E.G.E.P. Edouard-Monpetit,
945, Chemin Chambly,
Longueuil, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE GRANBY

recherche les services d'un

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE À L'ÉLÉMENTAIRE

FONCTIONS :

- procéder à l'évaluation psychologique des enfants qui présentent des difficultés d'apprentissage;
- faire du counselling auprès des professeurs, des parents et des élèves;
- collaborer avec l'équipe pédagogique à l'étude des expériences d'apprentissage.

EXIGENCES :

- Licence ou maîtrise en psychologie.
- Être membre de la Corporation des Psychologues de la Province de Québec.

Faire parvenir demande d'emploi et curriculum vitae, avant mercredi le 28 juin à :

Me Yvan St-Onge,
Service au personnel,
Commission Scolaire de Granby,
385 rue Principale,
Granby, Qué.



CONFÉDÉRATION DES LOISIRS DU QUÉBEC

Poste:

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Fonctions:

- Voir à la réalisation d'un journal mensuel sur le loisir socio-culturel.
- Éditer et assurer la diffusion d'un bulletin des activités de loisirs décrivant les ressources tant par disciplines, par projets que par régions.
- Travailler en équipe à la mise en place d'une politique de l'information.
- Établir des contacts avec les media d'information.

Exigences:

- Diplôme de premier cycle universitaire ou l'équivalent.
- Expérience pertinente dans le domaine du journalisme, du graphisme et de l'audio-visuel.
- Aptitude au travail en équipe.
- Connaissance générale du Québec et des structures dans le domaine du loisir.

Salaire:

Selon la compétence, de \$8,000. à \$11,000.

Lieu de travail:

Siège social: Québec.
Bureau régional: Montréal.

Disponibilité:

Immédiate.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 3 juillet à:

Concours Responsable de l'information,
Confédération des Loisirs du Québec,
a/s: M. Jacques A. Iméras,
1135 Chemin Saint-Louis, Québec 6e, P.Q.



CONFÉDÉRATION DES LOISIRS DU QUÉBEC

Poste :

ANIMATEUR PROFESSIONNEL

Fonctions :

1. Participer de façon générale à l'application des programmes de la C.L.Q. pour l'année 1972-73.
2. Assumer de façon particulière les tâches suivantes :
- Apporter une aide professionnelle aux Associations membres de la C.L.Q. qui en feraient la demande.
- Agir comme président d'assemblée.
- Organiser des sessions d'entraînement au travail en équipe :
• Planifier le contenu des sessions en consultation avec les Associations membres.
• Organiser les sessions avec l'aide du secrétariat de la C.L.Q., échancier, organisation technique, direction et animation des sessions.
• Organiser toute autre forme de session utile au bon fonctionnement des Associations membres dans la ligne de sa compétence.
3. Animer les réunions de la C.L.Q. lorsqu'on lui en fait la demande.

Exigences :

- Diplôme universitaire de premier cycle ou l'équivalent,
- Avoir une expérience significative dans l'animation professionnelle,
- Être reconnu par un organisme officiel.

Lieu de travail :

Siège social : Québec.
Bureau régional : Montréal.

Salaire :

Selon la compétence, de \$8,000. à \$11,000.

Disponibilité :

Le 15 juillet.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 3 juillet à :

Concours animateur professionnel,
Confédération des Loisirs du Québec,
a/s: M. Jacques Alméras,
1135 chemin Saint-Louis,
Québec 6e, P.Q.

LE COLLÈGE LIONEL-GROULX (Ste-Thérèse de Blainville)

requiert les services d'un

PROFESSEUR À PLEIN TEMPS EN SCIENCES ÉCONOMIQUES

Qualifications requises :

Diplôme spécialisé en économie

Adresser curriculum vitae avant le 30 juin 1972 à :

M. Maurice Filion,
Secrétaire Général,
Collège Lionel-Groulx
Ste-Thérèse de Blainville, Qué.



PROFESSEURS DE DACTYLO ET DE STÉNOGRAPHIE GREGG BILINGUES REQUIS PAR

Le Collège O'Sullivan

- Pour enseigner le soir.
- Programme de formation de professeurs selon les méthodes du Collège O'Sullivan offert durant juillet et août.
- Faire parvenir demande à :

Collège O'Sullivan,
1191 rue de la Montagne,
Montréal 107, P.Q.
a/s Mme L. Ethier

LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL



a des postes de disponibles dans le domaine des services aux élèves

En collaboration avec les commissions scolaires du nord-est du Nouveau-Brunswick, la Société d'Aménagement Régional (S.A.R.) entend, dans le cadre de l'entente F.R.E.D., un programme qui complètera les services aux élèves déjà offerts dans la région par le ministère de l'Éducation.

L'objectif de ce programme est d'accroître les taux de fréquentation scolaire et d'améliorer le rendement des élèves afin d'augmenter les chances d'obtenir des emplois. Tous les postes sont dans la Région B et le district 1. Le bilinguisme est nécessaire pour tous les postes. Echelle de traitement entre \$8,000 et \$14,000.

CONSEILLER EN ORIENTATION (2 postes)

FONCTIONS :

Conseiller, individuellement ou en groupe, des élèves qui ont des problèmes scolaires, personnels, sociaux ou professionnels. Planifier et diriger des activités de counselling en groupe ou individuellement. Participer avec les principaux, les professeurs et les autres personnes affectées aux services aux élèves à la planification et au développement de ce programme.

Organiser un programme de tests dans le but d'adapter les normes et la batterie de tests.

Collaborer avec les parents et les autres groupes communautaires à l'amélioration des services d'orientation.

QUALIFICATIONS :

Maîtrise en orientation d'un collège ou d'une université reconnue. Au moins une année d'expérience dans le domaine de l'orientation.

TRAVAILLEUR SOCIAL SCOLAIRE (2 postes)

FONCTIONS :

Travailler sur des cas et fournir des services de consultation aux élèves, professeurs, parents et principaux afin d'identifier et d'améliorer les problèmes d'ajustement personnels, sociaux et émotionnels. Aider les parents à tirer profit des ressources de la communauté afin d'améliorer les relations entre parents et enfants et entre la maison et l'école.

Établir des liaisons avec d'autres ministères, tels le ministère du Bien-être et d'autres agences communautaires. Participer à l'équipe qui s'occupe des cas et travailler avec d'autres spécialistes dans le programme de services aux élèves.

QUALIFICATIONS :

Maîtrise en service social d'un collège ou d'une université reconnue. Un minimum de deux années d'expérience dans le domaine du travail social.

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE (2 postes)

FONCTIONS :

Évaluation des élèves qui leur sont référés afin d'obtenir plus de renseignements sur leurs problèmes scolaires.

Travailler avec le personnel des écoles afin de développer une meilleure compréhension et une meilleure mise en pratique des programmes de développement de l'enfant afin de mieux répondre aux besoins des enfants.

Administrer des programmes de tests pour les enfants qui ont des problèmes ou des habiletés spéciales en éducation. Rencontrer les élèves et suivre l'évolution des cas en fournissant les services requis.

QUALIFICATIONS :

Maîtrise en psychologie d'une école ou d'une université reconnue. Au moins une année d'expérience dans le domaine de la psychologie appliquée.

SPECIALISTE EN RÉÉDUCATION DE LA PAROLE (1 poste)

FONCTIONS :

Étudier et évaluer les enfants souffrant de difficultés de parole ou de vision.

Fournir des services aux élèves de l'élémentaire qui ont besoin d'une aide spéciale.

Organiser un programme de formation de professeurs pour commencer l'apprentissage dans ce domaine. Organiser des conférences pour les professeurs et les parents.

QUALIFICATIONS :

Maîtrise ou l'équivalent dans le domaine de la rééducation de la parole ou des études menant à cette compétence; une certaine expérience dans l'enseignement.

Le candidat doit s'engager à poursuivre sa spécialisation dans ce domaine et il doit posséder un brevet d'enseignement approprié.

Les candidats doivent faire parvenir leur demande d'emploi, en mentionnant leurs qualifications et leur expérience, avant le 7 juillet à :

M. Raymond Hébert
Coordonnateur des projets spéciaux
Société d'aménagement régional
Casier postal 20
Bathurst, N.-B.